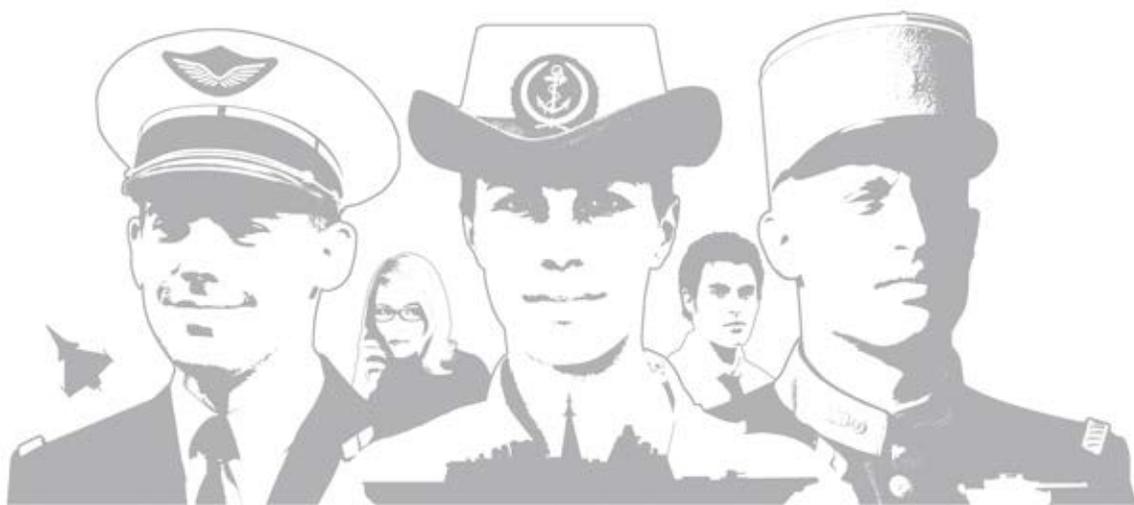




**SGA**  
Secrétariat général pour l'administration

**RAPPORT DE SITUATION COMPARÉE**  
RELATIF À L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE  
LES FEMMES ET LES HOMMES DE LA DÉFENSE

# **BILAN SOCIAL** **2015**



**DIRECTION DES RESSOURCES  
HUMAINES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE**

**SERVICE DE LA POLITIQUE GÉNÉRALE ET DU PILOTAGE  
DES RESSOURCES HUMAINES MILITAIRES ET CIVILES**  
• SOUS-DIRECTION DE LA POLITIQUE GÉNÉRALE,  
DES ÉTUDES ET DE LA PROSPECTIVE



**RAPPORT DE  
SITUATION COMPARÉE  
RELATIF À L'ÉGALITÉ  
PROFESSIONNELLE  
ENTRE LES FEMMES  
ET LES HOMMES  
DE LA DÉFENSE  
  
2015**



Imprimé sur papier recyclé par  
le Pôle graphique de Tulle  
SGA/SPAC/PGT Impressions



# Préface



Avec la publication de son troisième rapport de situation comparée relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes de la Défense, la direction des ressources humaines du ministère de la défense (DRH-MD) poursuit l'action engagée depuis 2 ans.

Enrichi par de nouveaux indicateurs, ce recueil de données statistiques permet d'améliorer la connaissance de chacun sur la situation des femmes, civiles et militaires, au sein du ministère. Il permet aussi de mesurer les écarts existants par rapport à leurs homologues masculins et, à ce titre, contribue à la déclinaison du protocole relatif à l'égalité professionnelle dans la Fonction publique du 8 mars 2013.

S'agissant de ce protocole, l'année 2015 a été marquée par l'aboutissement des travaux menés par la DRH-MD, en liaison avec les organisations syndicales représentatives, et la signature d'un accord ministériel le 16 décembre 2015 par le ministre et une large majorité des représentants du personnel civil.

Cet accord qui favorise l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, civils de la défense, s'articule autour de quatre axes :

- faire du dialogue social un élément structurant pour parvenir à l'égalité professionnelle ;
- rendre effective l'égalité entre les femmes et les hommes en matière de rémunérations et de parcours professionnels ;
- améliorer l'articulation entre la vie professionnelle et la vie privée ;
- prévenir toutes les violences faites aux agents sur les lieux de leur travail et lutter contre le harcèlement sexuel et le harcèlement moral.

Il met également l'accent sur la nécessaire implication de tous les acteurs ministériels pour que les mesures retenues soient prises en compte à tous les niveaux de responsabilité.

Par ailleurs, pour favoriser l'accès des femmes aux postes de responsabilité, la mission pour l'encadrement supérieur a déployé, en 2015, un plan d'actions dédié. Il s'organise à partir d'une gestion personnalisée renforcée et d'un enrichissement, le plus en amont possible, des viviers afin d'augmenter les recrutements.

Avec cette troisième édition du rapport de situation comparée, le ministère de la défense dispose d'un véritable outil d'analyse pour mieux appréhender la situation respective des femmes et des hommes de la Défense.

Peu après mon arrivée à la DRH (M) le ministre m'a confié la responsabilité de haut fonctionnaire à l'égalité des droits (HFED).

A ce titre, je lui ai présenté en novembre dernier, dans le cadre de l'observatoire de la parité, les objectifs du ministère dans ce domaine pour les deux prochaines années.

Je serai attentive à la poursuite de la démarche engagée en faveur de l'égalité femmes-hommes de la Défense, car notre défense doit être le reflet de la diversité et un exemple d'équité.



Anne Sophie AVÉ  
Directeur des ressources humaines  
du ministère de la défense

<b>1 - LES EFFECTIFS DU PERSONNEL.....</b>	<b>p. 7</b>
<b>2 - LES MOUVEMENTS DU PERSONNEL.....</b>	<b>p. 31</b>
<b>3 - LES RÉMUNÉRATIONS .....</b>	<b>p. 71</b>
<b>4 - LA FORMATION .....</b>	<b>p. 87</b>
<b>5 - LES CONDITIONS DE TRAVAIL.....</b>	<b>p. 97</b>
<b>6 - GLOSSAIRE .....</b>	<b>p. 111</b>

Les effectifs du personnel  
de la défense

Les mouvements  
du personnel

Les rémunérations  
du personnel

La formation  
du personnel

Les conditions de travail  
du personnel



# CHAPITRE 1

## LES EFFECTIFS DU PERSONNEL

### Effectifs en 2015 – âge en décembre 2015 – emplois d’encadrement supérieur et dirigeants

En 2015, le ministère de la défense compte dans ses rangs 263 350 militaires et civils (ETPT <sup>(1)</sup>), dont 54 168 femmes (soit 20,6 %).

Le personnel militaire représente 202 964 ETPT, avec un taux de féminisation de 15,5 % (soit 31 424 ETPT).

Le personnel féminin représente 14,5 % des officiers, 17,4 % des sous-officiers, 13,2 % des militaires du rang et 26,3 % des volontaires.

Le personnel civil compte 60 386 ETPT, avec un taux de féminisation de 37,7 % (soit 22 744 ETPT).

Le personnel civil titulaire comprend 50,2 % de femmes, le personnel non titulaire, 34,4 % et les ouvriers de l’État, 14,7 %.

L’âge moyen du personnel militaire est de 33,1 ans pour les femmes et 33,5 ans pour les hommes.

L’âge moyen du personnel civil est de 48 ans pour les femmes et 47,5 ans pour les hommes.

En 2015, 26 femmes occupent un emploi d’encadrement supérieur et dirigeant sur 111 emplois de ce type.

Une femme a été nommée sur un emploi du haut encadrement militaire, en 2015.

### Chiffres-clés

#### Personnel militaire :

**202 964** militaires (ETPT), dont **31 424** femmes :  
– **32 705** officiers, dont **4 740** femmes  
– **92 600** sous-officiers, dont **16 132** femmes  
– **75 545** militaires du rang, dont **9 995** femmes  
– **2 114** volontaires dont, **557** femmes

#### Personnel civil :

**60 386** civils (ETPT), dont **22 744** femmes :  
– **34 588** titulaires, dont **17 352** femmes  
– **8 180** non titulaires, dont **2 810** femmes  
– **17 618** ouvriers de l’État, dont **2 582** femmes

#### Encadrement supérieur :

**26** femmes et **85** hommes occupent un emploi d’encadrement supérieur et dirigeant.

(1) ETPT (équivalent temps plein travaillé) est l’unité de décompte de référence des effectifs. Elle permet de prendre en compte la période d’activité de l’agent sur l’année et sa quotité de temps de travail. A titre d’exemple, un agent à temps partiel (80 %), présent du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre, compte pour 0,4 ETPT.

## 1.1 – LES EFFECTIFS EN 2015

### 1.1.1 – Le personnel militaire

Répartition du personnel militaire, par type de lien au service, par catégorie, par sexe et par armée, direction et service gestionnaire

En ETPT

		OFFICIERS		SOUS-OFFICIERS		MdR	VOL.	TOTAL		TOTAL
		CARRIÈRE	CONTRAT	CARRIÈRE	CONTRAT	CONTRAT	CONTRAT	CARRIÈRE	CONTRAT	
TERRE	F	592	595	2636	2101	5206	43	3228	7945	11 173
	H	10 124	2 510	17 123	15 750	52 136	628	27 247	71 024	98 271
MARINE	F	236	234	1 078	2 003	1 154	210	1 314	3 601	4 915
	H	3 052	973	9 578	10 907	5 429	557	12 630	17 866	30 496
AIR	F	447	369	2 697	2 190	3 561	22	3 144	6 142	9 286
	H	3 879	1 734	12 342	7 599	7 185	12	16 221	16 530	32 751
GENDARMERIE*	F	8	7	229	6	0	163	237	176	413
	H	198	4	1 501	49	0	279	1 699	332	2 031
SSA	F	1 011	449	1 785	1 354	0	111	2 796	1 914	4 710
	H	1 647	421	948	330	0	74	2 595	825	3 420
SEA	F	23	1	14	16	74	0	37	91	128
	H	175	2	188	97	800	0	363	899	1 262
DGA**	F	256	0	0	0	0	0	256	0	256
	H	1 588	0	0	0	0	0	1 588	0	1 588
SCA	F	332	88	1	0	0	8	333	96	429
	H	819	276	32	0	0	7	851	283	1 134
SID	F	36	33	0	0	0	0	36	33	69
	H	367	114	0	0	0	0	367	114	481
AUTRES SERVICES GESTIONNAIRES***	F	23	0	21	1	0	0	44	1	45
	H	82	1	21	2	0	0	103	3	106
TOTAL	F	2 964	1 776	8 461	7 671	9 995	557	11 425	19 999	31 424
	H	21 931	6 035	41 733	34 734	65 550	1 557	63 664	107 876	171 540
	Tot.	24 895	7 811	50 194	42 405	75 545	2 114	75 089	127 875	202 964

Source : DRHMD/SPP-RH/PRH.

Champ : ensemble du personnel militaire sous PME.A.

Lecture : en 2015, 592 femmes sont officiers de carrière dans l'armée de terre.

\* Les données comprennent uniquement les gendarmes placés sous PME.A du ministère de la défense.

\*\* Les 1 533 élèves de l'école polytechnique ne sont plus placés sous PME.A du ministère de la défense.

\*\*\* APM, CGA et PIA.

# Répartition du personnel militaire, par type de lien au service, par grade et par sexe

En ETPT

	DE CARRIÈRE		SOUS CONTRAT		VOLONTAIRE		TOTAL		TOTAL
	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	
GÉNÉRAL/AMIRAL*	40	592	0	0	0	0	40	592	632
COLONEL/CAPITAINE DE VAISSEAU	181	2631	11	25	0	0	192	2656	2847
LIEUTENANT-COLONEL/CAPITAINE DE FRÉGATE	329	5203	20	34	0	0	349	5238	5587
COMMANDANT/CAPITAINE DE CORVETTE	689	3966	160	417	0	0	849	4382	5231
CAPITAINE/LIEUTENANT DE VAISSEAU	1094	6510	668	2685	0	0	1762	9195	10957
LIEUTENANT/ENSEIGNE DE VAISSEAU DE 1 <sup>RE</sup> CLASSE	569	2793	331	1017	0	0	901	3810	4711
SOUS-LIEUTENANT/ENSEIGNE DE VAISSEAU DE 2 <sup>E</sup> CLASSE	22	128	123	609	0	0	145	736	881
ASPIRANT	14	22	353	1005	58	49	425	1077	1502
ÉLÈVE OFFICIER	26	86	109	243	0	0	135	329	464
MAJOR	977	3128	63	80	0	0	1040	3208	4249
ADJUDANT-CHEF/MAÎTRE PRINCIPAL	2595	14050	969	461	0	0	3564	14511	18075
ADJUDANT/PREMIER MAÎTRE	2568	15734	218	521	0	0	2786	16254	19041
SERGENT-CHEF/MAÎTRE	2157	8047	1861	9928	0	0	4019	17975	21994
SERGENT/SECOND MAÎTRE	164	774	4292	22325	26	26	4481	23126	27607
ÉLÈVE SOUS-OFFICIER	0	0	268	1418	0	0	268	1418	1686
CAPORAL-CHEF/QUARTIER MAÎTRE DE 1 <sup>RE</sup> CLASSE	0	0	6143	28768	62	72	6205	28840	35045
CAPORAL/QUARTIER MAÎTRE DE 2 <sup>E</sup> CLASSE	0	0	1967	14809	72	154	2039	14963	17001
SOLDAT/MATELOT BREVETÉ	0	0	1885	21975	340	1255	2225	23230	25455
<b>TOTAL</b>	<b>11 425</b>	<b>63 664</b>	<b>19 442</b>	<b>106 319</b>	<b>557</b>	<b>1 557</b>	<b>31 424</b>	<b>171 540</b>	<b>202 964</b>

Source : DRH-MD/SPP-RH/PRH.

Champ : ensemble du personnel militaire sous PMEA.

Lecture : en 2015, 181 colonels féminins sont militaires de carrière.

\* Les médecins en chef des services sont comptabilisés parmi les officiers généraux.

Les effectifs du personnel de la défense

Les mouvements du personnel

Les rémunérations du personnel

La formation du personnel

Les conditions de travail du personnel

## 1.1.2 — Le personnel civil

Répartition du personnel civil, par statut, par catégorie et par sexe

En ETPT

		FEMMES	HOMMES	TOTAL
TITULAIRES	CAT. A +	117	369	486
	CAT. A (HORS CAT. A +)	1 883	4 281	6 164
	CAT. B	4 691	6 027	10 718
	CAT. C	10 661	6 559	17 220
	S/TOTAL	17 352	17 236	34 588
NON TITULAIRES	Niv. I	1 192	2 898	4 090
	Niv. II	343	707	1 050
	Niv. III	1 275	1 765	3 040
	S/TOTAL	2 810	5 370	8 180
OUVRIERS DE L'ÉTAT		2 582	15 036	17 618
TOTAL		22 744	37 642	60 386

Source : DRH-MD/SPP-RH/PRH.

Champ : ensemble du personnel civil sous PME.A.

Lecture : en 2015, 117 agents civils de catégorie A + sont des agents féminins.

## Répartition du personnel titulaire, par grade et par sexe

En ETPT

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
EMPLOIS DE DIRECTION (EMPLOIS SPÉCIFIQUES DE DÉTACHEMENT)	16	36	52
ADMINISTRATEUR CIVIL GÉNÉRAL	0	2	2
ADMINISTRATEUR CIVIL HORS CLASSE	17	44	61
ADMINISTRATEUR CIVIL	14	29	43
CONSEILLER D'ADMINISTRATION DE LA DÉFENSE	17	18	35
ATTACHÉ HORS CLASSE	24	28	52
ATTACHÉ PRINCIPAL D'ADMINISTRATION	176	210	386
ATTACHÉ D'ADMINISTRATION	548	403	951
SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE	892	332	1 224
SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPÉRIEURE	691	361	1 052
SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE NORMALE	1 555	682	2 237
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1 <sup>RE</sup> CLASSE	2 357	281	2 638
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2 <sup>E</sup> CLASSE	3 164	807	3 971
ADJOINT ADMINISTRATIF 1 <sup>RE</sup> CLASSE	1 916	774	2 690
ADJOINT ADMINISTRATIF 2 <sup>E</sup> CLASSE	571	75	646
CONSEILLER TECHNIQUE DE DÉFENSE	5	123	128
INGÉNIEUR DIVISIONNAIRE D'ÉTUDES ET DE FABRICATIONS	107	718	825
INGÉNIEUR D'ÉTUDES ET DE FABRICATIONS	360	1 923	2 283
INGÉNIEUR DES TRAVAUX MARITIMES	0	6	6
TECHNICIEN SUPÉRIEUR D'ÉTUDES ET DE FABRICATIONS 1 <sup>RE</sup> CLASSE	151	1 154	1 305
TECHNICIEN SUPÉRIEUR D'ÉTUDES ET DE FABRICATIONS 2 <sup>E</sup> CLASSE	246	1 385	1 631
TECHNICIEN SUPÉRIEUR D'ÉTUDES ET DE FABRICATIONS 3 <sup>E</sup> CLASSE	126	1 510	1 636
CHEF DE SERVICE INTÉRIEUR	0	1	1
AGENT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1 <sup>RE</sup> CLASSE	20	256	276
AGENT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2 <sup>E</sup> CLASSE	112	746	858
AGENT TECHNIQUE DE 1 <sup>RE</sup> CLASSE	807	2 533	3 340
AGENT TECHNIQUE DE 2 <sup>E</sup> CLASSE	262	280	542
CONSEILLER TECHNIQUE DE SERVICE SOCIAL	89	6	95
ASSISTANT PRINCIPAL DE SERVICE SOCIAL	256	8	264
ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL	191	8	199

Les effectifs du personnel de la défense

Les mouvements du personnel

Les rémunérations du personnel

La formation du personnel

Les conditions de travail du personnel

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
CADRE DE SANTÉ CIVIL DE CLASSE NORMALE	11	10	21
TECHNICIEN PARAMÉDICAL CIVIL DE CLASSE SUPÉRIEURE	77	37	114
TECHNICIEN PARAMÉDICAL CIVIL DE CLASSE NORMALE	222	61	283
INFIRMIER DE DÉFENSE DE CLASSE SUPÉRIEURE	25	5	30
INFIRMIER DE DÉFENSE DE CLASSE NORMALE	11	2	13
INFIRMIER CIVIL DE SOINS GÉNÉRAUX DE CLASSE NORMALE	23	6	29
AIDE SOIGNANT DE CLASSE EXCEPTIONNELLE	123	16	139
AIDE SOIGNANT DE CLASSE SUPÉRIEURE	208	19	227
AIDE SOIGNANT DE CLASSE NORMALE	412	55	467
AGENT DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIÉ CIVIL	386	78	464
CHARGÉ D'ÉTUDES DOCUMENTAIRES	19	13	32
CONSERVATEUR DU PATRIMOINE	17	12	29
CONSERVATEUR DE BIBLIOTHÈQUE	2	4	6
BIBLIOTHÉCAIRE ADJOINT SPÉCIALISÉ ET ASSISTANT DE BIBLIOTHÈQUE	24	8	32
PERSONNEL DE L'ÉDUCATION NATIONALE	258	405	663
TRADUCTEUR	1	0	1
AGENT DU TRÉSOR	20	6	26
AUTRE TITULAIRE NIVEAU	13	60	73
AGENT PERSONNEL PERMANENT À L'ÉTRANGER	13	6	19
AGENT DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ EXTÉRIEURE	797	1 694	2 491
<b>TOTAL</b>	<b>17 352</b>	<b>17 236</b>	<b>34 588</b>

Source : DRH-MD/SPP-RH/PRH.

Champ : ensemble des titulaires sous PMEA.

Lecture : en 2015, 11 titulaires civils féminins sont cadre de santé civil de classe normale.

## Répartition du personnel non titulaire, par type de contrat, par type d'emploi et par sexe

En ETPT

	EMPLOI PERMANENT		EMPLOI TEMPORAIRE		TOTAL		TOTAL
	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	
84-16* (HORS ICT/TCT)	900	781	0	0	900	781	1 681
ICT	569	1 730	0	0	569	1 730	2 299
TCT	58	270	0	0	58	270	328
<b>SOUS-TOTAL 84-16</b>	<b>1 527</b>	<b>2 781</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 527</b>	<b>2 781</b>	<b>4 308</b>
D49	117	264	0	0	117	264	381
BERKANI	98	143	0	0	98	143	241
BOE	27	31	0	0	27	31	58
VACATAIRES	2	1	243	169	245	170	415
PCRL	401	1 015	0	0	401	1 015	1 416
PPE	5	3	0	0	5	3	8
DGSE	360	927	0	0	360	927	1 287
AUTRES CONTRACTUELS**	30	36	0	0	30	36	66
<b>TOTAL</b>	<b>2 567</b>	<b>5 201</b>	<b>243</b>	<b>169</b>	<b>2 810</b>	<b>5 370</b>	<b>8 180</b>

Source : DRH/MD/SPP-RH/PRH.

Champ : ensemble du personnel civil non titulaire sous PMEA.

Lecture : en 2015, 900 agents non titulaires féminins 84-16 (hors ICT/TCT) sont employés sur un emploi permanent.

\* Y compris contrat de cabinet, aumôniers, maîtres d'internat/surveillant d'externat, contrat de différence et contrat sur cumul (hors ICT/TCT).

\*\* Forces françaises et éléments civils stationnés en Allemagne, agents équipement, fonctionnaires détachés sur emploi contractuel, médecins contractuels.

NB : **84-16** : non titulaires relevant de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ; **ICT** : ingénieurs et cadres technico-commerciaux ; **TCT** : techniciens et cadres technico commerciaux ; **D49** : personnel relevant du décret n° 49-1378 du 3 octobre 1949 modifié ; **Berkani** : agents contractuels de droit public, anciens agents d'un service public administratif recrutés sur un contrat de droit privé (dits Berkani) ; **BOE** : Bénéficiaires de l'obligation d'emploi ; **PCRL** : personnel civil de recrutement local ; **PPE** : personnel permanent à l'étranger.

Les effectifs du personnel de la défense

Les mouvements du personnel

Les rémunérations du personnel

La formation du personnel

Les conditions de travail du personnel

## Répartition du personnel civil ouvrier de l'État, par groupe et par sexe

En ETPT

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
OUVRIER HORS CATÉGORIE C	0	63	63
OUVRIER HORS CATÉGORIE B	49	830	879
OUVRIER HORS CATÉGORIE A	86	990	1 076
OUVRIER DU LIVRE E + 8	0	6	6
OUVRIER DU LIVRE E + 4	0	3	3
OUVRIER HORS GROUPE	543	2 861	3 405
OUVRIER GROUPE VII	821	3 706	4 527
OUVRIER GROUPE VI	580	2 271	2 851
OUVRIER GROUPE V	190	599	789
OUVRIER GROUPE IV N	14	6	20
CHEF D'ÉQUIPE HORS CATÉGORIE B	1	231	232
CHEF D'ÉQUIPE HORS CATÉGORIE A	4	201	205
CHEF D'ÉQUIPE DU LIVRE E + 8	0	3	3
CHEF D'ÉQUIPE DU LIVRE E + 4	0	3	3
CHEF D'ÉQUIPE HORS GROUPE	56	920	976
CHEF D'ÉQUIPE GROUPE VII	61	827	888
CHEF D'ÉQUIPE GROUPE VI	28	222	250
CHEF D'ÉQUIPE GROUPE V	12	66	78
TECHNICIEN À STATUT OUVRIER T6 BIS	15	183	198
TECHNICIEN À STATUT OUVRIER T6	26	309	335
TECHNICIEN À STATUT OUVRIER T5 BIS	58	469	527
TECHNICIEN À STATUT OUVRIER T5	17	133	150
TECHNICIEN À STATUT OUVRIER T4	12	89	101
TECHNICIEN À STATUT OUVRIER T3	1	10	11
TECHNICIEN À STATUT OUVRIER T2	8	35	43
<b>TOTAL</b>	<b>2 582</b>	<b>15 036</b>	<b>17 618</b>

Source : DRH-MD/SPP-RH/PEP.

Champ : ensemble du personnel ouvrier de l'État sous PME.A.

Lecture : en 2015, 49 agents civils féminins sont des ouvriers hors catégorie B.

## 1.2 – L'ÂGE DU PERSONNEL

### 1.2.1 – Le personnel militaire

#### 1.2.1.1 – L'âge moyen et l'âge médian

Âge moyen, par type de lien au service, par catégorie et par sexe

En années

	CARRIÈRE		CONTRAT		ENSEMBLE	
	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES
OFFICIERS	37,2	41,7	31,5	33,2	35,0	39,9
SOUS-OFFICIERS	39,7	42,0	30,2	30,5	35,0	36,7
MdR	-	-	29,6	27,9	29,6	27,9
VOLONTAIRES	-	-	22,8	21,7	22,8	21,7
ENSEMBLE	39,0	41,9	29,9	28,9	33,1	33,5

Source : DRH-MD/SPP-RH/PEP.

Champ : ensemble du personnel militaire sous PMEA en décembre 2015.

Lecture : en décembre 2015, les officiers féminins de carrière ont en moyenne de 37,2 ans.

Âge médian, par type de lien au service, par catégorie et par sexe

En années

	CARRIÈRE		CONTRAT		ENSEMBLE	
	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES
OFFICIERS	36,0	43,0	31,0	32,0	34,0	40,0
SOUS-OFFICIERS	38,0	41,0	30,0	30,0	34,0	36,0
MdR	-	-	29,0	26,0	29,0	26,0
VOLONTAIRES	-	-	23,0	21,0	23,0	21,0
ENSEMBLE	38,0	42,0	29,0	28,0	32,0	32,0

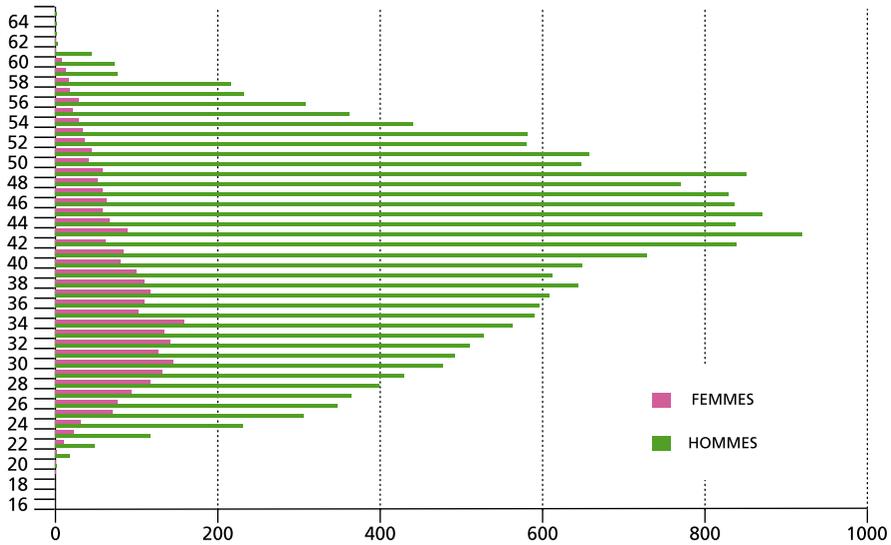
Source : DRH-MD/SPP-RH/PEP.

Champ : ensemble du personnel militaire sous PMEA en décembre 2015.

Lecture : en décembre 2015, 50 % des femmes militaires de carrière ont 36 ans ou plus.

### 1.2.1.2 – Les pyramides des âges Pyramide des âges des officiers de carrière

En effectifs physiques



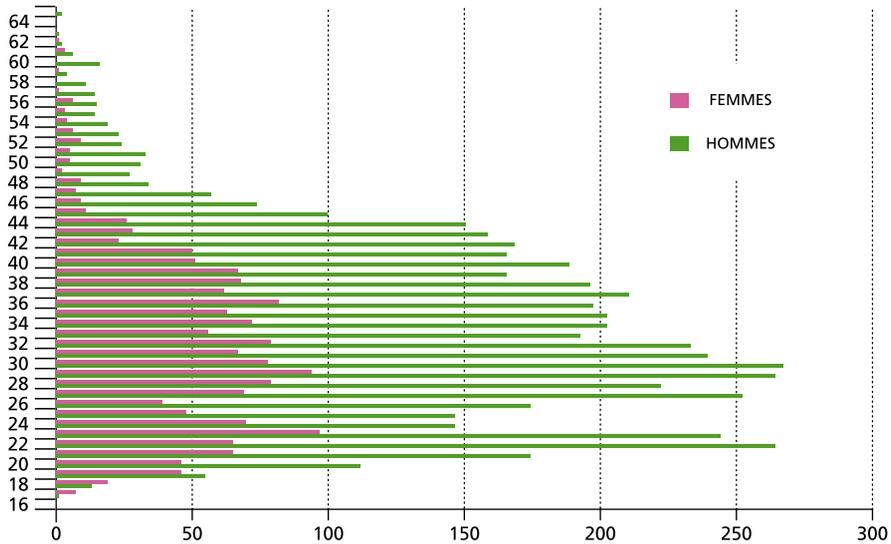
Âge moyen des officiers de carrière: 41,1 ans.

Source : DRH-MD/SPP-RH/PEP.

Champ : ensemble des officiers de carrière sous PMEAs en décembre 2015.

### Pyramide des âges des officiers sous contrat

En effectifs physiques



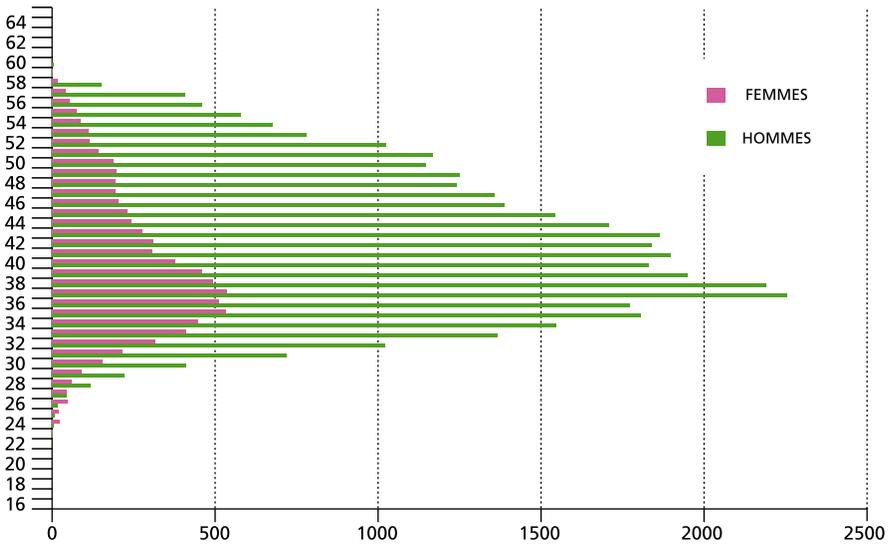
Âge moyen des officiers sous contrat: 32,8 ans.

Source : DRH-MD/SPP-RH/PEP.

Champ : ensemble des officiers sous contrat sous PMEAs en décembre 2015.

## Pyramide des âges des sous-officiers de carrière

En effectifs physiques



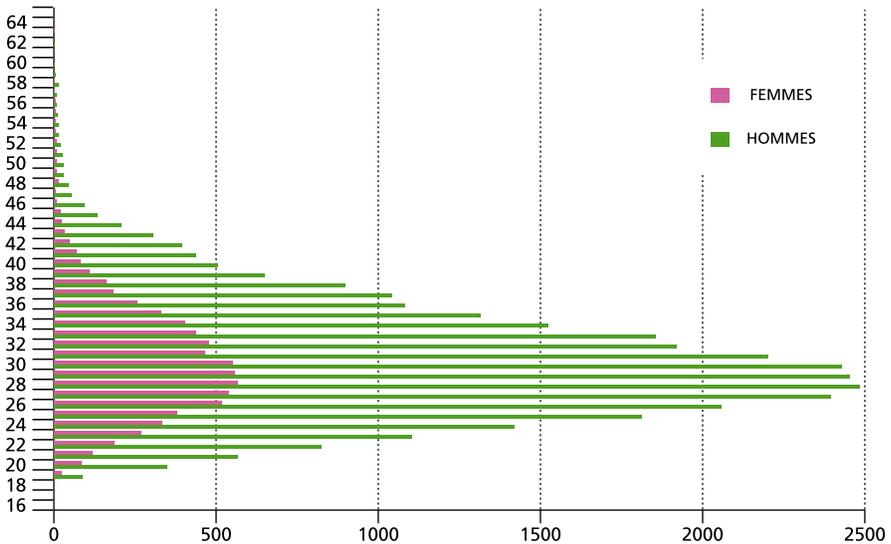
Âge moyen des sous-officiers de carrière: 41,6 ans.

Source: DRH-MD/SPP-RH/PEP.

Champ: ensemble des sous-officiers de carrière sous PMEA en décembre 2015.

## Pyramide des âges des sous-officiers sous contrat

En effectifs physiques



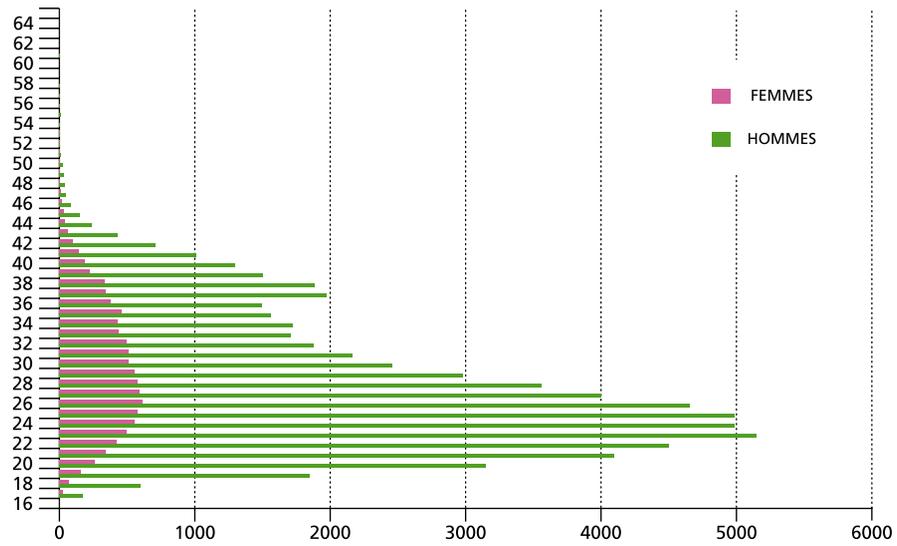
Âge moyen des sous-officiers sous contrat: 30,5 ans.

Source: DRH-MD/SPP-RH/PEP.

Champ: ensemble des sous-officiers sous contrat sous PMEA en décembre 2015.

### Pyramide des âges des militaires du rang

En effectifs physiques



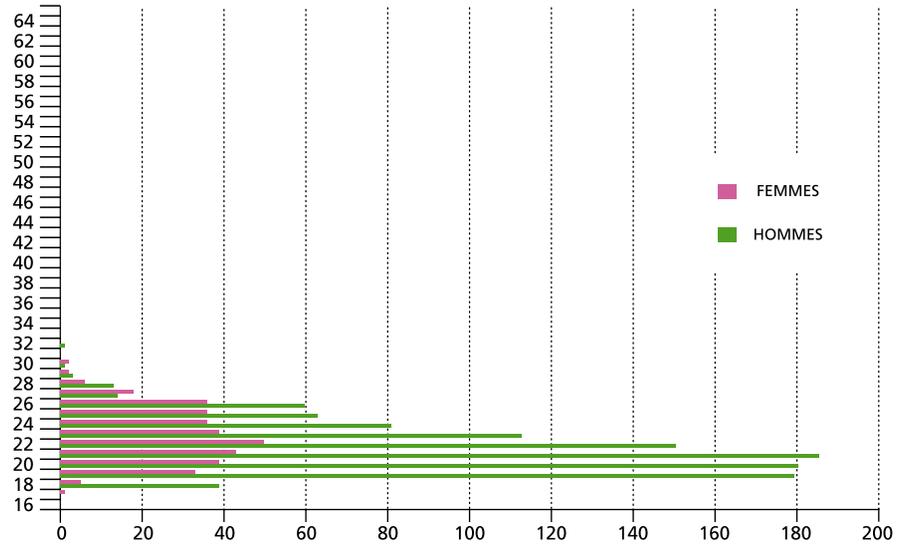
Âge moyen des militaires du rang: 28,1 ans.

Source: DRH-MD/SPP-RH/PEP.

Champ: ensemble des militaires du rang sous PME A en décembre 2015.

### Pyramide des âges des volontaires

En effectifs physiques



Âge moyen des volontaires: 21,9 ans.

Source: DRH-MD/SPP-RH/PEP.

Champ: ensemble des volontaires sous PME A en décembre 2015.

## 1.2.2 – Le personnel civil <sup>(2)</sup>

### 1.2.2.1 – L'âge moyen et l'âge médian

#### Âge moyen, par statut, par catégorie et par sexe

En effectifs physiques

	FEMMES	HOMMES	ENSEMBLE	
TITULAIRES	CAT. A (DONT CAT A +)	46,1	48,1	47,5
	CAT. B	49,1	47,2	48,1
	CAT. C	48,8	45,4	47,5
	S/ENSEMBLE	48,6	46,8	47,7
NON TITULAIRES	Niv. I	40,9	43,7	42,8
	Niv. II	38,5	41,3	40,4
	Niv. III	39,1	39,1	39,1
	S/ENSEMBLE	40,0	42,5	41,6
OUVRIERS DE L'ÉTAT	OUVRIER	49,7	49,4	49,9
	CHEF D'ÉQUIPE	54,4	53,5	54,0
	TSO	46,6	48,7	48,0
	S/ENSEMBLE	51,9	50,0	50,3
ENSEMBLE	48,0	47,5	47,7	

Source : DRH-MD/SPP-RH/PRH.

Champ : ensemble du personnel civil sous PMEA, en décembre 2015.

Lecture : en décembre 2015, les titulaires féminins de catégorie A (y compris A +) ont en moyenne 46,1 ans.

Les effectifs du personnel  
de la défense

Les mouvements  
du personnel

Les rémunérations  
du personnel

La formation  
du personnel

Les conditions de travail  
du personnel

(2) Hors DGSE et PCRL.

## Âge médian, par statut, par catégorie et par sexe

En effectifs physiques

		FEMMES	HOMMES	ENSEMBLE
TITULAIRES	CAT. A (DONT CAT A +)	45,0	48,0	47,0
	CAT. B	50,0	46,0	48,0
	CAT. C	50,0	44,0	48,0
	S/ENSEMBLE	49,0	46,0	48,0
NON TITULAIRES	Niv. I	38,0	43,0	41,0
	Niv. II	36,0	41,0	40,0
	Niv. III	38,0	38,0	38,0
	S/ENSEMBLE	38,0	42,0	40,0
OUVRIERS DE L'ÉTAT	OUVRIER	52,0	51,0	51,0
	CHEF D'ÉQUIPE	54,0	53,0	53,0
	TSO	47,0	48,0	48,0
	S/ENSEMBLE	53,0	52,0	52,0
ENSEMBLE		49,0	48,0	49,0

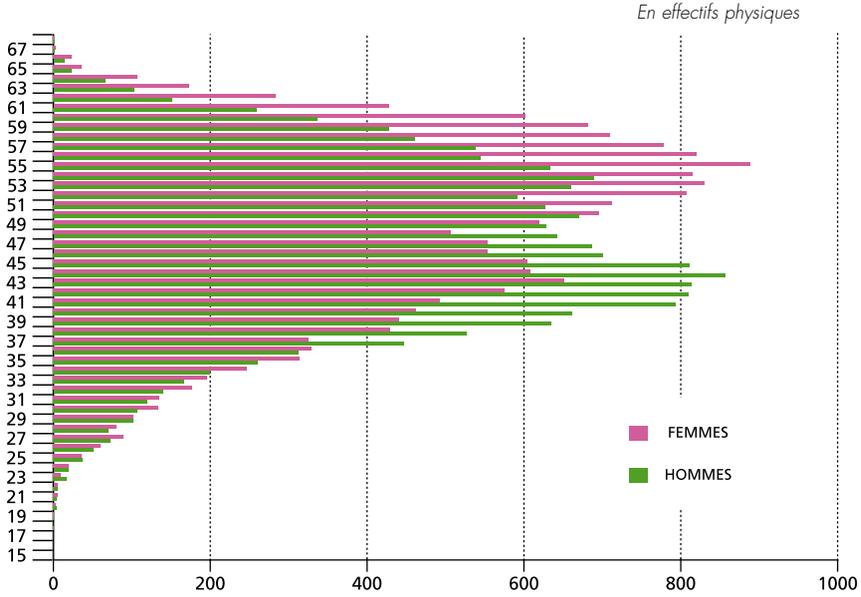
Source : DRHMD/SPP-RH/PRH.

Champ : ensemble du personnel civil sous PMEA en décembre 2015.

Lecture : en décembre 2015, 50 % des agents civils féminins de catégorie A (y compris A +) ont 45 ans ou plus.

### 1.2.2.2 — Les pyramides des âges, par statut et par catégorie

#### Pyramide des âges des titulaires

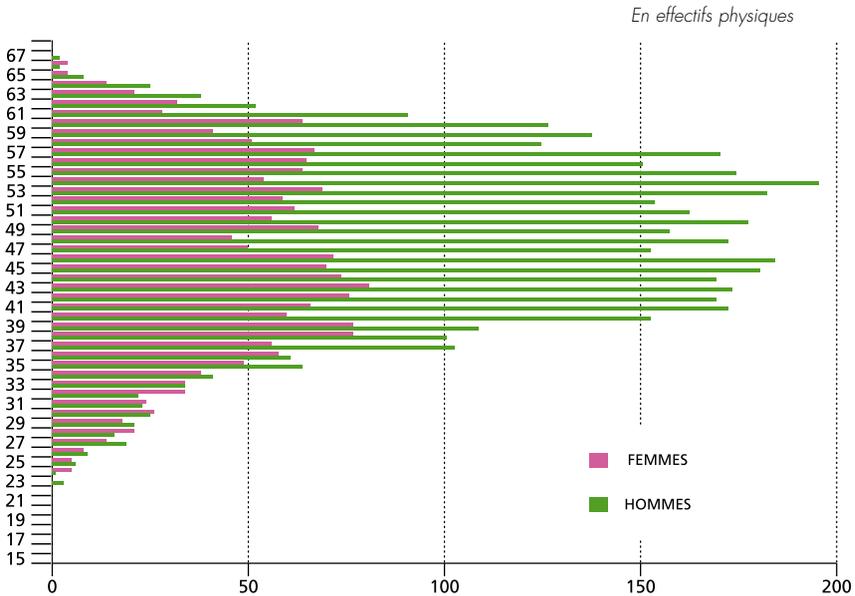


Âge moyen des titulaires : 47,7 ans.

Source : DRH-MD/SPP-RH/PRH.

Champ : ensemble des titulaires sous PMEA en décembre 2015.

#### Pyramide des âges des titulaires de catégorie A (y compris A +)



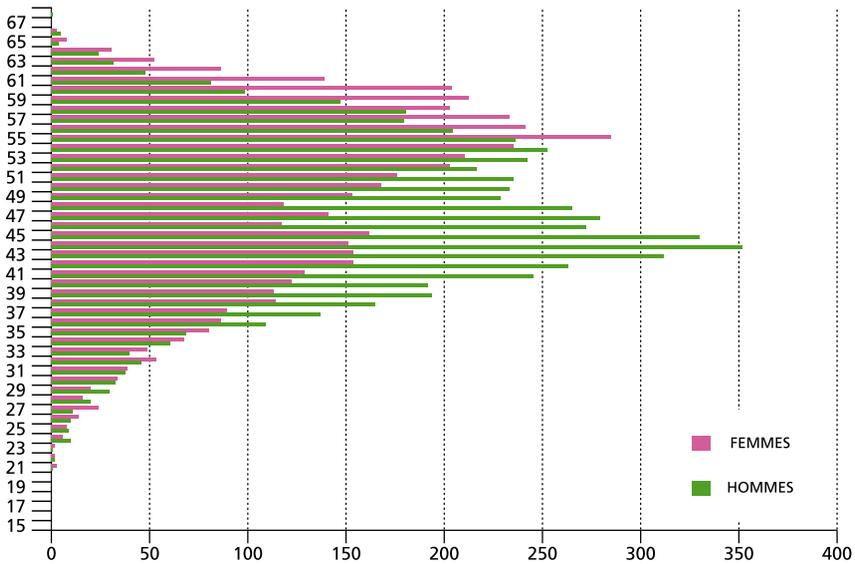
Âge moyen des titulaires de catégorie A (dont catégorie A+) : 47,5 ans.

Source : DRH-MD/SPP-RH/PRH.

Champ : ensemble des titulaires de catégorie A (y compris catégorie A+) sous PMEA en décembre 2015.

### Pyramide des âges des titulaires de catégorie B

En effectifs physiques



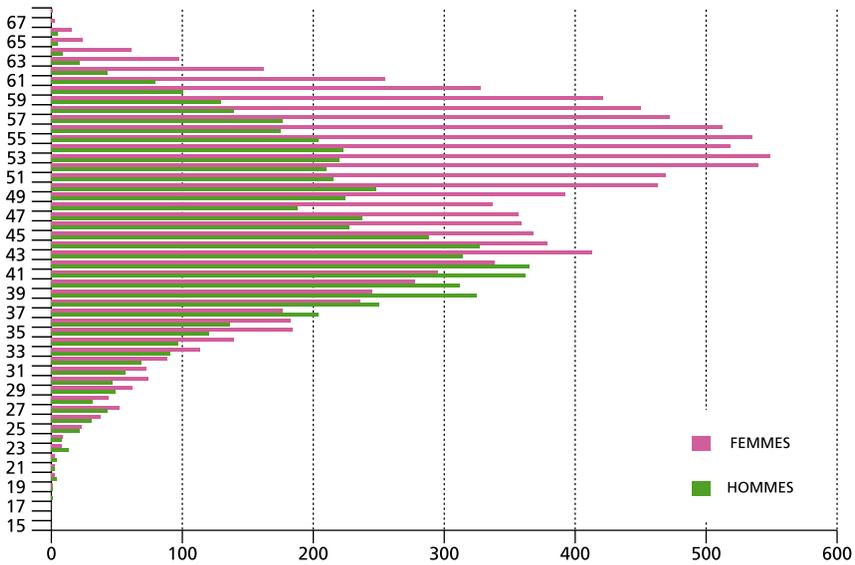
Âge moyen des titulaires de catégorie B: 48,1 ans.

Source: DRH-MD/SPP-RH/PRH.

Champ: ensemble des titulaires de catégorie B sous PMEA en décembre 2015.

### Pyramide des âges des titulaires de catégorie C

En effectifs physiques

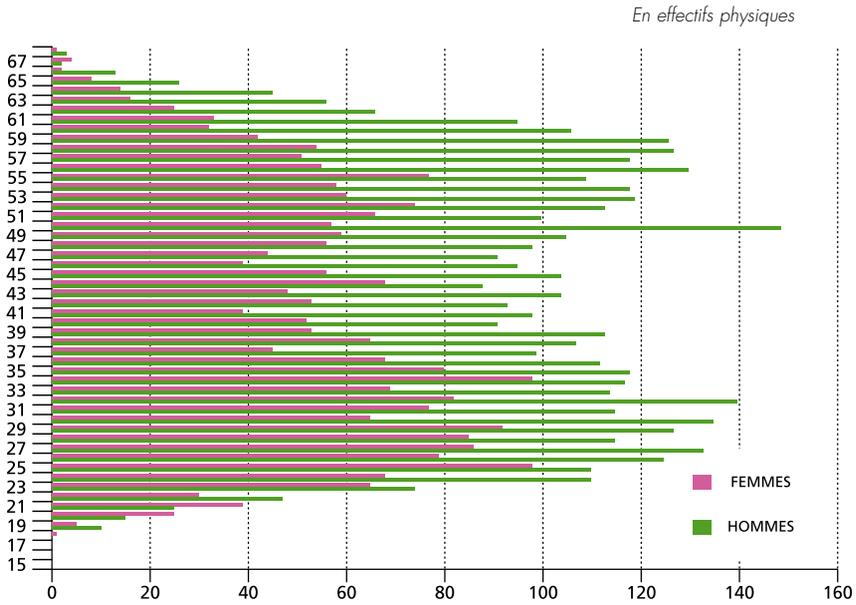


Âge moyen des titulaires de catégorie C: 47,5 ans.

Source: DRH-MD/SPP-RH/PRH.

Champ: ensemble des titulaires de catégorie C sous PMEA en décembre 2015.

## Pyramide des âges des non titulaires

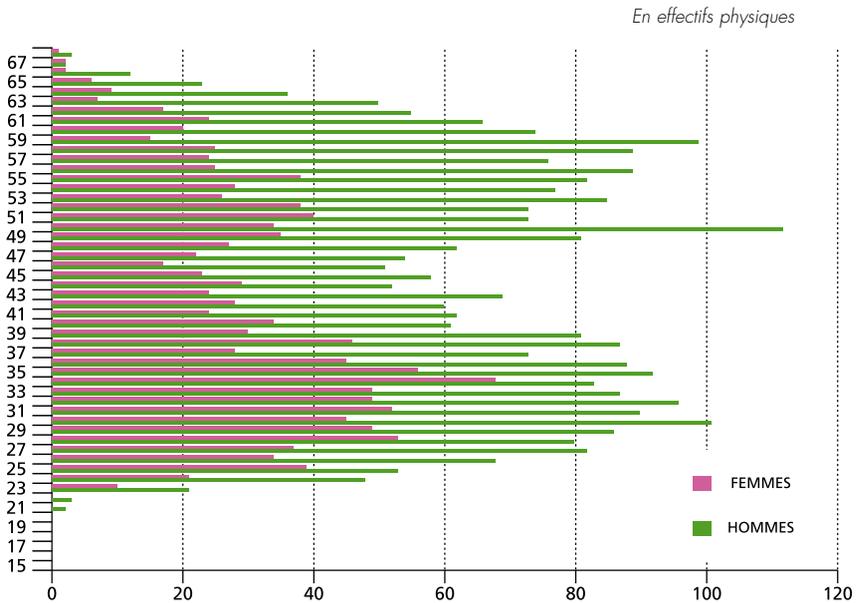


Âge moyen des non titulaires : 41,6 ans.

Source : DRH-MD/SPP-RH/PRH.

Champ : ensemble des non titulaires sous PMEA en décembre 2015.

## Pyramide des âges des non titulaires de niveau I



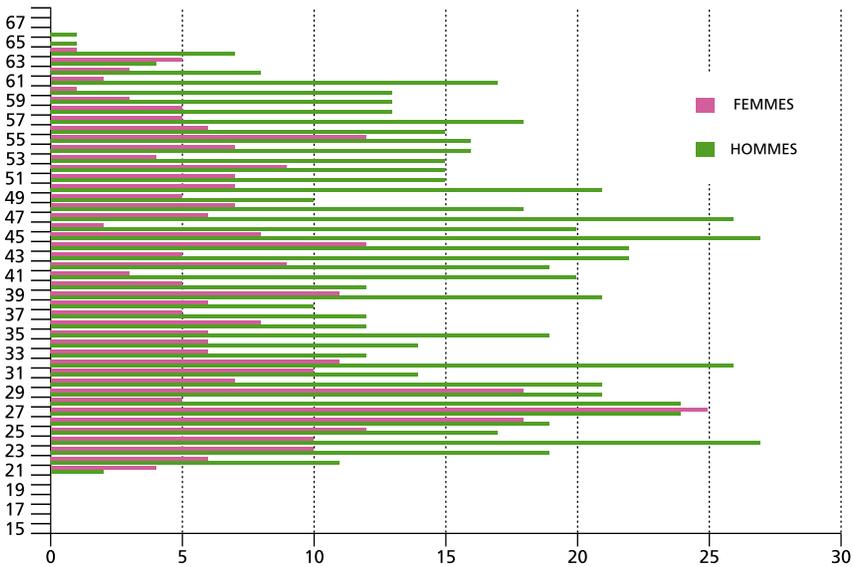
Âge moyen des non titulaires de niveau I : 42,8 ans.

Source : DRH-MD/SPP-RH/PRH.

Champ : ensemble des non titulaires de niveau I sous PMEA en décembre 2015.

## Pyramide des âges des non titulaires de niveau II

En effectifs physiques



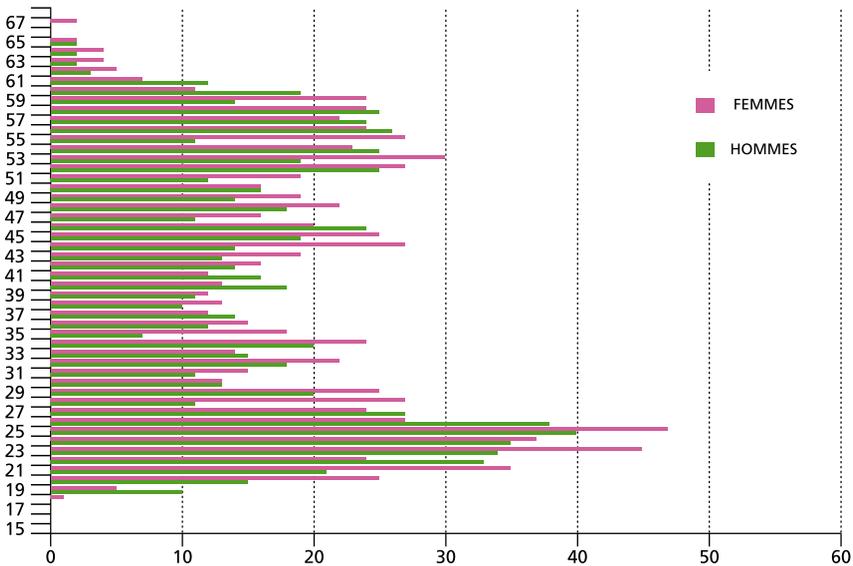
Âge moyen des non titulaires de niveau II: 40,4 ans.

Source: DRH-MD/SPP-RH/PRH.

Champ: ensemble des non titulaires de niveau II sous PMEA en décembre 2015.

## Pyramide des âges des non titulaires de niveau III

En effectifs physiques

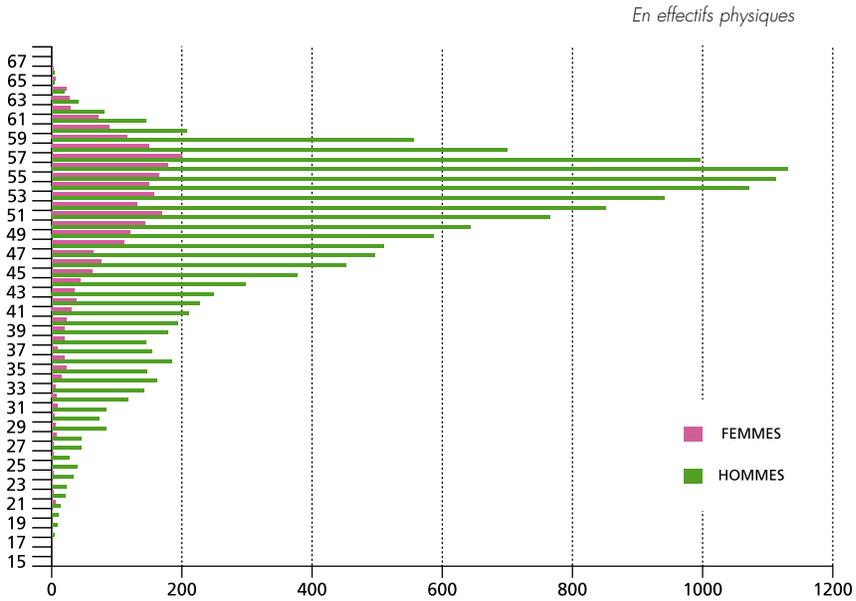


Âge moyen des non titulaires de niveau III: 39,1 ans.

Source: DRH-MD/SPP-RH/PRH.

Champ: ensemble des non titulaires de niveau III sous PMEA en décembre 2015.

## Pyramide des âges des ouvriers de l'État

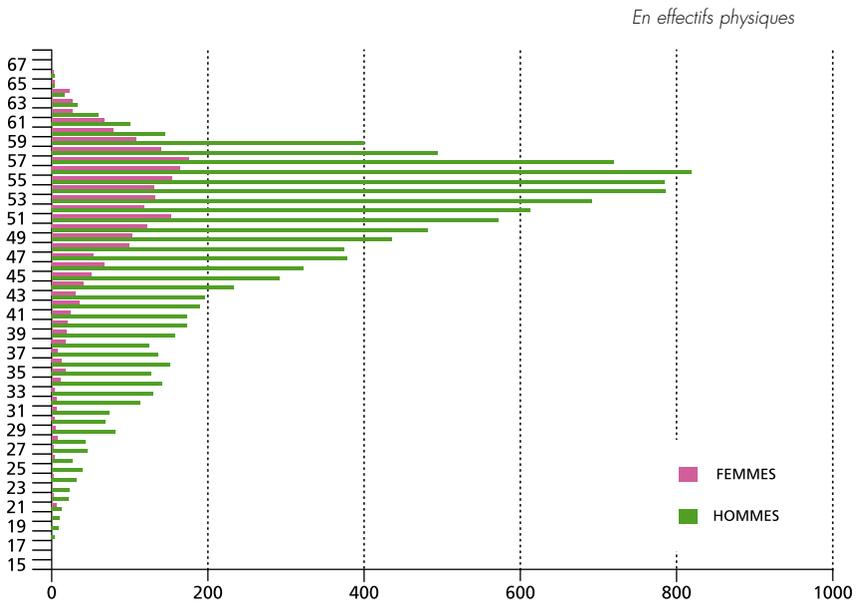


Âge moyen des ouvriers de l'État: 50,3 ans.

Source: DRH-MD/SPP-RH/PRH.

Champ: ensemble des ouvriers de l'État sous PMEA en décembre 2015.

## Pyramide des âges des ouvriers



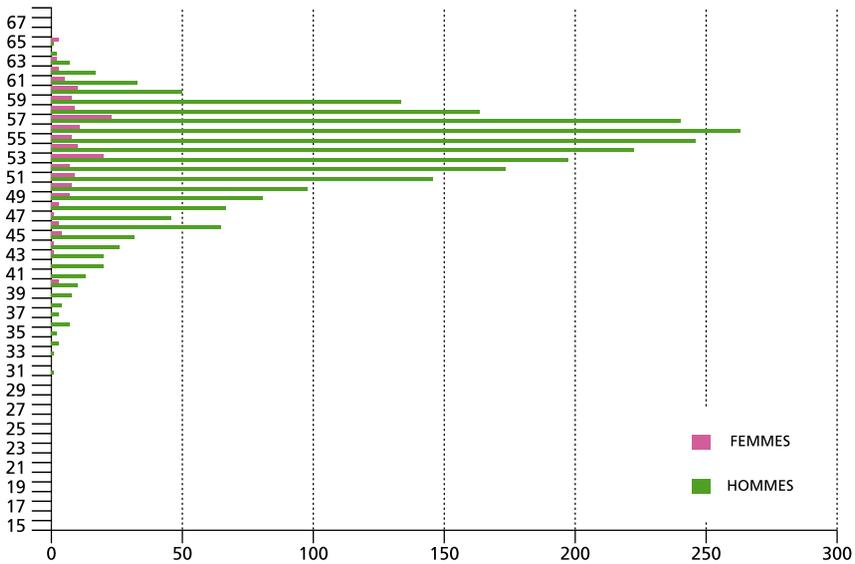
Âge moyen des ouvriers: 49,9 ans.

Source: DRH-MD/SPP-RH/PRH.

Champ: ensemble des ouvriers sous PMEA en décembre 2015.

## Pyramide des âges des chefs d'équipe

En effectifs physiques



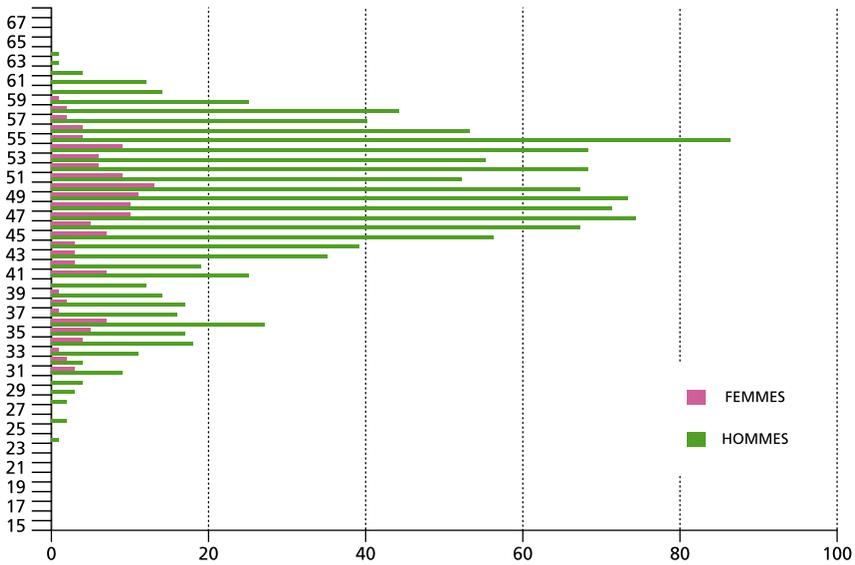
Âge moyen des chefs d'équipe: 54,0 ans.

Source: DRH-MD/SPP-RH/PRH.

Champ: ensemble des chefs d'équipe sous PMEA en décembre 2015

## Pyramide des âges des TSO

En effectifs physiques



Âge moyen des techniciens à statut ouvrier: 48,0 ans.

Source: DRH-MD/SPP-RH/PRH.

Champ: ensemble des TSO sous PMEA en décembre 2015.

## 1.3 – LES EMPLOIS DE HAUTE RESPONSABILITÉ ET LES EMPLOIS FONCTIONNELS

### 1.3.1 – Le haut encadrement militaire

Répartition des emplois de haut encadrement militaire, par type d'emploi et par sexe

En effectifs physiques

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
CHEF D'ÉTAT-MAJOR	0	4	4
MAJOR GÉNÉRAL	0	4	4
SOUS-CHEF D'ÉTAT-MAJOR	1	10	11
CHEF DE DIVISION EMA	0	12	12
INSPECTEUR DES ARMÉES/ INSPECTEUR GÉNÉRAL DES ARMÉES	0	6	6
CHEF DU CONTRÔLE GÉNÉRAL DES ARMÉES	0	1	1
CONTRÔLEUR GÉNÉRAL EN MISSION EXTRAORDINAIRE	0	5	5
AUTRES	0	5	5
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>47</b>	<b>48</b>

Source: Bureau des officiers généraux.

Champ: ensemble du personnel occupant un emploi du haut encadrement militaire en décembre 2015.

Lecture: en décembre 2015, une femme occupe un emploi de sous-chef d'état-major.

### 1.3.2 — Le haut encadrement du ministère de la défense (militaire et civil)

Répartition des emplois d'encadrement supérieur et dirigeant, par statut, par type d'emploi et par sexe

En effectifs physiques

	CIVILS			MILITAIRES			TOTAL		
	FEMMES	HOMMES	TOTAL	FEMMES	HOMMES	TOTAL	FEMMES	HOMMES	TOTAL
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, DIRECTEUR GÉNÉRAL, DIRECTEUR D'ADMINISTRATION CENTRALE	1	11	12	3	24	27	4	35	39
CHEF DE SERVICE	2	6	8	0	7	7	2	13	15
SOUS-DIRECTEUR	11	20	31	1	4	5	12	24	36
DIRECTEUR DE PROJETS/ EXPERT DE HAUT NIVEAU	5	4	9	0	7	7	5	11	16
INSPECTEUR CIVIL	3	2	5	0	0	0	3	2	5
<b>TOTAL</b>	<b>22</b>	<b>43</b>	<b>65</b>	<b>4</b>	<b>42</b>	<b>46</b>	<b>26</b>	<b>85</b>	<b>111</b>

Source : DRHMD/MES.

Champ : ensemble du personnel occupant un emploi d'encadrement supérieur et dirigeant en décembre 2015.

Lecture : en décembre 2015, 2 femmes civiles occupent un poste de chef de service.

NB : - Les emplois fonctionnels de chef de service et de sous-directeur sont normalement réservés aux membres du corps des administrateurs civils mais peuvent être pourvus, dans la limite de 50 % de l'effectif, par d'autres corps, et notamment par le personnel militaire de niveau équivalent (décret n° 2012-32 du 9 janvier 2012).

- Les emplois de directeur de projets et d'expert de haut niveau sont ouverts aux fonctionnaires, magistrats et officiers de carrière (décret 2008-382 du 21 avril 2001).

- Les emplois d'inspecteur civil sont des emplois fonctionnels.

## Flux de nomination aux emplois d'encadrement supérieur et dirigeants, par statut, par type d'emploi et par sexe

### Nombre de primo-nominations

En effectifs physiques

	CIVILS		MILITAIRES		TOTAL	
	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, DIRECTEUR GÉNÉRAL, DIRECTEUR D'ADMINISTRATION CENTRALE	0	1	1	4	1	5
CHEF DE SERVICE	0	0	0	1	0	1
SOUS-DIRECTEUR	3	4	0	0	3	4
DIRECTEUR DE PROJETS/EXPERT DE HAUT NIVEAU	2	1	0	1	2	2
INSPECTEUR CIVIL	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>12</b>

Source : DRHMD/MES.

Champ : ensemble du personnel ayant été nommé pour la première fois sur un emploi d'encadrement supérieur et dirigeant au cours de l'année 2015.

Lecture : au cours de l'année 2015, 3 agents civils féminins ont été nommés sous-directeur pour la première fois.

### Nombre de nominations (renouvellement compris)

En effectifs physiques

	CIVILS		MILITAIRES		TOTAL	
	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, DIRECTEUR GÉNÉRAL, DIRECTEUR D'ADMINISTRATION CENTRALE	0	2	1	4	1	6
CHEF DE SERVICE	0	6	0	2	0	8
SOUS-DIRECTEUR	6	10	0	0	6	10
DIRECTEUR DE PROJETS/EXPERT DE HAUT NIVEAU	3	3	0	1	3	4
INSPECTEUR CIVIL	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>21</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>10</b>	<b>28</b>

Source : DRHMD/MES.

Champ : ensemble du personnel ayant été nommé sur un emploi d'encadrement supérieur et dirigeant au cours de l'année 2015.

Lecture : au cours de l'année 2015, 6 agents civils féminins ont été nommés sous-directeur.

Les effectifs du personnel de la défense

Les mouvements du personnel

Les rémunérations du personnel

La formation du personnel

Les conditions de travail du personnel



# CHAPITRE 2

## LES MOUVEMENTS DU PERSONNEL

### Entrées dans le PMEA – départs du PMEA – entrées dans le système de pension – promotions – mutations

En 2015, le ministère de la défense a recruté 19 351 militaires, dont 2 144 femmes et 2 620 civils, dont 896 femmes.

Parallèlement, 16 371 militaires, dont 1 855 femmes et 3 111 civils, dont 1 165 femmes ont quitté définitivement le ministère.

En 2015, l'âge moyen de départ en retraite à jouissance immédiate du personnel militaire est de 43,4 ans (42,5 ans pour les femmes et 43,5 ans pour les hommes).

Pour le personnel civil titulaire et ouvrier de l'État, il est de 60,7 ans (61,7 ans pour les femmes et 60,3 ans pour les hommes).

En outre, pour les militaires (hors gendarmerie), 7 734 pensions sont entrées en paiement <sup>(1)</sup> en 2015, dont 891 versées à du personnel militaire féminin.

Concernant le personnel civil, 2 207 pensions sont entrées en paiement, dont 743 versées à du personnel féminin.

S'agissant des promotions, sur les 3 859 changements de catégories effectués en 2015, 472 concernent des femmes militaires.

Concernant le personnel civil, 110 titulaires, dont 72 femmes, ont accédé à la catégorie A et 120 titulaires, dont 70 femmes, à la catégorie B.

Enfin, concernant les mutations, 25 722 militaires, dont 4 091 femmes, ont connu une mutation avec changement de résidence en 2015. Parallèlement, 20 827 militaires, dont 3 071 femmes, ont connu une mutation sans changement de résidence.

### Chiffres-clés

#### Personnel militaire :

**19 351** recrutements directs, dont 2 144 femmes

**16 371** départs définitifs, dont 1 855 femmes

Âge moyen de départ à la retraite en 2014 : **43,4 ans**  
- 42,5 pour les femmes  
- 43,5 pour les hommes

#### Personnel civil :

**2 620** recrutements directs, dont 896 femmes

**3 111** départs définitifs, dont 1 165 femmes

Âge moyen de départ à la retraite : **60,7 ans**  
- 61,7 pour les femmes  
- 60,3 pour les hommes

(1) Ayants droit, y compris les pensions à jouissance différée.

Pour le personnel civil, 1 151 civils de la Défense, dont 534 femmes, ont connu une mutation avec changement de résidence. Parallèlement, 1 783 civils, dont 847 femmes, ont connu une mutation sans changement de résidence.

## 2.1 – LES ENTRÉES DANS LE PMEA

### 2.1.1 – Le personnel militaire

#### 2.1.1.1 – Le recrutement du personnel militaire

Répartition des recrutements <sup>(2)</sup> de militaires, par catégorie, par sexe et par armée, direction et service gestionnaire

En effectifs physiques

	OFFICIERS		SOUS-OFFICIERS		MILITAIRES DU RANG		VOLONTAIRES		TOTAL		
	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	TOTAL
TERRE	78	354	151	852	770	10 531	34	816	1 033	12 553	13 586
MARINE	21	92	97	604	164	1 167	193	535	475	2 398	2 873
AIR	44	143	184	1 053	143	712	20	14	391	1 922	2 313
SSA	62	62	91	41	0	0	40	25	193	128	321
SEA	0	0	7	5	8	105	0	0	15	110	125
DGA	6	43	0	0	0	0	0	0	6	43	49
SCA	31	41	0	0	0	0	0	0	31	41	72
SID	0	12	0	0	0	0	0	0	0	12	12
<b>TOTAL</b>	<b>242</b>	<b>747</b>	<b>530</b>	<b>2 555</b>	<b>1 085</b>	<b>12 515</b>	<b>287</b>	<b>1 390</b>	<b>2 144</b>	<b>17 207</b>	<b>19 351</b>

Source : DRH-MD/SPP-RH/PRH.

Champ : ensemble du personnel militaire recruté dans le PMEA en 2015.

Lecture : en 2015, 78 officiers féminins ont été recrutés par l'armée de terre.

NB : Aucun recrutement pour le CGA et les APM.

(2) Issus de la société civile.

## Répartition des recrutements de militaires, par catégorie, par type de recrutement et par sexe

En effectifs physiques

	OFFICIERS		SOUS-OFFICIERS		MILITAIRES DU RANG		VOLONTAIRES		TOTAL		
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	TOTAL
CONCOURS	95	367	-	-	-	-	-	-	95	367	462
SUR DOSSIER	147	380	530	2555	1085	12515	287	1390	2049	16840	18889
TOTAL	242	747	530	2555	1085	12515	287	1390	2144	17207	19351

Source : DRH-MD/SPP-RH/PRH.

Champ : ensemble du personnel militaire recruté dans le PMEA en 2015.

Lecture : en 2015, 95 officiers féminins ont été recrutés par concours.

### 2.1.1.2 — Les autres entrées des militaires dans le PMEA

#### Répartition des autres entrées de militaires dans le PMEA, par catégorie, par sexe par armée, direction et service gestionnaire

En effectifs physiques

	OFFICIERS		SOUS-OFFICIERS		MILITAIRES DU RANG		VOLONTAIRES		TOTAL		
	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	TOTAL
TERRE	26	36	86	109	113	312	0	1	225	458	683
MARINE	13	47	113	219	34	59	8	3	168	328	496
AIR	22	36	112	110	123	47	0	0	257	193	450
GEND.*	0	10	29	55	0	0	22	31	51	96	147
SSA	14	19	81	22	0	0	0	0	95	41	136
SEA	1	3	1	1	4	1	0	0	6	5	11
DGA	8	27	0	0	0	0	0	0	8	27	35
SCA	21	31	0	0	0	0	0	0	21	31	52
APM	1	0	2	1	0	0	0	0	3	1	4
SID	1	2	0	0	0	0	0	0	1	2	3
TOTAL	107	211	424	517	274	419	30	35	835	1182	2017

Source : DRH-MD/SPP-RH/PRH.

Champ : ensemble du personnel militaire entré dans le PMEA en 2015, hors recrutement.

Lecture : en 2015, 26 officiers féminins de l'armée de terre sont entrés dans le PMEA, hors recrutement.

\* Les données comprennent uniquement les gendarmes placés sous PMEA du ministère de la défense.

Les effectifs du personnel de la défense

Les mouvements du personnel

Les rémunérations du personnel

La formation du personnel

Les conditions de travail du personnel

## Répartition des autres entrées de militaires dans le PMEA, par catégorie, par motif d'entrée et par sexe

En effectifs physiques

	OFFICIERS		SOUS-OFFICIERS		MILITAIRES DU RANG		VOLONTAIRES		TOTAL		
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	TOTAL
RETOUR DE LA POSITION D'ACTIVITÉ HORS PMEA	13	81	44	145	4	10	8	0	69	236	305
RETOUR DE LA POSITION DE DÉTACHEMENT	11	57	2	28	1	4	0	0	14	89	103
RETOUR DE LA POSITION DE NON ACTIVITÉ	79	55	349	287	267	395	0	3	695	740	1435
AUTRES MOTIFS*	4	18	29	57	2	10	22	32	57	117	174
<b>TOTAL</b>	<b>107</b>	<b>211</b>	<b>424</b>	<b>517</b>	<b>274</b>	<b>419</b>	<b>30</b>	<b>35</b>	<b>835</b>	<b>1182</b>	<b>2017</b>

Source : DRH/MD/SPP,RH/PRH.

Champ : ensemble du personnel militaire entré dans le PMEA en 2015, hors recrutement.

Lecture : en 2015, 13 officiers féminins sont revenus de la position d'activité hors PMEA.

\* Arrivée de personnel hors ministère de la défense.

## 2.1.2 – Le personnel civil <sup>(3)</sup>

### 2.1.2.1 – Le recrutement du personnel civil

Répartition des recrutements du personnel civil, par statut, par catégorie, par sexe et par employeur

En effectifs physiques

	CAT. A +		CAT. A (HORS CAT. A +)		CAT. B		CAT. C		Niv. I		Niv. II		Niv. III		OE		TOTAL		
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	TOTAL
TERRE	12	6	0	8	8	49	22	162	11	6	5	13	110	80	1	26	169	350	519
MARINE	2	2	1	0	5	15	3	9	6	5	0	0	12	17	1	0	30	48	78
AIR*	10	4	1	0	9	19	5	15	5	15	3	30	13	11	3	50	49	144	193
SSA	1	0	11	3	3	1	4	1	25	12	0	0	3	0	0	0	47	17	64
DIRISI	0	0	1	8	10	62	12	62	0	1	3	4	4	4	0	0	30	141	171
SEA	0	0	0	0	0	5	0	11	1	0	2	1	5	6	0	0	8	23	31
SCA	0	0	7	6	33	68	41	106	1	3	8	3	39	46	0	1	129	233	362
SIMU	0	0	0	1	0	1	2	2	0	1	0	0	1	0	2	13	5	18	23
DGA	0	0	2	10	3	32	7	12	60	144	7	38	2	1	0	1	81	238	319
SGA**	3	11	36	29	55	72	30	38	16	21	13	9	27	20	0	0	180	200	380
EMA	0	0	1	1	1	8	1	0	2	3	1	0	6	6	0	0	12	18	30
AUTRES***	2	9	14	17	20	45	13	19	76	142	21	42	10	20	0	0	156	294	450
<b>TOTAL</b>	<b>30</b>	<b>32</b>	<b>74</b>	<b>83</b>	<b>147</b>	<b>377</b>	<b>140</b>	<b>437</b>	<b>203</b>	<b>353</b>	<b>63</b>	<b>140</b>	<b>232</b>	<b>211</b>	<b>7</b>	<b>91</b>	<b>896</b>	<b>1724</b>	<b>2620</b>

Source : DRH-MD/SPP-RH/PRH.

Champ : ensemble du personnel civil recruté dans le PMEA en 2015.

Lecture : en 2015, 12 agents féminins de catégorie A + ont été recrutés pour servir dans l'armée de terre.

\* Dont SIAé.

\*\* Dont DICoD.

\*\*\* Autres services employeurs dont DRM, DPSD, DGSE.

(3) Hors vacataires et personnel de recrutement local (PRL) et apprentis.

Les effectifs du personnel de la défense

Les mouvements du personnel

Les rémunérations du personnel

La formation du personnel

Les conditions de travail du personnel

## Les titulaires

### Répartition des recrutements du personnel civil titulaire, par catégorie, par voie d'accès et par sexe

En effectifs physiques

	CAT. A +		CAT. A (HORS CAT. A+)		CAT. B		CAT. C		TOTAL		
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	TOTAL
CONCOURS INTERMINISTÉRIELS*	1	1	12	5	6	1	0	0	19	7	26
CONCOURS DÉFENSE	1	0	14	25	28	69	25	116	68	210	278
TITULARISATION DES PERSONNES HANDICAPÉES	0	0	0	1	2	1	6	10	8	12	20
TITULARISATION DES PACTES**	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	2
DÉTACHEMENTS, POSITION NORMALE D'ACTIVITÉ, INTÉGRATIONS DIRECTES	27	28	20	14	31	11	33	25	111	78	189
INTÉGRATIONS DE MILITAIRES	1	3	28	38	80	295	76	284	185	620	805
<i>DONT L.4139-2</i>	<i>1</i>	<i>3</i>	<i>28</i>	<i>38</i>	<i>77</i>	<i>276</i>	<i>62</i>	<i>224</i>	<i>168</i>	<i>541</i>	<i>709</i>
<i>DONT EMPLOIS RÉSERVÉS</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>3</i>	<i>19</i>	<i>14</i>	<i>60</i>	<i>17</i>	<i>79</i>	<i>96</i>
<b>TOTAL</b>	<b>30</b>	<b>32</b>	<b>74</b>	<b>83</b>	<b>147</b>	<b>377</b>	<b>140</b>	<b>437</b>	<b>391</b>	<b>929</b>	<b>1 320</b>

Source : DRH-MD/SPP-RH/PRH.

Champ : ensemble du personnel civil titulaire recruté dans le PMEA en 2015.

Lecture : en 2015, 1 agent féminin titulaire de catégorie A + a été recruté par concours interministériel.

\* Concerne les administrateurs civils recrutés par la voie de l'École nationale d'administration (ENA) et les attachés recrutés par la voie des instituts régionaux d'administration (IRA).

\*\* PACTE : parcours d'accès aux carrières de la fonction publique de l'État.

## Les non titulaires

### Répartition des recrutements de personnel civil non titulaire, par catégorie, par type de contrat et par sexe

En effectifs physiques

	Niv. I		Niv. II		Niv. III		TOTAL		
	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	TOTAL
84-16*	107	94	41	43	206	176	354	313	667
ICT	64	156	0	0	0	0	64	156	220
TCT	0	0	8	66	0	0	8	66	74
AUTRES TYPES DE CONTRAT	32	103	14	31	26	35	72	169	241
<b>TOTAL</b>	<b>203</b>	<b>353</b>	<b>63</b>	<b>140</b>	<b>232</b>	<b>211</b>	<b>498</b>	<b>704</b>	<b>1 202</b>

Source : DRH-MD/SPP-RH/PRH.

Champ : ensemble du personnel civil non titulaire recruté dans le PMEA en 2015.

Lecture : en 2015, 107 agents civils féminins non titulaires 84-16 de niveau I ont été recrutés.

\* Y compris contrat de cabinet, aumôniers, maîtres d'internat/surveillant externat, contrat de différence et contrat sur cumul.

NB : **84-16** : Non titulaires relevant de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État; **ICT** : Ingénieurs et cadres technico-commerciaux; **TCT** : Techniciens et cadres technico-commerciaux.

Les effectifs du personnel de la défense

Les mouvements du personnel

Les rémunérations du personnel

La formation du personnel

Les conditions de travail du personnel

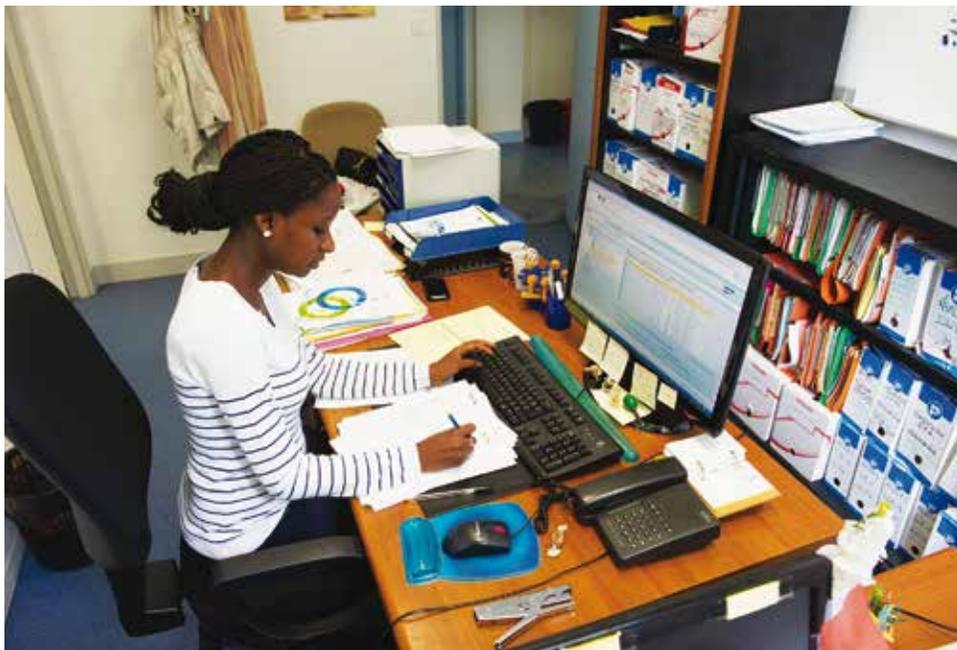
## Les ouvriers de l'État

Répartition des recrutements du personnel civil ouvrier de l'État, par catégorie, par type de recrutement et par sexe

En effectifs physiques

	OUVRIERS		TSO		TOTAL		
	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	TOTAL
CONCOURS	0	0	2	2	2	2	4
ESSAIS	5	89	0	0	5	89	94
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>89</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>91</b>	<b>98</b>

Source : DRHMD/SPP-RH/PRH.  
 Champ : ensemble des ouvriers de l'État recrutés dans le PMEA en 2015.  
 Lecture : en 2015, 2 TSO féminins ont été recrutés par concours.



## 2.1.2.2 — Les autres entrées de personnel civil dans le PMEA

Répartition des autres entrées du personnel civil dans le PMEA, par statut, par catégorie et par sexe

En effectifs physiques

	FEMMES	HOMMES	TOTAL	
TITULAIRES*	CAT. A +	4	3	7
	CAT. A (HORS CAT. A +)	33	18	51
	CAT. B	57	39	96
	CAT. C	225	71	296
	SOUS-TOTAL	319	131	450
NON TITULAIRES**	Niv. I	12	12	24
	Niv. II	5	0	5
	Niv. III	4	3	7
	SOUS-TOTAL	21	15	36
OUVRIERS DE L'ÉTAT***	OUVRIERS	45	92	137
	CHEFS D'ÉQUIPE	3	12	15
	TSO	2	3	5
	SOUS-TOTAL	50	107	157
TOTAL	390	253	643	

Source : DRH-MD/SPP-RH/PRH.

Champ : ensemble du personnel civil entré dans le PMEA en 2015, hors recrutements.

Lecture : en 2015, 4 agents civils féminins titulaires de catégorie A + sont entrés dans le PMEA, hors recrutements.

\* Retour de détachement, mise à disposition, congé de longue maladie, congé de longue durée, disponibilité, congé parental.

\*\* Retour de congé sans traitement, congé de grave maladie, congé parental, détachement, mise à disposition, disponibilité.

\*\*\* Retour de congé sans salaire, congé de longue durée, congé parental.

Les effectifs du personnel  
de la défense

Les mouvements  
du personnel

Les rémunérations  
du personnel

La formation  
du personnel

Les conditions de travail  
du personnel

## Répartition des autres entrées du personnel civil dans le PMEA, par statut, par motif d'entrée et par sexe

En effectifs physiques

	TITULAIRES			NON TITULAIRES			OUVRIERS DE L'ÉTAT			TOTAL		
	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL
RETOUR DE DÉTACHEMENT	61	56	117	0	0	0	2	5	7	63	61	124
MISE À DISPOSITION	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	1
CONGÉ DE LONGUE MALADIE*	37	11	48	5	4	9	8	16	24	50	31	81
CONGÉ DE LONGUE DURÉE	53	25	78	0	0	0	27	63	90	80	88	168
DISPONIBILITÉ	91	32	123	0	0	0	0	0	0	91	32	123
CONGÉ PARENTAL	55	6	61	7	1	8	0	0	0	62	7	69
RETOUR DE CONGÉ SANS TRAITEMENT OU SANS SALAIRE	5	0	5	9	9	18	9	21	30	23	30	53
AUTRES MOTIFS	17	1	18	0	0	0	4	2	6	21	3	24
<b>TOTAL</b>	<b>319</b>	<b>131</b>	<b>450</b>	<b>21</b>	<b>15</b>	<b>36</b>	<b>50</b>	<b>107</b>	<b>157</b>	<b>390</b>	<b>253</b>	<b>643</b>

Source : DRH-MD/SPP-RH/PRH.

Champ : ensemble du personnel civil titulaire entré dans le PMEA en 2015, hors recrutements.

Lecture : en 2015, 61 agents féminins titulaires sont entrés dans le PMEA à l'issue d'un détachement.

\* Inclus les congés de grave maladie pour les non titulaires uniquement.

## 2.2 – LES DÉPARTS DU PMEA

### 2.2.1 – Le personnel militaire

#### 2.2.1.1 – Les départs définitifs <sup>(4)</sup> du personnel militaire sous PMEA

Répartition des départs définitifs de militaires, par catégorie, par armée, direction ou service gestionnaire et par sexe

En effectifs physiques

	OFFICIERS		SOUS-OFFICIERS		MILITAIRES DU RANG		VOLONTAIRES		TOTAL		
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	TOTAL
TERRE	46	715	262	2005	458	6777	22	368	788	9865	10653
MARINE	25	151	140	1093	95	633	72	236	332	2113	2445
AIR	21	252	192	1267	165	543	23	11	401	2073	2474
SSA	68	138	204	105	0	0	36	31	308	274	582
SEA	0	7	1	16	10	75	0	0	11	98	109
DGA	3	37	0	0	0	0	0	0	3	37	40
SCA	8	44	0	0	0	0	0	0	8	44	52
AUTRES SERVICES GESTIONNAIRES*	2	11	2	1	0	0	0	0	4	12	16
<b>TOTAL</b>	<b>173</b>	<b>1355</b>	<b>801</b>	<b>4487</b>	<b>728</b>	<b>8028</b>	<b>153</b>	<b>646</b>	<b>1855</b>	<b>14516</b>	<b>16371</b>

Source : DRHMD/SPP-RH/PRH.

Champ : ensemble du personnel militaire ayant quitté définitivement les armées en 2015.

Lecture : en 2015, 46 officiers féminins de l'armée de terre ont quitté définitivement le ministère.

\* APM, CGA, SID.

Les effectifs du personnel de la défense

Les mouvements du personnel

Les rémunérations du personnel

La formation du personnel

Les conditions de travail du personnel

(4) Y compris décès.

## Répartition des départs définitifs de militaires, par catégorie, par circonstance de départ et par sexe

En effectifs physiques

	OFFICIERS		SOUS-OFFICIERS		MILITAIRES DU RANG		VOLONTAIRES		TOTAL		
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	TOTAL
LIMITE D'ÂGE OU DE DURÉE DES SERVICES	5	193	31	328	2	4	4	11	42	536	578
DÉPARTS AIDÉS	46	831	256	1 318	53	469	0	0	355	2 618	2 973
DÉPARTS SPONTANÉS	66	259	356	1 987	350	4 648	90	404	862	7 298	8 160
DÉPARTS IMPOSÉS	28	40	122	688	230	2 180	48	215	428	3 123	3 551
INAPTITUDES (HORS DÉCÈS)	26	20	33	121	93	701	11	14	163	856	1 019
DÉCÈS	2	12	3	45	0	26	0	2	5	85	90
<b>TOTAL</b>	<b>173</b>	<b>1 355</b>	<b>801</b>	<b>4 487</b>	<b>728</b>	<b>8 028</b>	<b>153</b>	<b>646</b>	<b>1 855</b>	<b>14 516</b>	<b>16 371</b>

Source : DRH-MD/SPP-RH/PRH.

Champ : ensemble du personnel militaire ayant quitté définitivement les armées en 2015.

Lecture : en 2015, 5 officiers féminins ont quitté définitivement le ministère atteints par leur limite d'âge.

### 2.2.1.2 — Les autres départs du personnel militaire du PMEA

Répartition des autres départs de militaires du PMEA, par armée, direction ou service gestionnaire, par catégorie et par sexe

En effectifs physiques

	OFFICIERS		SOUS-OFFICIERS		MILITAIRES DU RANG		VOLONTAIRES		TOTAL		
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	TOTAL
TERRE	57	149	173	574	221	1016	0	4	451	1743	2194
MARINE	14	99	178	452	62	175	26	78	280	804	1084
AIR	20	125	330	304	227	174	0	0	577	603	1180
GENDARMERIE*	1	16	14	101	0	0	24	90	39	207	246
SSA	15	31	144	34	0	0	0	0	159	65	224
SEA	1	4	1	6	3	11	0	0	5	21	26
DGA	7	60	0	0	0	0	0	0	7	60	67
SCA	32	45	0	0	0	0	0	0	32	45	77
APM	0	1	1	3	0	0	0	0	1	4	5
CGA	0	2	0	0	0	0	0	0	0	2	2
SID	3	6	0	0	0	0	0	0	3	6	9
<b>TOTAL</b>	<b>150</b>	<b>538</b>	<b>841</b>	<b>1 474</b>	<b>513</b>	<b>1 376</b>	<b>50</b>	<b>172</b>	<b>1 554</b>	<b>3 560</b>	<b>5 114</b>

Source : DRH-MD/SPP-RH/PRH.

Champ : ensemble du personnel militaire étant sortis du PMEA en 2015, hors départs définitifs.

Lecture : en 2015, 57 officiers féminins de l'armée de terre sont sortis du PMEA, hors départs définitifs.

\* Les données comprennent uniquement les gendarmes placés sous PMEA du ministère de la défense.

Les effectifs du personnel de la défense

Les mouvements du personnel

Les rémunérations du personnel

La formation du personnel

Les conditions de travail du personnel

## Répartition des autres départs de militaires du PMEA, par catégorie, par motif de départ et par sexe

En effectifs physiques

	OFFICIERS		SOUS-OFFICIERS		MILITAIRES DU RANG		VOLONTAIRES		TOTAL		
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	TOTAL
DÉPARTS VERS LA POSITION D'ACTIVITÉ HORS PMEA	22	128	47	218	12	102	25	73	106	521	627
DÉPARTS VERS LA POSITION DE DÉTACHEMENT	56	136	237	563	98	308	0	0	391	1007	1398
DÉPARTS VERS LA POSITION DE NON ACTIVITÉ	70	253	542	586	402	960	1	8	1015	1807	2822
AUTRES MOTIFS*	2	21	15	107	1	6	24	91	42	225	267
<b>TOTAL</b>	<b>150</b>	<b>538</b>	<b>841</b>	<b>1 474</b>	<b>513</b>	<b>1 376</b>	<b>50</b>	<b>172</b>	<b>1 554</b>	<b>3 560</b>	<b>5 114</b>

Source : DRH-MD/SPP-RH/PRH.

Champ : ensemble du personnel militaire étant sortis du PMEA en 2015, hors départs définitifs.

Lecture : en 2015, 22 officiers féminins sont sortis du PMEA vers la position d'activité hors PMEA.

\* Retours dans des organismes extérieurs au ministère de la défense, admission en 2<sup>e</sup> section.

## 2.2.2 – Le personnel civil <sup>(5)</sup>

### 2.2.2.1 – Les départs définitifs du personnel civil sous PMEA

Répartition des départs définitifs du personnel civil, par statut, par catégorie, par employeur et par sexe

En effectifs physiques

	TITULAIRES								NON TITULAIRES						OUVRIERS DE L'ÉTAT						TOTAL		
	CAT. A +		CAT. A		CAT. B		CAT. C		Niv. I		Niv. II		Niv. III		OUVRIER		CHEF D'ÉQUIPE		TSO				
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	Tot.
TERRE	11	12	0	17	16	27	39	10	2	0	3	1	150	99	29	142	0	41	0	2	250	351	601
MARINE	2	2	1	5	6	4	11	6	0	6	0	1	11	13	18	35	1	7	0	1	50	80	130
AIR*	7	4	3	11	10	13	19	3	3	5	1	6	15	8	18	85	2	32	0	10	78	177	255
SSA	1	0	7	3	13	4	44	13	13	11	15	5	8	3	40	40	5	16	0	1	146	96	242
DIRISI	0	0	0	6	3	21	5	3	0	4	0	1	1	1	3	15	0	3	0	8	12	62	74
SEA	0	0	1	1	3	1	5	1	0	0	0	0	0	1	1	9	0	4	0	0	10	17	27
SCA	0	0	3	16	28	10	89	38	0	7	0	2	28	60	46	181	5	65	0	1	199	380	579
SIMU	0	0	0	0	0	1	4	1	0	0	0	0	1	2	3	23	0	12	0	2	8	41	49
DGA	0	0	4	42	20	19	18	4	14	68	0	12	1	0	23	89	2	19	0	16	82	269	351
SGA**	2	7	25	39	58	30	88	21	19	27	12	13	26	17	12	119	0	38	1	4	243	315	558
AUTRES ***	3	16	3	16	15	15	17	12	26	58	4	8	6	6	13	19	0	4	0	4	87	158	245
<b>TOTAL</b>	<b>26</b>	<b>41</b>	<b>47</b>	<b>156</b>	<b>172</b>	<b>145</b>	<b>339</b>	<b>112</b>	<b>77</b>	<b>186</b>	<b>35</b>	<b>49</b>	<b>247</b>	<b>210</b>	<b>206</b>	<b>757</b>	<b>15</b>	<b>241</b>	<b>1</b>	<b>49</b>	<b>1165</b>	<b>1946</b>	<b>3111</b>

Source: DRH-MD/SPP-RH/PRH.

Champ: ensemble du personnel civil ayant quitté définitivement le ministère de la défense en 2015.

Lecture: en 2015, 11 civils titulaires féminins de catégorie A + de l'armée de terre ont quitté définitivement le ministère.

\* Dont SIAé.

\*\* Dont DICOd.

\*\*\* Autres services employeurs dont DRM, DPSD, EMA (partie centrale).

(5) Hors apprentis, vacataires et PCRL.

Les effectifs du personnel de la défense

Les mouvements du personnel

Les rémunérations du personnel

La formation du personnel

Les conditions de travail du personnel

## Les titulaires

Répartition des départs définitifs du personnel civil titulaire, par catégorie, par motif de départ et par sexe

En effectifs physiques

	CAT. A +		CAT. A (HORS CAT. A +)		CAT. B		CAT. C		TOTAL		
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	TOTAL
RETRAITE	4	14	28	125	142	110	275	72	449	321	770
RADIATION DES CADRES*	1	0	1	1	1	1	1	2	4	4	8
DÉCÈS	0	1	0	3	3	4	7	10	10	18	28
DÉMISSION ET ABANDON DE POSTE	0	0	1	0	4	2	5	5	10	7	17
DÉPART VOLONTAIRE**	0	0	0	3	2	8	31	13	33	24	57
RÉVOCATION	0	0	0	0	0	0	2	0	2	0	2
CONCOURS OU RECRUTEMENT HORS DÉFENSE	0	0	3	4	9	5	6	4	18	13	31
FIN DE DÉTACHEMENT ENTRANT	21	26	13	20	9	10	8	1	51	57	108
LICENCIEMENT	0	0	1	0	2	5	4	5	7	10	17
<b>TOTAL</b>	<b>26</b>	<b>41</b>	<b>47</b>	<b>156</b>	<b>172</b>	<b>145</b>	<b>339</b>	<b>112</b>	<b>584</b>	<b>454</b>	<b>1038</b>

Source : DRH-MD/SPP-RH/PRH.

Champ : ensemble du personnel civil titulaire ayant quitté définitivement le ministère en 2015.

Lecture : en 2015, 4 civils titulaires féminins de catégorie A + sont partis à la retraite.

\* Y compris cessation anticipée d'activité (CAA).

\*\* Donnant droit à l'indemnité de départ volontaire.

## Les non titulaires

Répartition des départs définitifs du personnel civil non titulaire, par catégorie, par motif de départ et par sexe

En effectifs physiques

	Niv. I		Niv. II		Niv. III		TOTAL		
	F	H	F	H	F	H	F	H	TOTAL
RETRAITE	15	74	2	13	14	17	31	104	135
DÉCÈS	1	0	0	0	0	0	1	0	1
DÉMISSION ET ABANDON DE POSTE	39	55	8	11	43	34	90	100	190
DÉPART VOLONTAIRE*	1	0	0	0	0	5	1	5	6
LICENCIEMENT	1	4	2	1	6	8	9	13	22
CONCOURS	0	0	0	5	0	0	0	5	5
TITULARISATION PERSONNELS HANDICAPÉS	0	1	2	1	6	10	8	12	20
TITULARISATION PACTE	0	0	0	0	0	2	0	2	2
FIN DE CONTRAT	20	52	21	18	178	134	219	204	423
<b>TOTAL</b>	<b>77</b>	<b>186</b>	<b>35</b>	<b>49</b>	<b>247</b>	<b>210</b>	<b>359</b>	<b>445</b>	<b>804</b>

Source : DRH-MD/SPP-RH/PRH.

Champ : ensemble du personnel civil non titulaire ayant quitté définitivement le ministère en 2015.

Lecture : en 2015, 15 civils non titulaires féminins de niveau I sont partis à la retraite.

\* Donnant droit à l'indemnité de départ volontaire.

Les effectifs du personnel  
de la défense

Les mouvements  
du personnel

Les rémunérations  
du personnel

La formation  
du personnel

Les conditions de travail  
du personnel

## Les ouvriers de l'État

Répartition des départs définitifs du personnel civil ouvrier de l'État, par catégorie, par motif de départ et par sexe

En effectifs physiques

	OUVRIER		CHEF D'ÉQUIPE		TSO		TOTAL		
	F	H	F	H	F	H	F	H	TOTAL
RETRAITE	118	395	8	146	1	22	127	563	690
CESSATION D'ACTIVITÉ	4	85	0	23	0	10	4	118	122
DÉCÈS	3	13	1	6	0	2	4	21	25
DÉMISSION	1	12	0	0	0	0	1	12	13
DÉPART VOLONTAIRE	80	251	6	66	0	15	86	332	418
ABANDON DE POSTE	0	1	0	0	0	0	0	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>206</b>	<b>757</b>	<b>15</b>	<b>241</b>	<b>1</b>	<b>49</b>	<b>222</b>	<b>1 047</b>	<b>1 269</b>

Source : DRHMD/SPP-RH/PRH.

Champ : ensemble du personnel ouvrier de l'État ayant quitté définitivement le ministère de la défense en 2015.

Lecture : en 2015, 1 TSO féminin est parti à la retraite.

### 2.2.2.2 — Les autres départs du PMEA du personnel civil

Répartition des autres départs du personnel civil du PMEA, par statut, par catégorie, par circonstance de départ et par sexe

En effectifs physiques

	TITULAIRES						NON TITULAIRES						OUVRIERS DE L'ÉTAT						TOTAL				
	CAT. A +		CAT. A (HORS CAT. A+)		CAT. B		CAT. C		Niv. I		Niv. II		Niv. III		OUVRIER		CHEF D'ÉQUIPE					TSO	
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	Tot.
DÉTACHEMENT	4	8	22	30	41	33	92	45	0	2	0	1	1	1	0	0	0	1	0	0	160	121	281
POSITION DE NON ACTIVITÉ	0	0	0	3	0	0	16	3	0	0	0	0	0	0	2	2	0	0	0	0	18	8	26
CONGÉ SANS TRAITEMENT OU CONGÉ SANS SALAIRE	0	0	1	0	1	0	1	0	10	27	8	1	5	5	7	22	0	4	1	3	34	62	96
CONGÉ DE LONGUE MALADIE*	0	0	2	4	9	7	34	16	0	6	2	0	2	4	11	19	0	4	0	0	60	60	120
DISPONIBILITÉ	0	2	9	10	17	17	65	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	91	49	140
CONGÉ PARENTAL	0	0	9	2	18	1	35	2	4	3	1	0	1	0	3	0	0	0	0	0	71	8	79
CONGÉ DE LONGUE DURÉE	1	0	5	6	9	18	60	15	0	0	0	0	0	0	30	66	2	8	0	2	107	115	222
AUTRES MOTIFS	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>10</b>	<b>48</b>	<b>55</b>	<b>96</b>	<b>76</b>	<b>304</b>	<b>101</b>	<b>14</b>	<b>38</b>	<b>11</b>	<b>2</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>53</b>	<b>109</b>	<b>2</b>	<b>17</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>543</b>	<b>423</b>	<b>966</b>

Source: DRH-MD/SPP-RH/PRH.

Champ: ensemble du personnel civil étant sortis du PMEA en 2015, hors départs définitifs.

Lecture: en 2015, 4 civils titulaires féminins de catégorie A + sont partis en détachement.

\* Inclus les congés de grave maladie des non titulaires

NB: Dans les congés longue maladie (et grave maladie pour les non titulaires) ne sont pas inclus les congés maladie 1/2 rémunération et les congés grave maladie à demi-traitement.

Les effectifs du personnel de la défense

Les mouvements du personnel

Les rémunérations du personnel

La formation du personnel

Les conditions de travail du personnel

## 2.3 – LES ENTRÉES DANS LE SYSTÈME DE PENSION

### 2.3.1 – L'âge moyen de départ à la retraite

Âge moyen de départ en retraite à jouissance immédiate des militaires, par catégorie et par sexe

En années

	FEMMES	HOMMES	ENSEMBLE
OFFICIERS	50,0	52,6	52,5
SOUS-OFFICIERS	44,7	45,4	45,3
MILITAIRES DU RANG	33,9	33,7	33,7
NON ASSIMILÉS	47,5	46,6	47,2
ENSEMBLE	42,5	43,5	43,4

Source : DRHMD/SA2P/P.

Champ : ensemble du personnel militaire parti en retraite à jouissance immédiate en 2015.

Lecture : en 2015, les officiers féminins sont partis en retraite à jouissance immédiate en moyenne à 50,0 ans.

## Âge moyen de départ à la retraite du personnel civil titulaire <sup>(6)</sup> et des ouvriers de l'État, par catégorie et par sexe

En années

	AGENTS ACTIFS			AGENTS SÉDENTAIRES			ENSEMBLE		
	FEMMES	HOMMES	ENSEMBLE	FEMMES	HOMMES	ENSEMBLE	FEMMES	HOMMES	ENSEMBLE
CAT. A (DONT A +)	-	-	-	62,6	62,2	62,2	62,6	62,2	62,2
CAT. B	60,1	-	60,1	62,2	62,0	62,1	62,2	62,0	62,1
CAT. C	-	-	-	61,8	60,9	61,6	61,8	60,9	61,6
NON ASSIMILÉS	-	-	-	-	63,1	63,1	-	63,1	63,1
<b>S/ENSEMBLE</b>	<b>60,1</b>	<b>-</b>	<b>60,1</b>	<b>61,9</b>	<b>61,8</b>	<b>61,9</b>	<b>61,9</b>	<b>61,8</b>	<b>61,9</b>
OUVRIERS	59,0	59,3	59,3	61,2	60,3	60,6	61,1	59,8	60,0
CHEFS D'ÉQUIPE	59,6	58,9	58,9	62,0	60,5	60,6	61,4	59,7	59,8
TSO	59,2	58,4	58,5	56,3	60,3	60,0	56,7	59,8	59,6
<b>S/ENSEMBLE</b>	<b>59,1</b>	<b>59,1</b>	<b>59,1</b>	<b>61,1</b>	<b>60,3</b>	<b>60,5</b>	<b>60,9</b>	<b>59,8</b>	<b>59,9</b>
<b>ENSEMBLE</b>	<b>59,2</b>	<b>59,1</b>	<b>59,1</b>	<b>61,7</b>	<b>60,9</b>	<b>61,3</b>	<b>61,7</b>	<b>60,3</b>	<b>60,7</b>

Source: DRHMD/SA2P/P.

Champ: ensemble du personnel civil titulaire et ouvrier de l'État rayé des cadres en 2015 et bénéficiaire d'une pension.  
Lecture: en 2015, les agents titulaires féminins actifs de catégorie B sont partis à la retraite en moyenne à 60,1 ans.

Les effectifs du personnel  
de la défense

Les mouvements  
du personnel

Les rémunérations  
du personnel

La formation  
du personnel

Les conditions de travail  
du personnel

(6) Le système d'information de la sous-direction des pensions ne permet pas de distinguer la catégorie A +.

## 2.3.2 — Les pensions entrées en paiement en 2015

Répartition du personnel dont la pension est entrée en paiement en 2015, par statut, par catégorie et par sexe

En effectifs physiques

		FEMMES	HOMMES	TOTAL
MILITAIRES	OFFICIERS	67	1 313	1 380
	SOUS-OFFICIERS	551	3 584	4 135
	MILITAIRES DU RANG	229	1 922	2 151
	NON ASSIMILÉS	44	24	68
	<b>S/TOTAL MILITAIRES</b>	<b>891</b>	<b>6 843</b>	<b>7 734</b>
CIVILS	CAT. A (DONT CAT. A +)	25	168	193
	CAT. B	168	100	268
	CAT. C	366	90	456
	NON ASSIMILÉS	0	1	1
	OUVRIERS DE L'ÉTAT	184	1 105	1 289
<b>S/TOTAL CIVILS</b>	<b>743</b>	<b>1 464</b>	<b>2 207</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>1 634</b>	<b>8 307</b>	<b>9 941</b>	

Source : DRHMD/SA2P/P.

Champ : ensemble du personnel dont la pension est entrée en paiement en 2015.

Lecture : en 2015, la pension de 67 officiers féminins est entrée en paiement.

## Répartition du personnel dont la pension est entrée en paiement avec décote en 2015, par statut, par catégorie et par sexe

En effectifs physiques

		FEMMES	HOMMES	TOTAL
MILITAIRES	OFFICIERS	8	62	70
	SOUS-OFFICIERS	78	341	419
	MILITAIRES DU RANG	47	232	279
	NON ASSIMILÉS	10	3	13
	S/TOTAL MILITAIRES	143	638	781
CIVILS	CAT. A (DONT CAT. A +)	5	11	16
	CAT. B	15	5	20
	CAT. C	21	0	21
	OUVRIERS DE L'ÉTAT	19	77	96
	S/TOTAL CIVILS	60	93	153
TOTAL		203	731	934

Source: DRHMD/SA2P/P.

Champ: ensemble du personnel dont la pension est entrée en paiement avec décote en 2015.

Lecture: en 2015, la pension de 8 officiers féminins est entrée en paiement avec décote.

## Répartition du personnel dont la pension est entrée en paiement avec surcote en 2015, par statut, par catégorie et par sexe

En effectifs physiques

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
CAT. A (DONT CAT. A +)	10	68	78
CAT. B	69	35	104
CAT. C	119	28	147
OUVRIERS DE L'ÉTAT	44	85	129
TOTAL	242	216	458

Source: DRHMD/SA2P/P.

Champ: ensemble du personnel dont la pension est entrée en paiement avec surcote en 2015.

Lecture: en 2015, la pension de 10 agents titulaires féminins de catégorie A est entrée en paiement, avec surcote.

NB: le dispositif de la surcote n'est pas applicable aux militaires.

Les effectifs du personnel de la défense

Les mouvements du personnel

Les rémunérations du personnel

La formation du personnel

Les conditions de travail du personnel

## 2.4 – LES PROMOTIONS

### 2.4.1 – Le personnel militaire

Répartition du personnel militaire ayant connu un changement de catégorie, par sexe et par armée, direction ou service gestionnaire

En effectifs physiques

	DE VOL. À MDR	DE MDR À S-OFF	DE MDR À OFF	DE S-OFF À OFF	TOTAL
TERRE	556	1 842	7	197	2 602
FEMMES	28	177	0	16	221
HOMMES	528	1 665	7	181	2 381
MARINE	200	638	1	67	906
FEMMES	41	87	0	5	133
HOMMES	159	551	1	62	773
AIR	7	248	0	56	311
FEMMES	5	86	0	11	102
HOMMES	2	162	0	45	209
GENDARMERIE*	0	1	0	2	3
FEMMES	0	1	0	0	1
HOMMES	0	0	0	2	2
SSA	0	11	0	7	18
FEMMES	0	9	0	3	12
HOMMES	0	2	0	4	6
SEA	7	5	0	2	14
FEMMES	0	0	0	0	0
HOMMES	7	5	0	2	14
SCA	0	0	3	0	3
FEMMES	0	0	2	0	2
HOMMES	0	0	1	0	1
APM	0	0	0	2	2
FEMMES	0	0	0	1	1
HOMMES	0	0	0	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>770</b>	<b>2 745</b>	<b>11</b>	<b>333</b>	<b>3 859</b>
FEMMES	74	360	2	36	472
HOMMES	696	2 385	9	297	3 387

Source : direction du personnel et directions des ressources humaines des armées, directions et services.

Champ : ensemble du personnel militaire ayant connu un changement de catégorie en 2015.

Lecture : en 2015, 28 volontaires féminins de l'armée de terre sont passés militaires du rang.

\* Les données comprennent uniquement les gendarmes placés sous PMEAs du ministère de la défense.

NB : pas de changement de catégorie pour le SID et le CGA.

## Répartition du personnel militaire ayant connu un changement de grade au sein d'une catégorie, par sexe et par armée, direction ou service gestionnaire

En effectifs physiques

	PROMOTION INTERNE VOL	PROMOTION INTERNE MDR	PROMOTION INTERNE S-OFF	PROMOTION INTERNE OFF	TOTAL
<b>TERRE</b>	1	6708	4194	2255	13 158
FEMMES	0	577	451	208	1 236
HOMMES	1	6131	3743	2047	11 922
<b>MARINE</b>	200	1968	3939	849	6956
FEMMES	54	338	542	117	1051
HOMMES	146	1630	3397	732	5905
<b>AIR</b>	15	808	2758	682	4263
FEMMES	12	268	598	118	996
HOMMES	3	540	2160	564	3267
<b>GENDARMERIE*</b>	150	0	118	14	282
FEMMES	61	0	19	3	83
HOMMES	89	0	99	11	199
<b>SSA</b>	116	0	205	573	894
FEMMES	76	0	144	267	487
HOMMES	40	0	61	306	407
<b>SEA</b>	0	0	29	19	48
FEMMES	0	0	4	3	7
HOMMES	0	0	25	16	41
<b>DGA</b>	0	0	0	165	165
FEMMES	0	0	0	20	20
HOMMES	0	0	0	145	145
<b>SCA</b>	0	0	0	148	148
FEMMES	0	0	0	55	55
HOMMES	0	0	0	93	93
<b>AUTRES SERVICES GESTIONNAIRES**</b>	0	0	3	38	41
FEMMES	0	0	2	2	4
HOMMES	0	0	1	36	37
<b>TOTAL</b>	482	9484	11 246	4743	25955
FEMMES	203	1 183	1 760	793	3939
HOMMES	279	8301	9 486	3950	22016

Source : direction du personnel et directions des ressources humaines des armées, directions et services.

Champ : ensemble du personnel militaire ayant connu un changement de grade au sein d'une même catégorie (hors premières affectations ou sortie d'école) en 2015.

Lecture : en 2015, 54 volontaires féminins de la marine ont changé de grade.

\* Les données comprennent uniquement les gendarmes placés sous PMEA du ministère de la défense.

\*\* SID, APM et CGA.

Les effectifs du personnel de la défense

Les mouvements du personnel

Les rémunérations du personnel

La formation du personnel

Les conditions de travail du personnel

## Composition des jurys de concours et examens professionnels, par concours ou examens professionnels, par sexe et par armée, direction ou service gestionnaire

En effectifs physiques

	CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS	MEMBRES DE JURY*		PRÉSIDENTS DE JURYS	
		FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES
TERRE	RECRUTEMENTS DIRECTS D'OFFICIERS	13	29	2	2
	RECRUTEMENTS INTERNES D'OFFICIERS	9	54	3	61
	CONCOURS ADMISSION ÉCOLE DE GUERRE (EDG — EMS 2)	5	44	0	1
	ÉPREUVE DE SÉLECTION PROFESSIONNELLE (ESP)	10	110	0	1
	<b>S/TOTAL</b>	<b>37</b>	<b>237</b>	<b>5</b>	<b>65</b>
MARINE	RECRUTEMENTS DIRECTS D'OFFICIERS	5	19	0	1
	RECRUTEMENTS INTERNES D'OFFICIERS	7	22	0	1
	CONCOURS ADMISSION ÉCOLE DE GUERRE (EDG — EMS 2)	3	17	0	1
	ÉPREUVE DE SÉLECTION PROFESSIONNELLE (ESP)	1	1	0	1
	<b>S/TOTAL</b>	<b>16</b>	<b>59</b>	<b>0</b>	<b>4</b>
AIR	RECRUTEMENTS DIRECTS D'OFFICIERS	8	19	0	5
	RECRUTEMENTS INTERNES D'OFFICIERS	5	19	0	4
	CONCOURS ADMISSION ÉCOLE DE GUERRE (EDG — EMS 2)	1	27	0	4
	ÉPREUVE DE SÉLECTION PROFESSIONNELLE (ESP)	0	3	0	2
	<b>S/TOTAL</b>	<b>14</b>	<b>68</b>	<b>0</b>	<b>15</b>
SCA	RECRUTEMENTS DIRECTS D'OFFICIERS	4	12	0	1
	RECRUTEMENTS INTERNES D'OFFICIERS	2	6	0	1
	CONCOURS ADMISSION ÉCOLE DE GUERRE (EDG — EMS 2)	2	16	0	1
	<b>S/TOTAL</b>	<b>8</b>	<b>34</b>	<b>0</b>	<b>3</b>
SSA	RECRUTEMENTS DIRECTS D'OFFICIERS	28	37	2	4
	RECRUTEMENTS INTERNES D'OFFICIERS	5	17	0	6
	CONCOURS ADMISSION ÉCOLE DE GUERRE (EDG — EMS 2)	2	2	0	0
	<b>S/TOTAL</b>	<b>35</b>	<b>56</b>	<b>2</b>	<b>10</b>
SID	RECRUTEMENTS DIRECTS D'OFFICIERS	5	25	0	1
	RECRUTEMENTS INTERNES D'OFFICIERS	0	0	0	0
	CONCOURS ADMISSION ÉCOLE DE GUERRE (EDG — EMS 2)	0	2	0	1
	<b>S/TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>27</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
<b>TOTAL</b>		<b>115</b>	<b>481</b>	<b>7</b>	<b>99</b>

Source : direction du personnel et directions des ressources humaines des armées, directions et services.

Champ : ensemble du personnel membre d'un jury de concours ou examen professionnel militaire en 2015.

Lecture : en 2015, 13 femmes ont été membres d'un jury d'un concours de recrutement direct d'officiers de l'armée de terre.

\* Y compris les présidents.

Remarque : **EDG** : école de guerre ; **EMS** : enseignement militaire supérieur.

## Répartition des candidats, par concours ou examens professionnels, par sexe et par armée, direction ou service gestionnaire

En effectifs physiques

	CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS	CANDIDATS		PRÉSENTS		ADMISSIBLES		ADMIS		DÉFINITIVEMENT ADMIS	
		F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
TERRE	RECRUTEMENTS DIRECTS	351	1 736	270	1 414	118	530	35	247	14	111
	RECRUTEMENTS INTERNES	37	417	88	682	48	322	14	141	14	133
	CONCOURS ADMISSION ÉCOLE DE GUERRE (EDG — EMS 2)	30	254	22	239	11	171	2	78	2	78
	ÉPREUVE DE SÉLECTION PROFESSIONNELLE (ESP)	49	578	42	535	31	372	13	218	13	218
MARINE	RECRUTEMENTS DIRECTS D'OFFICIERS	328	1 494	161	823	83	477	28	273	9	59
	RECRUTEMENTS INTERNES D'OFFICIERS	22	120	20	112	7	52	2	18	2	18
	CONCOURS ADMISSION ÉCOLE DE GUERRE (EDG — EMS 2)	29	153	29	149	12	79	3	32	3	32
	ÉPREUVE DE SÉLECTION PROFESSIONNELLE (ESP)	10	149	10	149	4	46	3	34	3	34
AIR	RECRUTEMENTS DIRECTS	427	2 020	320	1 447	112	594	8	56	9	54
	RECRUTEMENTS INTERNES	59	310	47	258	22	50	9	55	9	55
	CONCOURS ADMISSION ÉCOLE DE GUERRE (EDG — EMS 2)	19	105	17	103	8	52	4	20	4	20
	ÉPREUVE DE SÉLECTION PROFESSIONNELLE (ESP)	11	223	11	209	6	86	4	50	4	50
SCA	RECRUTEMENTS DIRECTS	149	186	90	117	30	54	9	20	11	18
	RECRUTEMENTS INTERNES	14	18	13	18	7	13	3	4	3	4
	CONCOURS ADMISSION ÉCOLE DE GUERRE (EDG — EMS 2)	17	37	17	34	15	22	8	9	8	9
SSA	RECRUTEMENTS DIRECTS	2 801	11 224	2 383	992	442	283	113	91	111	96
	RECRUTEMENTS INTERNES	61	27	61	24	3	2	35	23	35	23
	CONCOURS ADMISSION ÉCOLE DE GUERRE (EDG — EMS 2)	8	18	8	18	0	0	4	6	0	0
SID	RECRUTEMENTS DIRECTS	154	1 038	0	0	16	67	0	12	0	12
	RECRUTEMENTS INTERNES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CONCOURS ADMISSION ÉCOLE DE GUERRE (EDG — EMS 2)	5	78	1	9	0	0	1	9	1	6

Source : direction du personnel et directions des ressources humaines des armées, directions et services.  
 Champ : ensemble des personnes candidates à un concours ou examen professionnel militaire en 2015.  
 Lecture : en 2015, 351 femmes ont été candidates à un concours de recrutement de l'armée de terre.

Remarque : **EDG** : école de guerre ; **EMS** : enseignement militaire supérieur.

Les effectifs du personnel de la défense

Les mouvements du personnel

Les rémunérations du personnel

La formation du personnel

Les conditions de travail du personnel

## Durée moyenne entre deux promotions de grade pour le personnel militaire promu en 2015, par catégorie, par armée, direction ou service gestionnaire et par sexe

En années

	OFFICIERS		SOUS-OFFICIERS		MILITAIRES DU RANG		VOLONTAIRES		ENSEMBLE	
	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES
TERRE	7,3	6,3	5,8	6,0	3,1	3,2	-	-	4,7	4,6
MARINE	6,0	6,4	6,8	6,3	2,2	2,3	1,4	1,4	4,1	4,1
AIR	4,0	4,6	7,6	7,5	3,7	2,8	0,6	0,7	6,0	6,2
GEND.*	4,7	3,8	4,1	6,4	-	-	1,6	1,8	2,3	4,2
SSA	5,0	5,9	10,9	9,8	-	-	1,0	1,0	6,1	6,0
SEA	6,0	6,0	7,0	7,0	-	-	-	-	6,2	6,2
DGA	5,8	6,3	-	-	-	-	-	-	5,8	6,3
SCA	4,0	5,6	-	-	-	-	-	-	4,0	5,6
APM	-	7,5	6,5	5,0	-	-	-	-	6,5	6,3
CGA	-	6,6	-	-	-	-	-	-	-	6,6
SID	6,0	6,0	-	-	-	-	-	-	6,0	6,0

Source : direction du personnel et directions des ressources humaines des armées, directions et services.

Champ : ensemble du personnel militaire ayant bénéficié d'un avancement de grade en 2015.

Lecture : pour les officiers féminins de l'armée de terre ayant connu un changement de grade en 2015, la durée moyenne entre deux changements de grade est de 7,3 ans.

\* Les données comprennent uniquement les gendarmes placés sous PMEA du ministère de la défense.

## 2.4.2 – Le personnel civil

### Les titulaires

Répartition des agents titulaires ayant bénéficié d'un changement de corps, par catégorie et par sexe

En effectifs physiques

PROMOTION INTERNE	CHANGEMENT DE CORPS	TOTAL DES CONDITIONNANTS	POURCENTAGE DES PROMUS
DONNANT ACCÈS À LA CATÉGORIE A	110	6046	1,8
FEMMES	72	2689	2,7
HOMMES	38	3357	1,1
DONNANT ACCÈS À LA CATÉGORIE B	120	22716	0,5
FEMMES	70	9524	0,7
HOMMES	50	13192	0,4

Source : DRH-MD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble du personnel civil titulaire ayant changé de corps en 2015.

Lecture : en 2015, 72 femmes civiles ont accédé à la catégorie A par promotion interne.

Les effectifs du personnel de la défense

Les mouvements du personnel

Les rémunérations du personnel

La formation du personnel

Les conditions de travail du personnel

## Répartition des agents titulaires ayant bénéficié d'un changement de grade, par type d'avancement, par catégorie et par sexe

En effectifs physiques

	CHANGEMENT DE GRADE		TOTAL DES AVANCEMENTS	TOTAL DES CONDITIONNANTS	POURCENTAGE DES PROMUS
	EXAMEN PROFESSIONNEL	CHOIX			
À L'INTÉRIEUR DE LA CATÉGORIE A +	0	14	14	47	29,8
FEMMES	0	8	8	32	25,0
HOMMES	0	6	6	15	40,0
À L'INTÉRIEUR DE LA CATÉGORIE A (HORS CAT. A +)	35	211	246	2730	9,0
FEMMES	10	159	169	1861	9,1
HOMMES	25	52	77	869	8,9
À L'INTÉRIEUR DE LA CATÉGORIE B	241	432	673	5656	11,9
FEMMES	99	299	398	3203	12,4
HOMMES	142	133	275	2453	11,2
À L'INTÉRIEUR DE LA CATÉGORIE C	0	1718	1718	10070	17,1
FEMMES	0	562	562	4006	14,0
HOMMES	0	1156	1156	6064	19,1

Source : DRH-MD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble du personnel civil titulaire ayant changé de grade en 2015.

Lecture : en 2015, 10 femmes civiles de catégorie A ont changé de grade après examen professionnel.

## Durée moyenne entre deux promotions de grade pour les titulaires ayant bénéficié d'un changement de grade au choix en 2015, par catégorie et par sexe

En années

	FEMMES	HOMMES	ENSEMBLE
CAT. A	8,5	7,5	7,8
CAT. B	6,8	7,3	7,0
CAT. C	6,9	6,6	6,9
ENSEMBLE	7,0	6,7	6,9

Source : DRH-MD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble du personnel civil titulaire ayant bénéficié d'une promotion de grade au choix en 2015.

Lecture : en 2015, la durée moyenne entre deux promotions de grade pour les femmes civiles titulaires de catégorie A ayant connu un changement de grade en 2015 est de 8,5 ans.

## Les ouvriers de l'État

Répartition du personnel civil ouvrier de l'État ayant bénéficié d'un avancement, par type d'avancement, par catégorie et le sexe

En effectifs physiques

	APRÈS ESSAIS	AU CHOIX	MESURES PARTICULIÈRES EN FAVEUR DES OUVRIERS ANCIENS	TOTAL
OUVRIER PROFESSIONNEL	579	476	43	1 098
FEMMES	85	90	14	189
HOMMES	494	386	29	909
OUVRIER NON PROFESSIONNEL	1	0	0	1
FEMMES	1	0	0	1
HOMMES	0	0	0	0
CHEF D'ÉQUIPE DE LA DÉFENSE	40	107	5	152
FEMMES	1	7	0	8
HOMMES	39	100	5	144
TECHNICIEN À STATUT OUVRIER	20	85	8	113
FEMMES	1	7	0	8
HOMMES	19	78	8	105
TOTAL	640	668	56	1 364
FEMMES	88	104	14	206
HOMMES	552	564	42	1 158

Source: DRHMD/SRHC/GPC.

Champ: ensemble du personnel ouvrier de l'État ayant bénéficié d'un avancement en 2015.

Lecture: en 2015, 1 ouvrier de l'État féminin a bénéficié, après essai, d'un avancement au grade de chef d'équipe.

Les effectifs du personnel de la défense

Les mouvements du personnel

Les rémunérations du personnel

La formation du personnel

Les conditions de travail du personnel

# Composition des jurys de concours et d'examens professionnels civils, par type de concours ou examens professionnels et par sexe

En effectifs physiques

	CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS	MEMBRES DES JURYS*		PRÉSIDENTS DES JURYS	
		FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES
CONCOURS	CONSEILLERS TECHNIQUES DE SERVICE SOCIAL	2	2	0	1
	ASSISTANTS DE SERVICE SOCIAL	8	1	1	
	AIDES SOIGNANTS CIVILS DE CLASSE NORMALE	3	2	0	1
	CADRES DE SANTÉ CIVILS	5	3	0	1
	INFIRMIERS EN SOINS GÉNÉRAUX ET SPÉCIALISÉS 1 <sup>ER</sup> GRADE ET 2 <sup>E</sup> GRADE	2	2	1	0
	TECHNICIENS PARAMÉDICAUX CIVILS	2	5	0	1
	INFIRMIERS DE LA DÉFENSE	2	2	1	0
	CADRES DE SANTÉ PARAMÉDICAUX CIVILS	2	2	0	1
	INGÉNIEURS D'ÉTUDES ET DE FABRICATIONS	3	3	0	1
	TECHNICIENS SUPÉRIEURS D'ÉTUDES ET DE FABRICATIONS DE 2 <sup>E</sup> CLASSE	3	3	1	0
	TECHNICIENS SUPÉRIEURS D'ÉTUDES ET DE FABRICATIONS DE 3 <sup>E</sup> CLASSE	3	3	1	0
	AGENTS TECHNIQUES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE DE 1 <sup>RE</sup> CLASSE	7	19	1	5
EXAMENS PROFESSIONNELS	ACCÈS AU GRADE D'ATTACHÉ PRINCIPAL D'ADMINISTRATION AU TITRE DE 2015	5	8	0	1
	ACCÈS AU GRADE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE AU TITRE DE 2014	4	4	1	0
	ACCÈS AU GRADE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE AU TITRE DE 2015	4	4	1	0
	ACCÈS AU GRADE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPÉRIEURE AU TITRE DE 2015	4	4	1	0
	ACCÈS AU GRADE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPÉRIEURE AU TITRE DE 2016	5	4	0	1
	ACCÈS AU GRADE DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR D'ÉTUDES ET DE FABRICATION DE 2 <sup>E</sup> CLASSE AU TITRE DE 2014	4	4	0	1
	ACCÈS AU GRADE DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR D'ÉTUDES ET DE FABRICATION DE 2 <sup>E</sup> CLASSE AU TITRE DE 2015	4	4	0	1
	ACCÈS AU GRADE DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR D'ÉTUDES ET DE FABRICATION DE 1 <sup>RE</sup> CLASSE AU TITRE DE 2014	4	4	0	1
	ACCÈS AU GRADE DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR D'ÉTUDES ET DE FABRICATION DE 1 <sup>RE</sup> CLASSE AU TITRE DE 2015	4	4	0	1
RECRUTEMENT SANS CONCOURS	AGENTS TECHNIQUES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE DE 2 <sup>E</sup> CLASSE	2	7	1	2
SÉLECTION PROFESSIONNELLE	ACCÈS À LA FORMATION D'INFIRMIER	3	1	1	0
	ACCÈS À LA FORMATION D'AIDE SOIGNANT	2	2	0	1
TOTAL		87	97	11	20

Source : DRH-MD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble du personnel membre d'un jury de concours ou examen professionnel civil en 2015.

Lecture : en 2015, 2 femmes ont été membres de jurys du concours de conseiller technique de service social.

\* Y compris les présidents de jurys

## Répartition des candidats aux concours organisés par la Défense, par catégorie, par type de concours et par sexe

En effectifs physiques

TYPE DE CONCOURS		CANDIDATS		PRÉSENTS		ADMISSIBLES		ADMIS	
		F	H	F	H	F	H	F	H
CAT. A	CADRES DE SANTÉ	2	1	2	1	Pas d'épreuve d'admissibilité		2	1
	CADRES DE SANTÉ PARAMÉDICAUX CIVILS	2	0	2	0			2	0
	INFIRMIERS CIVILS EN SOINS GÉNÉRAUX ET SPÉCIALISÉS 1 <sup>ER</sup> GRADE	42	6	29	3			17	1
	INFIRMIERS CIVILS EN SOINS GÉNÉRAUX ET SPÉCIALISÉS 2 <sup>E</sup> GRADE	1	0	1	0			1	0
	INFIRMIERS DE LA DÉFENSE	7	3	7	3			1	1
	CONSEILLERS TECHNIQUES DE SERVICE SOCIAL	11	2	10	2		4	0	
	INGÉNIEURS D'ÉTUDES ET DE FABRICATIONS (EXTERNE)	120	274	120	274	23	48	6	13
INGÉNIEURS D'ÉTUDES ET DE FABRICATIONS (INTERNE)	119	561	95	443	7	46	3	10	
CAT. B	TECHNICIENS PARAMÉDICAUX CIVILS	16	4	14	4	Pas d'épreuve d'admissibilité		8	2
	ASSISTANTS DE SERVICE SOCIAL (EXTERNE)	171	13	120	9			13	1
	ASSISTANTS DE SERVICE SOCIAL (INTERNE)	4	0	3	0			2	0
	TECHNICIENS D'ÉTUDES ET DE FABRICATIONS	71	178	71	178	15	39	7	10
	TECHNICIENS D'ÉTUDES ET DE FABRICATIONS DE 3 <sup>E</sup> CLASSE (INTERNE)	112	253	87	202	16	30	3	9
	TECHNICIENS D'ÉTUDES ET DE FABRICATIONS DE 2 <sup>E</sup> CLASSE (EXTERNE)	71	205	71	205	27	85	12	24
TECHNICIENS D'ÉTUDES ET DE FABRICATIONS DE 2 <sup>E</sup> CLASSE (INTERNE)	51	311	51	235	11	62	5	19	
CAT. C	AIDES SOIGNANTS DE CLASSE NORMALE	41	13	41	13	29	10	7	5
	AGENTS TECHNIQUES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE DE 1 <sup>ER</sup> CLASSE	214	759	204	700	41	256	17	99
	AGENTS TECHNIQUES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE DE 2 <sup>E</sup> CLASSE	91	107	86	96	19	17	12	6

Source : DRHMD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble des candidats aux concours organisés par la Défense en 2015 et ouverts au personnel civil de la Défense et aux agents extérieurs.

Lecture : en 2015, 2 femmes ont été candidates au concours d'accès au corps de cadre de santé et ont été admises.

Les effectifs du personnel de la défense

Les mouvements du personnel

Les rémunérations du personnel

La formation du personnel

Les conditions de travail du personnel

## Répartition des candidats aux concours et examens professionnels donnant lieu à un changement de corps pour le personnel civil, par catégorie et par sexe

En effectifs physiques

TYPE DE CONCOURS		CANDIDATS		PRÉSENTS		ADMISSIBLES		ADMIS	
		F	H	F	H	F	H	F	H
CAT. A	INFIRMIERS CIVILS EN SOINS GÉNÉRAUX ET SPÉCIALISÉS DE 1 <sup>ER</sup> GRADE (SÉLECTION PROFESSIONNELLE OUVERTE AUX AIDES-SOIGNANTS)	57	5	50	3	22	1	10	0
CAT. B	AIDES SOIGNANTS DE CLASSE NORMALE (SÉLECTION PROFESSIONNELLE OUVERTE AUX AGENTS CIVILS DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIÉS)	19	1	18	1	Pas d'épreuve d'admissibilité		11	0

Source : DRH/MD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble des candidats aux concours et examens professionnels en 2015, donnant lieu à un changement de corps pour le personnel civil.

Lecture : en 2015, 57 femmes aides soignantes ont été candidates à la sélection professionnelle pour l'accès au corps d'infirmier civil en soins généraux et spécialisés de 1<sup>er</sup> grade, 10 ont été finalement admises.

## Répartition des candidats aux concours et examens professionnels donnant lieu à un changement de grade pour le personnel civil, par catégorie, par type de concours et par sexe

En effectifs physiques

TYPE DE CONCOURS		CANDIDATS		PRÉSENTS		ADMISSIBLES		ADMIS	
		F	H	F	H	F	H	F	H
CAT. A	ATTACHÉ PRINCIPAL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTAT	125	135	123	132	Pas d'épreuve d'admissibilité		25	10
CAT. B	SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE AU TITRE DE L'ANNÉE 2014	254	84	219	80	71	21	30	8
	SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE AU TITRE DE L'ANNÉE 2015	350	138	313	124	95	16	33	6
	SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPÉRIEURE AU TITRE DE L'ANNÉE 2015	711	310	668	284	Pas d'épreuve d'admissibilité		95	28
	SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPÉRIEURE AU TITRE DE L'ANNÉE 2016	655	270	570	233	Pas d'épreuve d'admissibilité		96	41
	TECHNICIEN D'ÉTUDES ET DE FABRICATIONS DE 1 <sup>RE</sup> CLASSE AU TITRE DE L'ANNÉE 2014	161	622	139	550	33	53	19	17
	TECHNICIEN D'ÉTUDES ET DE FABRICATIONS DE 1 <sup>RE</sup> CLASSE AU TITRE DE L'ANNÉE 2015	108	486	100	430	31	76	11	28
	TECHNICIEN D'ÉTUDES ET DE FABRICATIONS DE 2 <sup>E</sup> CLASSE AU TITRE DE L'ANNÉE 2014	31	478	26	419	8	88	6	32
TECHNICIEN D'ÉTUDES ET DE FABRICATIONS DE 2 <sup>E</sup> CLASSE AU TITRE DE L'ANNÉE 2015	39	383	37	355	11	77	6	34	

Source : DRH/MD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble des candidats aux concours et examens professionnels en 2015, donnant lieu à un changement de grade pour le personnel civil.

Lecture : en 2015, 125 femmes attachées d'administration ont été candidates à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal, 25 ont été finalement admises.

## 2.5 – LES MUTATIONS

### 2.5.1 – Le personnel militaire

Répartition des militaires ayant connu une mutation avec changement de résidence <sup>(7)</sup>, par catégorie, par armée, direction ou service gestionnaire et par sexe

En effectifs physiques

	OFFICIERS		SOUS-OFFICIERS		MILITAIRES DU RANG		TOTAL		
	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	TOTAL
TERRE	213	2773	657	4155	448	3457	1318	10385	11703
MARINE	108	1246	531	3330	153	582	792	5158	5950
AIR	182	1307	731	2676	236	388	1149	4371	5520
GENDARMERIE*	5	55	73	284	27	72	105	411	516
SSA	217	312	261	152	0	0	478	464	942
SEA	2	64	1	41	10	50	13	155	168
DGA	82	336	0	0	0	0	82	336	418
SCA	135	245	0	0	0	0	135	245	380
APM	1	5	3	4	0	0	4	9	13
SID	15	97	0	0	0	0	15	97	112
<b>TOTAL</b>	<b>960</b>	<b>6440</b>	<b>2257</b>	<b>10642</b>	<b>874</b>	<b>4549</b>	<b>4091</b>	<b>21631</b>	<b>25722</b>

Source : direction du personnel et directions des ressources humaines des armées, directions et services.

Champ : ensemble du personnel militaire ayant connu une mutation avec changement de résidence en 2015.

Lecture : en 2015, 213 officiers féminins de l'armée de terre ont été mutés avec changement de résidence.

\* Les données comprennent uniquement les gendarmes placés sous PMEAs du ministère de la défense.

NB : aucune mutation avec changement de résidence pour le CGA.

(7) Mutation ouvrant droit à une indemnité de changement de résidence.

## Répartition des militaires ayant connu une mutation sans changement de résidence, par catégorie, par armée, direction ou service gestionnaire et par sexe

En effectifs physiques

	OFFICIERS		SOUS-OFFICIERS		MILITAIRES DU RANG		TOTAL		
	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	TOTAL
TERRE	182	1 363	449	2021	386	5 191	1 017	8 575	9 592
MARINE	117	1 324	569	3 808	125	840	811	5 972	6 783
AIR	205	1 375	184	542	119	361	508	2 278	2 786
GENDARMERIE*	3	10	34	155	18	41	55	206	261
SSA	115	133	405	180	30	17	550	330	880
SEA	0	0	1	1	0	1	1	2	3
DGA	53	175	0	0	0	0	53	175	228
SCA	71	208	0	0	0	0	71	208	279
APM	1	4	3	0	0	0	4	4	8
CGA	0	3	0	0	0	0	0	3	3
SID	1	3	0	0	0	0	1	3	4
<b>TOTAL</b>	<b>748</b>	<b>4 598</b>	<b>1 645</b>	<b>6 707</b>	<b>678</b>	<b>6 451</b>	<b>3 071</b>	<b>17 756</b>	<b>20 827</b>

Source : direction du personnel et directions des ressources humaines des armées, directions et services.

Champ : ensemble du personnel militaire ayant connu une mutation sans changement de résidence en 2015.

Lecture : en 2015, 182 officiers féminins de l'armée de terre ont été mutés sans changement de résidence.

\* Les données comprennent uniquement les gendarmes placés sous PMEA du ministère de la défense.

## 2.5.2 – Le personnel civil

Répartition du personnel civil ayant connu une mutation avec changement de résidence, par statut, par catégorie et par sexe

En effectifs physiques

		FEMMES	HOMMES	TOTAL
TITULAIRES	CAT. A +	0	5	5
	CAT. A (HORS CAT. A +)	74	97	171
	CAT. B	118	150	268
	CAT. C	246	157	403
	SOUS-TOTAL	438	409	847
NON TITULAIRES	Niv. I	28	12	40
	Niv. II	3	1	4
	Niv. III	15	5	20
	SOUS-TOTAL	46	18	64
OUVRIERS DE L'ÉTAT	50	190	240	
<b>TOTAL</b>	<b>534</b>	<b>617</b>	<b>1 151</b>	

Source: DRHMD/SRHC/GPC.

Champ: ensemble du personnel civil ayant connu une mutation avec changement de résidence en 2015.

Lecture: en 2015, 74 agents titulaires féminins de catégorie A (hors Cat. A +) féminins ont été mutés avec changement de résidence.

Les effectifs du personnel  
de la défense

Les mouvements  
du personnel

Les rémunérations  
du personnel

La formation  
du personnel

Les conditions de travail  
du personnel

## Répartition du personnel civil ayant connu une mutation sans changement de résidence, par statut, par catégorie et par sexe

En effectifs physiques

		FEMMES	HOMMES	TOTAL
TITULAIRES	CAT. A +	18	41	59
	CAT. A (HORS CAT. A +)	66	192	258
	CAT. B	213	190	403
	CAT. C	434	170	604
	SOUS-TOTAL	731	593	1 324
NON TITULAIRES	Niv. I	10	51	61
	Niv. II	3	4	7
	Niv. III	28	2	30
	SOUS-TOTAL	41	57	98
OUVRIERS DE L'ÉTAT	75	286	361	
TOTAL	847	936	1 783	

Source : DRH-MD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble du personnel civil ayant connu une mutation sans changement de résidence en 2015.

Lecture : en 2015, 18 agents titulaires féminins de catégorie A + ont été mutés sans changement de résidence.

## Répartition du personnel civil titulaire ayant connu une mobilité statutaire, par catégorie et par sexe

En effectifs physiques

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
CAT. A*	4	3	7
CAT. B	3	3	6
CAT. C	4	2	6
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	<b>8</b>	<b>19</b>

Source : DRH-MD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble du personnel civil titulaire ayant connu une mobilité statutaire, en 2015.

Lecture : en 2015, 4 agents titulaires féminins de catégorie A ont connu une mobilité statutaire.

\* Hors catégorie A +

## Répartition du personnel civil titulaire ayant connu une mobilité structurelle <sup>(8)</sup>, par catégorie et par sexe

En effectifs physiques

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
CAT. A*	8	8	16
CAT. B	15	13	28
CAT. C	39	17	56
<b>TOTAL</b>	<b>62</b>	<b>38</b>	<b>100</b>

Source : DRH-MD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble du personnel civil titulaire ayant connu une mobilité structurelle en 2015.

Lecture : en 2015, 8 agents titulaires féminins de catégorie A ont connu une mobilité structurelle.

\* Hors catégorie A +

Les effectifs du personnel de la défense

Les mouvements du personnel

Les rémunérations du personnel

La formation du personnel

Les conditions de travail du personnel

(8) Affectations avec changement de ministère pour le corps interministériel des attachés, les détachements et mobilités par position normale d'activité (PNA), etc...



# CHAPITRE 3

## LES RÉMUNÉRATIONS

### Rémunérations mensuelles nettes moyennes – part des primes et indemnités dans la rémunération mensuelle brute

Le rapport de situation comparée présente les rémunérations mensuelles nettes perçues par le personnel militaire <sup>(1)</sup> et le personnel civil du ministère de la défense, en 2015, selon la catégorie hiérarchique et le sexe.

Pour le personnel militaire, toutes catégories confondues, la rémunération mensuelle nette moyenne des hommes est supérieure à celle des femmes de 93 €. Cette différence, plus marquée pour les officiers (3126 € pour les femmes contre 3686 € pour les hommes), s'atténue pour les sous-officiers (1927 € pour les femmes contre 1979 € pour les hommes). En ce qui concerne les militaires du rang, la rémunération mensuelle nette des femmes est supérieure à celle des hommes (1474 € pour les femmes contre 1448 € pour les hommes).

Pour l'ensemble du personnel civil, la rémunération mensuelle nette moyenne des hommes est supérieure de 377 € à celle des femmes. Parmi les fonctionnaires, cette différence se confirme pour les hommes des catégories A et B (3248 € pour les femmes de la catégorie A contre 3441 € pour les hommes ; 2399 € pour les femmes de la catégorie B contre 2510 € pour les hommes). En revanche, concernant les agents de catégorie C, la rémunération des femmes est légèrement supérieure à celle des hommes (1706 € pour les femmes contre 1696 € pour les hommes).

Le rapport de situation comparée fait également état de la part des primes et indemnités du personnel militaire et du personnel civil dans la rémunération mensuelle brute, en valeur et en pourcentage, selon la catégorie et le sexe.

(1) Pour le personnel militaire, le périmètre est restreint aux militaires affectés en métropole et n'intègre pas le personnel de la DGA.

### Chiffres-clés

#### Personnel militaire :

Toutes catégories hiérarchiques confondues, la rémunération mensuelle nette moyenne des militaires est de :

- 1 938 € pour les femmes
- 2 031 € pour les hommes

#### Personnel civil :

La rémunération mensuelle nette moyenne du personnel civil est :

- toutes catégories confondues  
2 081 € pour les femmes  
2 458 € pour les hommes
- parmi les titulaires  
2 052 € pour les femmes  
2 443 € pour les hommes
- parmi les non titulaires  
2 225 € pour les femmes  
2 848 € pour les hommes
- parmi les ouvriers de l'État  
2 158 € pour les femmes  
2 384 € pour les hommes

## 3.1 – LES RÉMUNÉRATIONS MENSUELLES NETTES MOYENNES

Plusieurs indicateurs permettent de rendre compte de la rémunération du personnel militaire et civil du ministère de la défense :

- la rémunération moyenne, qui représente la moyenne des rémunérations mensuelles nettes perçues par les agents, compte tenu de leur temps de présence au cours de l'année ;
- la rémunération médiane, qui divise la population concernée en deux parties égales : 50 % ayant perçu moins que cette valeur et 50 % ayant perçu davantage ;
- la rémunération par déciles, qui partage la population concernée en dix parts égales <sup>(2)</sup>.

### 3.1.1 – Le personnel militaire

Comme pour le chapitre 3 du Bilan social, pour des raisons de cohérence et de représentativité, la rémunération du personnel militaire a été calculée sur l'ensemble des militaires affectés en métropole, sur la base d'un socle de rémunération commun à l'ensemble des militaires. Les indemnités spécifiques au milieu ou à l'activité opérationnelle, qui représentent 13 % de la solde moyenne brute mensuelle, ont été exclues.

Toutes catégories confondues, la rémunération mensuelle nette moyenne du personnel militaire est de 2016 €. Elle est de 1938 € pour les femmes et de 2031 € pour les hommes.

Les décalages en termes de montants de soldes nettes s'expliquent notamment par la suppression relativement récente des quotas au regard d'un parcours complet d'officier.

#### Rémunération mensuelle nette moyenne du personnel militaire, par catégorie et par sexe

	En €		
	FEMMES	HOMMES	ENSEMBLE
OFFICIERS	3 126	3 686	3 600
SOUS-OFFICIERS	1 927	1 979	1 969
MILITAIRES DU RANG	1 474	1 448	1 452
VOLONTAIRES	879	1 073	1 021
ENSEMBLE	1 938	2 031	2 016

Source : DAF/QEFI/OED, fichiers de recensement des agents de l'État (RAE) du personnel militaire.

Champ : ensemble du personnel militaire sous PMEA en 2015 en France métropolitaine, hors DGA.

Lecture : en 2015, les officiers féminins ont gagné, en moyenne, 3 126 € nets par mois et les officiers masculins 3 686 €.

(2) Le premier décile correspond à la rémunération au-dessous de laquelle se situent 10 % des rémunérations, alors que 90 % sont au-dessus.

## Rémunération mensuelle nette par décile du personnel militaire, par catégorie et par sexe

En €

		OFFICIERS	Sous-OFFICIERS	MdR	VOLONTAIRES	ENSEMBLE
1 <sup>ER</sup> DÉCILE	FEMMES	1 675	1 416	1 301	720	1 333
	HOMMES	2 229	1 386	1 260	723	1 294
2 <sup>E</sup> DÉCILE	FEMMES	2 313	1 492	1 330	731	1 390
	HOMMES	2 740	1 468	1 289	747	1 338
3 <sup>E</sup> DÉCILE	FEMMES	2 695	1 619	1 367	755	1 475
	HOMMES	3 012	1 608	1 308	771	1 413
4 <sup>E</sup> DÉCILE	FEMMES	2 900	1 738	1 386	775	1 568
	HOMMES	3 243	1 753	1 325	800	1 523
MÉDIANE	FEMMES	3 019	1 852	1 400	791	1 703
	HOMMES	3 497	1 913	1 359	848	1 694
6 <sup>E</sup> DÉCILE	FEMMES	3 263	1 994	1 491	819	1 861
	HOMMES	3 772	2 106	1 410	970	1 901
7 <sup>E</sup> DÉCILE	FEMMES	3 503	2 152	1 534	850	2 097
	HOMMES	4 126	2 298	1 496	1 323	2 225
8 <sup>E</sup> DÉCILE	FEMMES	3 844	2 318	1 622	924	2 386
	HOMMES	4 632	2 459	1 607	1 461	2 539
9 <sup>E</sup> DÉCILE	FEMMES	4 415	2 540	1 750	1 290	2 878
	HOMMES	5 437	2 640	1 775	1 661	3 160

Source : DAF/QEFI/OED, fichiers de recensement des agents de l'État (RAE) du personnel militaire.

Champ : ensemble du personnel militaire sous PMEA en 2015, en France métropolitaine, hors DGA.

Lecture : en 2015, 10 % des officiers ont gagné moins de 1 675 € nets par mois pour les femmes et moins de 2 229 € nets pour les hommes.

### 3.1.2 – Le personnel civil

Le périmètre des effectifs est composé de l'ensemble du personnel civil sous PMEA rémunéré sur le titre 2.

Comme pour le chapitre 3 du Bilan social, toute la rémunération du personnel civil est incluse. La rémunération présentée intègre notamment les rappels, les indemnités de restructuration et d'aide au départ.

Les effectifs du personnel de la défense

Les mouvements du personnel

Les rémunérations du personnel

La formation du personnel

Les conditions de travail du personnel

Toutes catégories confondues, la rémunération mensuelle nette moyenne du personnel civil est de 2 305 €. Elle est de 2 081 € pour les femmes et de 2 458 € pour les hommes.

### 3.1.2.1 — Rémunération des titulaires

#### Rémunération mensuelle nette moyenne des titulaires, par catégorie et par filière

En €

		FEMMES	HOMMES	ENSEMBLE
CAT. A +	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	6 181	6 386	6 325
	ENSEMBLE	6 181	6 386	6 325
CAT. A (HORS CAT. A +)	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	3 415	3 663	3 532
	FILIÈRE TECHNIQUE	3 067	3 269	3 239
	FILIÈRE SOCIALE	2 873	3 029	2 884
	FILIÈRE PARAMÉDICALE	2 383	2 558	2 426
	FILIÈRE ENSEIGNEMENT	3 051	3 735	3 467
	S/ENSEMBLE HORS CAT. A +	3 196	3 386	3 328
	S/ENSEMBLE AVEC CAT. A +	3 248	3 441	3 382
CAT. B	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	2 424	2 488	3 443
	FILIÈRE TECHNIQUE	2 472	2 526	2 520
	FILIÈRE SOCIALE	2 357	2 375	2 357
	FILIÈRE PARAMÉDICALE	2 080	2 213	2 112
	S/ENSEMBLE	2 399	2 510	2 459
CAT. C	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	1 717	1 709	1 716
	FILIÈRE TECHNIQUE	1 575	1 687	1 659
	FILIÈRE PARAMÉDICALE	1 765	1 747	1 763
	S/ENSEMBLE	1 706	1 696	1 703
ENSEMBLE	2 052	2 443	2 236	

Source : DRHMD/SPPRH/PEP, fichiers de rémunération du personnel civil.

Champ : ensemble du personnel civil titulaire sous PME.A.

Lecture : en 2015, les titulaires de catégorie A + de la filière administrative gagnent, en moyenne, 6 181 € nets par mois pour les femmes et 6 386 € pour les hommes.

## Rémunération mensuelle nette par décile des titulaires, par catégorie, par filière et par sexe.

En €

		CAT. A +		CAT. A				ENSEMBLE CAT. A (DONT A +)
		FILIERE		FILIERE				
		ADMINISTRATIVE	ADMINISTRATIVE	TECHNIQUE	SOCIALE	PARAMÉDICALE	ENSEIGNEMENT	
1 <sup>ER</sup> DÉCILE	F	4924	2454	2603	2557	1868	2164	2399
	H	4900	2595	2741	2515	1925	2476	2702
2 <sup>E</sup> DÉCILE	F	5197	2751	2699	2731	2029	2362	2628
	H	5271	2982	2869	2533	2209	2476	2870
3 <sup>E</sup> DÉCILE	F	5298	3004	2803	2787	2182	2520	2802
	H	5516	3191	2967	2588	2321	2828	2987
4 <sup>E</sup> DÉCILE	F	5627	3160	2870	2829	2305	2681	2930
	H	5938	3362	3054	2678	2431	2942	3099
MÉDIANE	F	5831	3298	2965	2867	2415	2820	3095
	H	6337	3547	3158	2785	2543	3178	3238
6 <sup>E</sup> DÉCILE	F	5991	3443	3080	2906	2521	3054	3235
	H	6541	3759	3285	2884	2708	3442	3406
7 <sup>E</sup> DÉCILE	F	6735	3648	3180	2938	2570	3330	3438
	H	7021	3982	3455	2995	2745	3814	3637
8 <sup>E</sup> DÉCILE	F	7468	3937	3368	3017	2634	3670	3696
	H	7603	4275	3684	3129	2957	4344	3890
9 <sup>E</sup> DÉCILE	F	7832	4503	3642	3218	2794	4102	4236
	H	7828	4770	3930	3563	3119	4715	4293

Source: DRH-MD/SPP-RH/PEP, fichiers de rémunération du personnel civil.

Champ: ensemble du personnel civil titulaire de catégorie A (y compris A+).

Lecture: en 2015, 10 % des titulaires de catégorie A+ de la filière administrative gagnent moins de 4924 € nets par mois pour les femmes et moins de 4900 € pour les hommes.

Les effectifs du personnel de la défense

Les mouvements du personnel

Les rémunérations du personnel

La formation du personnel

Les conditions de travail du personnel

En €

		CAT. B				ENSEMBLE CAT. B
		FILIÈRE				
		ADMINISTRATIVE	TECHNIQUE	SOCIALE	PARAMÉDICALE	
1 <sup>ER</sup> DÉCILE	F	2058	2012	1930	1 656	1 998
	H	2050	2049	1 800	1 847	2 045
2 <sup>E</sup> DÉCILE	F	2150	2181	2050	1 808	2 123
	H	2205	2199	1 967	1 981	2 194
3 <sup>E</sup> DÉCILE	F	2220	2310	2181	1 887	2 204
	H	2305	2345	2133	2 052	2 325
4 <sup>E</sup> DÉCILE	F	2297	2385	2314	1 975	2 289
	H	2386	2433	2355	2 122	2 414
MÉDIANE	F	2382	2462	2424	2 058	2 379
	H	2465	2518	2436	2 219	2 501
6 <sup>E</sup> DÉCILE	F	2475	2535	2525	2 121	2 473
	H	2567	2620	2471	2 300	2 605
7 <sup>E</sup> DÉCILE	F	2581	2612	2561	2 237	2 566
	H	2683	2714	2520	2 372	2 701
8 <sup>E</sup> DÉCILE	F	2714	2742	2614	2 383	2 682
	H	2803	2818	2577	2 449	2 807
9 <sup>E</sup> DÉCILE	F	2872	2912	2673	2 545	2 841
	H	2944	2953	2736	2 567	2 947

Source : DRH-MD/SPP-RH/PEP, fichiers de rémunération du personnel civil.

Champ : ensemble du personnel civil titulaire de catégorie B.

Lecture : en 2015, 10 % des titulaires de catégorie B de la filière administrative gagnent moins de 2058 € nets par mois pour les femmes et moins de 2050 € pour les hommes.

En €

		CAT. C			ENSEMBLE CAT. C
		FILIÈRE			
		ADMINISTRATIVE	TECHNIQUE	PARAMÉDICALE	
1 <sup>ER</sup> DÉCILE	F	1 519	1 456	1 483	1 501
	H	1 510	1 492	1 473	1 497
2 <sup>E</sup> DÉCILE	F	1 571	1 503	1 565	1 555
	H	1 572	1 547	1 536	1 553
3 <sup>E</sup> DÉCILE	F	1 617	1 536	1 633	1 602
	H	1 615	1 586	1 624	1 598
4 <sup>E</sup> DÉCILE	F	1 665	1 555	1 695	1 646
	H	1 656	1 622	1 684	1 634
MÉDIANE	F	1 710	1 576	1 756	1 694
	H	1 704	1 664	1 746	1 678
6 <sup>E</sup> DÉCILE	F	1 757	1 599	1 809	1 742
	H	1 748	1 708	1 786	1 726
7 <sup>E</sup> DÉCILE	F	1 807	1 626	1 884	1 799
	H	1 800	1 757	1 826	1 779
8 <sup>E</sup> DÉCILE	F	1 867	1 668	1 964	1 863
	H	1 855	1 824	1 911	1 840
9 <sup>E</sup> DÉCILE	F	1 950	1 736	2 091	1 952
	H	1 951	1 935	2 056	1 943

Source : DRH-MD/SPP-RH/PEP, fichiers de rémunération du personnel civil.

Champ : ensemble du personnel civil titulaire de catégorie C.

Lecture : en 2015, 10 % des titulaires de catégorie C de filière administrative gagnent moins de 1 519 € nets par mois pour les femmes et moins de 1 510 € pour les hommes.

Les effectifs du personnel  
de la défense

Les mouvements  
du personnel

Les rémunérations  
du personnel

La formation  
du personnel

Les conditions de travail  
du personnel

### 3.1.2.2 — Rémunération des non titulaires

Rémunération mensuelle nette moyenne des non titulaires, par type de contrat et par sexe

En €

	FEMMES	HOMMES	ENSEMBLE
D49	2 544	2 692	2 637
ICT	3 286	3 492	3 439
TCT	2 132	2 229	2 208
84-16*	1 767	2 132	1 925
BERKANI	1 505	1 945	1 766
APPRENTIS	1 094	989	1 033
ENSEMBLE	2 225	2 848	2 604

Source : DRH/MD/SPP-RH/PEP, fichiers de rémunération du personnel civil.

Champ : ensemble du personnel civil non titulaire sous PMEA.

Lecture : en 2015, les agents non titulaires D49 gagnent, en moyenne, 2 544 € nets par mois pour les femmes et 2 692 € pour les hommes.

\* y compris vacataires et surveillant de lycée et hors ICT et TCT.

NB : **D49** : personnel relevant du décret n° 49-1378 du 3 octobre 1949 modifié ; **ICT** : Ingénieurs et cadres technico-commerciaux ; **TCT** : Techniciens et cadres technico-commerciaux ; **84-16** : non titulaires relevant de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ; **Berkani** : agents contractuels de droit public, anciens agents d'un service public administratif recrutés sur un contrat de droit privé (dits Berkani, suite à l'arrêt du Tribunal des conflits « Berkani » n° 03000 du 25 mars 1996).

## Rémunération mensuelle nette par décile des non titulaires, par type de contrat et par sexe

		En €						ENSEMBLE
		D49	ICT	TCT	84-16*	BERKANI	APPRENTIS	
1 <sup>ER</sup> DÉCILE	F	1 531	2 346	1 774	1 177	1 116	790	1 188
	H	2 108	2 489	1 851	1 201	1 383	569	1 306
2 <sup>E</sup> DÉCILE	F	1 932	2 549	1 921	1 201	1 205	946	1 235
	H	2 197	2 764	1 943	1 239	1 562	825	1 863
3 <sup>E</sup> DÉCILE	F	2 221	2 742	1 994	1 235	1 247	991	1 349
	H	2 300	2 964	2 002	1 354	1 640	918	2 217
4 <sup>E</sup> DÉCILE	F	2 319	2 965	2 031	1 312	1 305	1 048	1 595
	H	2 351	3 186	2 071	1 515	1 699	936	2 454
MÉDIANE	F	2 425	3 202	2 066	1 387	1 412	1 064	1 997
	H	2 462	3 441	2 180	1 844	1 782	1 005	2 761
6 <sup>E</sup> DÉCILE	F	2 595	3 523	2 114	1 578	1 500	1 131	2 322
	H	2 651	3 719	2 220	2 062	1 900	1 067	3 058
7 <sup>E</sup> DÉCILE	F	2 796	3 795	2 235	1 925	1 614	1 173	2 660
	H	2 877	3 942	2 287	2 282	2 058	1 121	3 433
8 <sup>E</sup> DÉCILE	F	3 336	3 969	2 301	2 202	1 825	1 252	3 151
	H	3 223	4 160	2 443	2 645	2 290	1 200	3 873
9 <sup>E</sup> DÉCILE	F	3 524	4 331	2 479	2 771	2 058	1 427	3 868
	H	3 602	4 464	2 766	3 393	2 677	1 290	4 298

Source : DRH-MD/SPP-RH/PEP, fichiers de rémunération du personnel civil.

Champ : ensemble du personnel civil non titulaire.

Lecture : en 2015, 10 % des agents non titulaires D49 gagnent moins de 1 531 € nets par mois pour les femmes et moins de 2 108 € pour les hommes.

\* y compris vacataires et surveillant de lycée et hors ICT et TCT.

Les effectifs du personnel de la défense

Les mouvements du personnel

Les rémunérations du personnel

La formation du personnel

Les conditions de travail du personnel

### 3.1.2.3 — Rémunération des ouvriers de l'État

Rémunération mensuelle nette moyenne des ouvriers de l'État, par catégorie et par sexe

En €

	FEMMES	HOMMES	ENSEMBLE
OUVRIERS	2084	2221	2196
CHEFS D'ÉQUIPE	2618	2755	2746
TSO	2976	3118	3104
ENSEMBLE	2158	2384	2348

Source : DRH-MD/SPP-RH/PEP, fichiers de rémunération du personnel civil.

Champ : ensemble du personnel ouvrier de l'État sous PME.A.

Lecture : en 2015, les techniciens à statut ouvrier (TSO) gagnent en moyenne 2976 € nets par mois pour les femmes et 3118 € pour les hommes.

## Rémunération mensuelle nette par décile des ouvriers de l'État, par catégorie et par sexe

En €

		OUVRIERS	CHEFS D'ÉQUIPE	TSO	ENSEMBLE
1 <sup>ER</sup> DÉCILE	F	1 751	2 168	2 416	1 766
	H	1 826	2 342	2 620	1 875
2 <sup>E</sup> DÉCILE	F	1 849	2 299	2 697	1 871
	H	1 951	2 441	2 804	2 002
3 <sup>E</sup> DÉCILE	F	1 923	2 397	2 825	1 958
	H	2 025	2 537	2 931	2 103
4 <sup>E</sup> DÉCILE	F	2 002	2 484	2 936	2 020
	H	2 106	2 619	3 031	2 190
MÉDIANE	F	2 064	2 531	3 026	2 101
	H	2 171	2 696	3 111	2 287
6 <sup>E</sup> DÉCILE	F	2 120	2 619	3 100	2 167
	H	2 249	2 768	3 211	2 393
7 <sup>E</sup> DÉCILE	F	2 205	2 764	3 212	2 265
	H	2 330	2 872	3 314	2 560
8 <sup>E</sup> DÉCILE	F	2 292	2 859	3 290	2 394
	H	2 447	3 014	3 443	2 767
9 <sup>E</sup> DÉCILE	F	2 457	3 106	3 392	2 666
	H	2 725	3 289	3 620	3 045

Source : DRHMD/SPP-RH/PEP, fichiers de rémunération du personnel civil.

Champ : ensemble du personnel ouvrier de l'État sous PME.A.

Lecture : en 2015, 10 % des TSO gagnent moins de 2 416 € nets par mois pour les femmes et moins de 2 620 € pour les hommes.

Les effectifs du personnel de la défense

Les mouvements du personnel

Les rémunérations du personnel

La formation du personnel

Les conditions de travail du personnel

## 3.2 – LA PART DES PRIMES ET INDEMNITÉS DANS LA RÉMUNÉRATION MENSUELLE BRUTE

### 3.2.1 – Le personnel militaire

La solde brute du personnel militaire est composée de la solde indiciaire et des primes et indemnités.

Le taux de prime du personnel militaire est calculé en divisant le montant de l'ensemble des primes et indemnités perçues (les primes et indemnités de la fonction publique, les indemnités liées aux sujétions militaires, l'indemnité pour charges militaires [ICM] et ses accessoires [supplément, complément et majoration], les indemnités opérationnelles, les primes relatives à l'accompagnement du parcours professionnel [hors gestion de carrière], les primes relatives à la gestion de carrière) par la solde mensuelle brute.

Toutes catégories confondues, le montant moyen mensuel des primes et indemnités pour le personnel militaire sous PMEAs de la Défense est de 1 185 €. Il est de 830 € pour les femmes et de 1 251 € pour les hommes.

La part des primes et indemnités dans la rémunération mensuelle brute du personnel militaire est de 39,0 %. Elle est de 31,8 % pour les femmes et de 40,1 % pour les hommes. Les décalages sur les taux de primes s'expliquent notamment par la suppression relativement récente des quotas au regard d'un parcours complet d'officier et par la sous-représentation du personnel féminin dans les spécialités opérationnelles.

#### Part et montant des primes et indemnités dans la rémunération mensuelle brute des militaires, par catégorie et par sexe

En €

	FEMMES		HOMMES		ENSEMBLE	
	MONTANT MOYEN DES PRIMES	%	MONTANT MOYEN DES PRIMES	%	MONTANT MOYEN DES PRIMES	%
OFFICIERS	1 490	37,8	2 569	47,6	2 409	46,5
SOUS-OFFICIERS	837	32,0	1 171	38,9	1 112	37,8
MILITAIRES DU RANG	524	25,9	795	34,5	758	33,5
VOLONTAIRES	386	31,2	610	36,5	556	35,5
ENSEMBLE	830	31,8	1 251	40,1	1 185	39,0

Source : DAF/QEFI/OED, fichier de recensement des agents de l'État (RAE) du personnel militaire.

Champ : ensemble du personnel militaire du PMEAs (hors DGA).

Lecture : en 2015, la part des primes et indemnités dans la rémunération brute mensuelle d'un officier représente 37,8 % pour les femmes et 47,6 % pour les hommes.

### 3.2.2 – Le personnel civil

Le taux de prime du personnel civil est obtenu en divisant le montant des primes et indemnités (nouvelle bonification indiciaire, indemnité de résidence, supplément familial de traitement, majorations, indemnités indexées et non indexées) par la rémunération mensuelle brute.

Tous statuts confondus, le montant moyen mensuel des primes pour le personnel civil sous PMEAs de la Défense est de 583 €. Il est de 541 € pour les femmes et de 612 € pour les hommes.

La part des primes et indemnités dans la rémunération mensuelle brute du personnel civil est de 19,8 %. Elle est de 20,3 % pour les femmes et de 19,5 % pour les hommes.

## Part et montant des primes et indemnités dans la rémunération mensuelle brute des titulaires, par catégorie, par filière et par sexe

En €

		FEMMES		HOMMES		ENSEMBLE	
		MONTANT MOYEN DES PRIMES	%	MONTANT MOYEN DES PRIMES	%	MONTANT MOYEN DES PRIMES	%
CAT. A +	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	3 444	47,5	3 505	46,5	3 487	46,8
CAT. A	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	1 345	32,2	1 470	33,1	1 410	32,7
	FILIÈRE TECHNIQUE	1 157	30,6	1 207	30,0	1 200	30,1
	FILIÈRE SOCIALE	929	26,2	1 100	29,3	940	26,4
	FILIÈRE PARAMÉDICALE	628	21,6	754	24,0	659	22,2
	FILIÈRE ENSEIGNEMENT	844	21,2	1 301	26,6	1 122	24,5
	S/ENS. HORS CAT. A +	1 170	29,4	1 264	30,2	1 237	30,0
	S/ENS. AVEC CAT. A +	1 209	29,7	1 307	30,5	1 277	30,3
CAT. B	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	860	28,8	886	29,0	868	28,9
	FILIÈRE TECHNIQUE	888	29,4	900	29,1	899	29,1
	FILIÈRE SOCIALE	640	22,2	716	24,3	642	22,2
	FILIÈRE PARAMÉDICALE	549	21,4	636	23,3	571	21,9
	S/ENSEMBLE	819	27,7	891	29,0	858	28,4
CAT. C	FILIÈRE ADMINISTRATIVE	416	19,4	434	20,2	420	19,6
	FILIÈRE TECHNIQUE	388	19,8	470	22,2	449	21,6
	FILIÈRE PARAMÉDICALE	576	26,2	559	25,6	574	26,1
	S/ENSEMBLE	431	20,2	460	21,6	441	20,7
ENSEMBLE		616	23,2	836	26,6	719	24,8

Source : DRHMD/SPP-RH/PEP, fichiers de rémunération du personnel civil.

Champ : ensemble du personnel civil titulaire.

Lecture : en 2015, la part des primes et indemnités dans la rémunération mensuelle brute des titulaires de catégorie A +, représente 47,5 % pour les femmes et 46,5 % pour les hommes.

Les effectifs du personnel de la défense

Les mouvements du personnel

Les rémunérations du personnel

La formation du personnel

Les conditions de travail du personnel

## Part et montant des primes et indemnités dans la rémunération mensuelle brute des agents non titulaires, par type de contrat et par sexe

En €

	FEMMES		HOMMES		ENSEMBLE	
	MONTANT MOYEN DES PRIMES	%	MONTANT MOYEN DES PRIMES	%	MONTANT MOYEN DES PRIMES	%
D49	665	19,9	552	16,7	594	17,9
ICT	24	0,6	49	1,0	43	0,9
TCT	39	1,4	92	2,8	81	2,5
84-16*	77	3,0	105	3,6	89	3,3
BERKANI	43	2,3	81	3,1	66	2,8
APPRENTIS	1	0,0	1	0,0	1	0,0
ENSEMBLE	100	3,4	106	3,1	104	3,2

Source : DRH/MD/SPP/RH/PEP, fichiers de rémunération du personnel civil.

Champ : ensemble du personnel civil non titulaire.

Lecture : en 2015, la part des primes et indemnités dans la rémunération mensuelle brute des agents non titulaires D49 représente 19,9 % pour les femmes et 16,7 % pour les hommes.

\*y compris vacataires et surveillants de lycée et hors ICT et TCT.

Les effectifs du personnel de la défense

Les mouvements du personnel

Les rémunérations du personnel

La formation du personnel

Les conditions de travail du personnel

## Part et montant des primes et indemnités dans la rémunération mensuelle brute des ouvriers de l'État, par catégorie et par sexe

En €

	FEMMES		HOMMES		ENSEMBLE	
	MONTANT MOYEN DES PRIMES	%	MONTANT MOYEN DES PRIMES	%	MONTANT MOYEN DES PRIMES	%
OUVRIERS	374	14,0	443	15,4	430	15,1
CHEFS D'ÉQUIPE	509	15,0	554	15,6	551	15,5
TSO	504	13,3	610	15,3	599	15,1
ENSEMBLE	388	14,0	475	15,4	461	15,2

Source: DRH-MD/SPP-RH/PEP, fichiers de rémunération du personnel civil.

Champ: ensemble du personnel ouvrier de l'État.

Lecture: en 2015, la part des primes et indemnités dans la rémunération mensuelle brute des ouvriers chefs d'équipe représente 15,0 % pour les femmes et 15,6 % pour les hommes.

Les effectifs du personnel de la défense

Les mouvements du personnel

Les rémunérations du personnel

La formation du personnel

Les conditions de travail du personnel



# CHAPITRE 4

## LA FORMATION

### Agents ayant suivi au moins une formation – Nombre moyen de jours de formation – congé de formation professionnelle – validation des acquis de l'expérience

Le rapport de situation comparée présente une répartition femme/homme de données relatives à la formation du personnel du ministère de la défense, en 2015. Cette édition aborde la formation du personnel militaire.

La formation du personnel militaire s'articule autour de différents types de formation complémentaires qui jalonnent le parcours professionnel. Au cours de l'année 2015, 31 627 militaires, dont 4 888 femmes, ont bénéficié d'au moins une formation initiale, 17 392 militaires, dont 2 480 femmes, d'au moins une formation de cursus et 48 821 militaires, dont 7 142 femmes, d'une formation d'adaptation à l'emploi.

La durée passée en formation dépend fortement du type de formation suivie. Ainsi, une formation initiale dure en moyenne 108,2 jours, une formation de cursus, 42,4 jours et une formation d'adaptation à l'emploi, 10,9 jours.

Pour le personnel civil de la Défense, en 2015, 570 agents, dont 200 femmes, ont bénéficié d'au moins une formation statutaire, 21 892 agents, dont 9 156 femmes, d'au moins une formation continue <sup>(1)</sup> et 1 325 agents, dont 536 femmes, d'au moins une autre formation professionnelle <sup>(2)</sup>.

(1) Formation à l'adaptation immédiate au poste ou à l'évolution prévisionnelle des métiers ou au développement des qualifications de l'agent.

(2) Préparation aux concours, examens et essais, périodes de professionnalisation, congés de formation professionnelle, congés de restructuration, validation des acquis de l'expérience (VAE), bilans de compétences, formations externes des élus des CHSCT.

### Chiffres-clés

#### Personnel militaire :

Durée moyenne d'une **formation initiale** : 108,2 jours

- 111,1 jours pour les femmes
- 107,6 jours pour les hommes

Durée moyenne d'une **formation de cursus** : 42,4 jours

- 48,0 jours pour les femmes
- 41,5 jours pour les hommes

Durée moyenne d'une **formation d'adaptation à l'emploi** : 10,9 jours

- 9,7 jours pour les femmes
- 11,1 jours pour les hommes

#### Personnel civil :

Durée moyenne d'une **formation statutaire** : 17,6 jours

- 12,5 jours pour les femmes
- 20,3 jours pour les hommes

Durée moyenne d'une **formation continue** : 4,9 jours

- 4,3 jours pour les femmes
- 5,2 jours pour les hommes

Durée moyenne d'une **autre formation professionnelle** : 7,4 jours

- 11,3 jours pour les femmes
- 4,7 jours pour les hommes

Ici encore, la durée passée en formation varie selon la nature de la formation suivie. Ainsi, une formation statutaire dure en moyenne 17,6 jours, une formation continue, 4,9 jours et une autre formation professionnelle, 7,4 jours.

Par ailleurs, en 2015 :

- 40 civils de la Défense, dont 30 femmes, ont bénéficié d'un congé de formation professionnelle ;
- 22 civils, dont 12 femmes, ont suivi une formation au titre de la valorisation des acquis de l'expérience (VAE) ;
- 286 titulaires, dont 110 femmes, ont bénéficié d'une formation initiale statutaire suite à un changement de corps.

## 4.1 – LE PERSONNEL MILITAIRE

### 4.1.1 – Les militaires ayant suivi au moins une formation

Répartition des militaires ayant suivi au moins une formation initiale, par catégorie et par sexe

En effectifs physiques

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
OFFICIERS	972	3295	4267
SOUS-OFFICIERS	1 474	8 107	9 581
MDR	1 308	11 324	12 632
VOLONTAIRES	1 134	4 013	5 147
<b>TOTAL</b>	<b>4 888</b>	<b>26 739</b>	<b>31 627</b>

Source : direction du personnel et directions des ressources humaines des armées, directions et services.

Champ : ensemble du personnel militaire ayant suivi au moins une formation initiale en 2015.

Lecture : en 2015, 972 officiers féminins ont suivi au moins une formation initiale.

Répartition des militaires ayant suivi au moins une formation de cursus, par catégorie et par sexe

En effectifs physiques

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
OFFICIERS	536	3 685	4 221
SOUS-OFFICIERS	1 097	6 707	7 804
MDR	224	1 166	1 390
VOLONTAIRES	623	3 354	3 977
<b>TOTAL</b>	<b>2 480</b>	<b>14 912</b>	<b>17 392</b>

Source : direction du personnel et directions des ressources humaines des armées, directions et services.

Champ : ensemble du personnel militaire ayant suivi au moins une formation de cursus en 2015.

Lecture : en 2015, 536 officiers féminins ont suivi au moins une formation de cursus.

## Répartition des militaires ayant suivi au moins une formation d'adaptation à l'emploi, par catégorie et par sexe

En effectifs physiques

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
OFFICIERS	1 879	8 242	10 121
SOUS-OFFICIERS	4 146	27 282	31 428
MdR	1 112	6 109	7 221
VOLONTAIRES	5	46	51
<b>TOTAL</b>	<b>7 142</b>	<b>41 679</b>	<b>48 821</b>

Source : direction du personnel et directions des ressources humaines des armées, directions et services.

Champ : ensemble du personnel militaire ayant suivi au moins une formation d'adaptation à l'emploi en 2015.

Lecture : en 2015, 1 879 officiers féminins ont suivi au moins une formation d'adaptation à l'emploi.

### 4.1.2 — Le nombre moyen de jours de formation

#### Nombre moyen de jours de formation initiale, par catégorie et par sexe

En jours

	FEMMES	HOMMES	ENSEMBLE
OFFICIERS	150,9	178,7	172,4
SOUS-OFFICIERS	158,5	139,6	142,5
MdR	73,4	80,8	80,1
VOLONTAIRES	59,0	60,3	60,0
<b>ENSEMBLE</b>	<b>111,1</b>	<b>107,6</b>	<b>108,2</b>

Source : direction du personnel et directions des ressources humaines des armées, directions et services.

Champ : ensemble du personnel militaire ayant suivi au moins une formation initiale en 2015.

Lecture : en 2015, les officiers féminins ont bénéficié en moyenne de 150,9 jours de formation initiale.

Les effectifs du personnel  
de la défense

Les mouvements  
du personnel

Les rémunérations  
du personnel

La formation  
du personnel

Les conditions de travail  
du personnel

## Nombre moyen de jours de formation de cursus, par catégorie et par sexe

En jours

	FEMMES	HOMMES	ENSEMBLE
OFFICIERS	103,7	63,5	68,6
SOUS-OFFICIERS	43,2	40,1	40,6
MdR	56,3	81,1	77,1
VOLONTAIRES	5,8	6,3	6,2
ENSEMBLE	48,0	41,5	42,4

Source : direction du personnel et directions des ressources humaines des armées, directions et services.

Champ : ensemble du personnel militaire ayant suivi au moins une formation de cursus en 2015.

Lecture : en 2015, les officiers féminins ont bénéficié en moyenne de 103,7 jours de formation de cursus.

## Nombre moyen de jours de formation d'adaptation à l'emploi, par catégorie et par sexe

En jours

	FEMMES	HOMMES	ENSEMBLE
OFFICIERS	11,0	10,8	10,9
SOUS-OFFICIERS	8,8	10,6	10,3
MdR	10,8	13,2	12,8
VOLONTAIRES	59,4	65,5	64,9
ENSEMBLE	9,7	11,1	10,9

Source : direction du personnel et directions des ressources humaines des armées, directions et services.

Champ : ensemble du personnel militaire ayant suivi au moins une formation d'adaptation à l'emploi en 2015.

Lecture : en 2015, les officiers féminins ont bénéficié en moyenne de 11,0 jours de formation d'adaptation à l'emploi.

## 4.2 – LE PERSONNEL CIVIL

### 4.2.1 – Les civils ayant suivi au moins une formation

Répartition des civils ayant suivi au moins une formation statutaire, par catégorie et par sexe

En effectifs physiques

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
CAT. A/Niv. I	14	29	43
CAT. B/Niv. II	123	163	286
CAT. C/Niv. III	46	71	117
OUVRIERS DE L'ÉTAT	17	107	124
<b>TOTAL</b>	<b>200</b>	<b>370</b>	<b>570</b>

Source: DRH-MD/SRHC/GPC.

Champ: ensemble du personnel ayant suivi au moins une formation statutaire en 2015.

Lecture: en 2015, 14 agents féminins de catégorie A ou de niveau I ont bénéficié d'au moins une formation statutaire.

Répartition des civils ayant suivi au moins une formation continue, par catégorie et par sexe

En effectifs physiques

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
CAT. A/Niv. I	1 380	2 816	4 196
CAT. B/Niv. II	2 540	2 617	5 157
CAT. C/Niv. III	4 450	2 210	6 660
OUVRIERS DE L'ÉTAT	786	5 093	5 879
<b>TOTAL</b>	<b>9 156</b>	<b>12 736</b>	<b>21 892</b>

Source: DRH-MD/SRHC/GPC.

Champ: ensemble du personnel civil ayant suivi au moins une formation continue en 2015.

Lecture: en 2015, 1 380 agents civils féminins de catégorie A ou de niveau I ont bénéficié d'au moins une formation continue.

Les effectifs du personnel  
de la défense

Les mouvements  
du personnel

Les rémunérations  
du personnel

La formation  
du personnel

Les conditions de travail  
du personnel

## Répartition des civils ayant suivi au moins une autre formation professionnelle, par catégorie et par sexe

En effectifs physiques

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
CAT. A/Niv. I	28	59	87
CAT. B/Niv. II	329	450	779
CAT. C/Niv. III	138	120	258
OUVRIERS DE L'ÉTAT	41	160	201
<b>TOTAL</b>	<b>536</b>	<b>789</b>	<b>1 325</b>

Source : DRH/MD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble du personnel civil ayant suivi au moins une autre formation en 2015.

Lecture : en 2015, 28 agents civils féminins de catégorie A ou de niveau I ont bénéficié d'au moins une autre formation professionnelle.

### 4.2.2 – Le nombre moyen de jours de formation

#### Nombre moyen de jour de formation statutaire, par catégorie et par sexe

En jours

	FEMMES	HOMMES	ENSEMBLE
CAT. A/Niv. I	7,9	10,8	9,8
CAT. B/Niv. II	11,8	18,8	15,8
CAT. C/Niv. III	7,7	8,5	8,2
OUVRIERS DE L'ÉTAT	34,2	33,1	33,3
<b>ENSEMBLE</b>	<b>12,5</b>	<b>20,3</b>	<b>17,6</b>

Source : DRH/MD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble du personnel ayant suivi au moins une formation statutaire en 2015.

Lecture : en 2015, les agents féminins de catégorie A ou de niveau I ont bénéficié en moyenne de 7,9 jours de formation statutaire.

## Nombre moyen de jours de formation continue, par catégorie et par sexe

En jours

	FEMMES	HOMMES	ENSEMBLE
CAT. A/Niv. I	5,3	5,7	5,6
CAT. B/Niv. II	4,5	5,0	4,7
CAT. C/Niv. III	4,0	4,8	4,3
OUVRIERS DE L'ÉTAT	4,0	5,3	5,2
ENSEMBLE	4,3	5,2	4,9

Source: DRHMD/SRHC/GPC.

Champ: ensemble du personnel civil ayant suivi au moins une formation continue en 2015.

Lecture: en 2015, les agents féminins de catégorie A ou de niveau I ont bénéficié en moyenne de 5,3 jours de formation continue.

Les effectifs du personnel de la défense

Les mouvements du personnel

## Nombre moyen de jours d'autres formations professionnelles, par catégorie et par sexe

En jours

	FEMMES	HOMMES	ENSEMBLE
CAT. A/Niv. I	10,6	10,5	10,5
CAT. B/Niv. II	6,1	3,2	4,4
CAT. C/Niv. III	25,6	7,1	17,0
OUVRIERS DE L'ÉTAT	5,8	4,9	5,1
ENSEMBLE	11,3	4,7	7,4

Source: DRHMD/SRHC/GPC.

Champ: ensemble du personnel civil ayant suivi au moins une autre formation professionnelle en 2015.

Lecture: en 2015, les agents féminins de catégorie A ou de niveau I ont bénéficié en moyenne de 10,6 jours d'autres formations professionnelles.

Les rémunérations du personnel

La formation du personnel

Les conditions de travail du personnel

### 4.2.3 — Le congé de formation professionnelle

Répartition des civils ayant bénéficié d'un congé de formation professionnelle, par catégorie et par sexe

En effectifs physiques

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
CAT. A/Niv. I	3	1	4
CAT. B/Niv. II	9	2	11
CAT. C/Niv. III	18	4	22
OUVRIERS DE L'ÉTAT	0	3	3
TOTAL	30	10	40

Source : DRHMD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble du personnel civil ayant bénéficié d'un congé de formation professionnelle en 2015.

Lecture : en 2015, 3 agents féminins de catégorie A ou de niveau I ont bénéficié d'un congé de formation professionnelle.

### 4.2.4 — La validation des acquis de l'expérience (VAE)

Répartition des civils ayant bénéficié d'une VAE, par catégorie et par sexe

En effectifs physiques

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
CAT. A/Niv. I	3	3	6
CAT. B/Niv. II	2	3	5
CAT. C/Niv. III	7	2	9
OUVRIERS DE L'ÉTAT	0	2	2
TOTAL	12	10	22

Source : DRHMD/SRHC/GPC.

Champ : ensemble du personnel civil ayant bénéficié d'une formation au titre de la VAE en 2015.

Lecture : en 2015, 3 agents féminins de catégorie A ou de niveau I ont bénéficié d'une formation au titre de la VAE.

## Nombre moyen de jours consacrés au parcours de VAE, par catégorie et par sexe

En jours

	FEMMES	HOMMES	ENSEMBLE
CAT. A/Niv. I	2,7	4,0	3,3
CAT. B/Niv. II	12,0	2,7	6,4
CAT. C/Niv. III	2,7	2,5	2,7
OUVRIERS DE L'ÉTAT	-	3,0	3,0
ENSEMBLE	4,3	3,1	3,7

Source: DRH-MD/SRHC/GPC.

Champ: ensemble du personnel civil ayant bénéficié d'une formation au titre de la VAE en 2015.

Lecture: en 2015, les agents féminins de catégorie A ou de niveau I ont bénéficié en moyenne de 2,7 jours de formation dans le cadre de leur VAE.

### 4.2.5 — La formation statutaire après un changement de corps

#### Répartition des titulaires en formation initiale statutaire après un changement de corps, par catégorie, par type de recrutement et par sexe

En effectifs physiques

	CAT. A		CAT. B		CAT. C		TOTAL		
	F	H	F	H	F	H	F	H	TOTAL
CONCOURS EXTERNE	0	0	1	1	0	0	1	1	2
CONCOURS INTERNE/ AUTRES*	31	62	23	70	7	11	61	143	204
PROMOTION INTERNE	1	14	47	18	0	0	48	32	80
TOTAL	32	76	71	89	7	11	110	176	286

Source: DRH-MD/SRHC/GPC.

Champ: ensemble du personnel civil titulaire en formation initiale statutaire après un changement de corps en 2015.

Lecture: en 2015, 1 agent titulaire féminin de catégorie B a suivi une formation initiale statutaire après un changement de corps suite à un concours externe.

\*Bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE); personnel militaire reclassé dans la fonction publique au titre de l'article L.4139-2 ou de l'article L.4139-3; agents civils titularisés au titre de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, dite « loi Sauvadet ».



# CHAPITRE 5

## LES CONDITIONS DE TRAVAIL

### Accidents de service ou de trajet et maladies professionnelles du personnel militaire – accidents du travail ou de service, accidents de trajet et maladies professionnelles du personnel civil, en 2014 – temps partiel – temps incomplet

En 2015, pour le personnel militaire, 801 infirmités, dont 61 concernant des femmes, ont été reconnues :

- 753 à la suite d'accidents de service ou de trajet, dont 58 concernant des femmes ;
- 48 à la suite de maladies professionnelles, dont 3 concernant des femmes.

En 2014 <sup>(1)</sup>, pour le personnel civil, ont été déclarés :

- 759 accidents du travail ou de service avec arrêt, dont 267 concernant des femmes ;
- 178 accidents de trajet avec arrêt, dont 84 concernant des femmes.

Par ailleurs, 154 maladies professionnelles, dont 37 concernant des femmes, ont été reconnues.

En décembre 2015 :

- 5084 civils de la Défense, dont 4098 femmes, travaillaient à temps partiel ;
- sur 5025 agents civils non titulaires 84-16 <sup>(2)</sup>, 363, dont 224 femmes, travaillaient à temps incomplet <sup>(3)</sup>.

### Chiffres-clés

#### Personnel militaire (2015) :

**801** infirmités, dont 61 concernant des femmes, ont été prises en compte pour la 1<sup>re</sup> fois en 2015 :

- **753** dont 58 concernant des femmes, à la suite d'accidents de service ou de trajet ;
- **48** dont 3 concernant des femmes, à la suite de maladies professionnelles.

#### Personnel civil :

##### **En 2014 :**

- **759** accidents du travail avec arrêt, dont 267 concernant des femmes, ont été recensés ;
- **178** accidents de trajet avec arrêt, dont 84 concernant des femmes, ont été répertoriés ;
- **154** maladies professionnelles, dont 37 concernant des femmes, ont été reconnues ;
- **58** invalidités permanentes partielles, dont 31 concernant des femmes, ont été attribuées au personnel titulaire.

##### **En 2015 :**

- **661** agents, dont 477 femmes, exerçant à temps plein sont passés à temps partiel ;
- **766** agents, dont 580 femmes, exerçant à temps partiel ont repris un travail à temps plein.

(1) Les données relatives aux déclarations d'accident ne sont disponibles qu'avec un an de décalage. Les données proposées portent sur l'année 2014.

(2) Agents non titulaires relevant de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État (y compris ICT/TCT et vacataires).

(3) Le temps incomplet ne relève pas du choix de l'agent. L'employeur peut utiliser ce mode de recrutement lorsque le besoin du service ne nécessite pas un temps plein. La durée du temps de travail doit être inférieure ou égale à 70 % de la durée légale de 35 heures hebdomadaires.

Au cours de l'année :

- 661 agents civils, dont 477 femmes, ont fait le choix de travailler à temps partiel ;
- 766 agents civils, dont 580 femmes, à l'inverse, ont repris une activité à plein temps.

## 5.1 – LES ACCIDENTS DE SERVICE OU DE TRAJET ET LES MALADIES PROFESSIONNELLES DU PERSONNEL MILITAIRE

Répartition des infirmités prises en compte pour la première fois en 2015 et des pensions attribuées pour la première fois en 2015 ou à la suite d'une infirmité nouvelle, par armée, direction ou service gestionnaire et par sexe

En effectifs physiques

	NOMBRE D'INFIRMITÉS PRISES EN COMPTE POUR LA PREMIÈRE FOIS EN 2015			NOMBRE DE PENSIONS ATTRIBUÉES POUR LA PREMIÈRE FOIS OU SUITE À UNE INFIRMITÉ NOUVELLE EN 2015
	SUITE À DES ACCIDENTS DE SERVICE ET DE TRAJET*	SUITE À DES MALADIES PROFESSIONNELLES	TOTAL	
TERRE	519	17	536	530
FEMMES	22	3	25	25
HOMMES	497	14	511	505
MARINE	41	24	65	70
FEMMES	3	0	3	4
HOMMES	38	24	62	66
AIR	102	3	105	61
FEMMES	18	0	18	12
HOMMES	84	3	87	49
GENDARMERIE**	67	2	69	84
FEMMES	4	0	4	5
HOMMES	63	2	65	79
AUTRES SERVICES MINISTÉRIELS***	24	2	26	20
FEMMES	11	0	11	8
HOMMES	13	2	15	12
<b>TOTAL</b>	<b>753</b>	<b>48</b>	<b>801</b>	<b>765</b>
FEMMES	58	3	61	54
HOMMES	695	45	740	711

Source : DRHMD/SA2P/P.

Champ : ensemble des infirmités prises en compte pour la première fois en 2015 et des pensions attribuées pour la première fois en 2015 ou à la suite d'une infirmité nouvelle.

Lecture : en 2015, 519 infirmités à la suite d'accidents de service et de trajet de militaires de l'armée de terre (22 femmes et 497 hommes) ont été prises en compte pour la première fois.

\* Depuis 2010, la sous-direction des pensions comptabilise conjointement les accidents de service et de trajet.

\*\* La sous-direction des pensions n'étant pas en mesure de différencier les gendarmes placés sous PMEAs du ministère de la défense ou hors PMEAs, les valeurs affichées globalisent l'ensemble de la gendarmerie.

\*\*\* SSA, SEA, DGA, SCA, APM, CGA et SGA.

## Répartition des accidents et maladies professionnelles de militaires ayant donné lieu à reconnaissance d'une invalidité temporaire ou permanente, par armée, direction et service gestionnaire et par sexe

En effectifs physiques

	ACCIDENTS ET MALADIES PROFESSIONNELLES AYANT DONNÉ LIEU À RECONNAISSANCE D'INVALIDITÉ								
	TEMPORAIRE			PERMANENTE			ENSEMBLE		
	FEMMES	HOMMES	S/TOTAL	FEMMES	HOMMES	S/TOTAL	FEMMES	HOMMES	TOTAL
TERRE	24	440	464	41	1 094	1 135	65	1 534	1 599
MARINE	2	46	48	8	264	272	10	310	320
AIR	12	50	62	19	154	173	31	204	235
GENDARMERIE*	3	59	62	11	375	386	14	434	448
AUTRES SERVICES MINISTÉRIELS**	7	13	20	6	38	44	13	51	64
<b>TOTAL</b>	<b>48</b>	<b>608</b>	<b>656</b>	<b>85</b>	<b>1 925</b>	<b>2 010</b>	<b>133</b>	<b>2 533</b>	<b>2 666</b>

Source: DRHMD/SA2P/P.

Champ: ensemble des accidents ou maladies professionnelles ayant donné lieu à la reconnaissance d'une invalidité temporaire ou permanente en 2015.

Lecture: en 2015, 24 accidents ou maladies professionnelles déclarés par des militaires féminins servant dans l'armée de terre ont donné lieu à la reconnaissance d'une invalidité temporaire.

\* La sous-direction des pensions n'étant pas en mesure de différencier les gendarmes placés sous PMEA du ministère de la défense ou hors PMEA, les valeurs affichées globalisent l'ensemble de la gendarmerie.

\*\* SSA, SEA, DGA, SCA, APM, CGA et SGA.

Les effectifs du personnel de la défense

Les mouvements du personnel

Les rémunérations du personnel

La formation du personnel

Les conditions de travail du personnel

## 5.2 – LES ACCIDENTS DU TRAVAIL OU DE SERVICE, LES ACCIDENTS DE TRAJET ET LES MALADIES PROFESSIONNELLES DU PERSONNEL CIVIL, EN 2014

Répartition des accidents du travail ou de service et de trajet avec arrêt et des maladies professionnelles reconnues, par employeur et par sexe

En effectifs physiques

	TERRE	MARINE	AIR	GENDAR- MERIE	SGA	EMA*	DGA	TOTAL
ACCIDENTS DU TRAVAIL OU DE SERVICE AVEC ARRÊT	141	43	88	18	91	328	50	759
FEMMES	27	13	16	5	58	128	20	267
HOMMES	114	30	72	13	33	200	30	492
ACCIDENTS DE TRAJET AVEC ARRÊT	26	10	19	1	42	68	12	178
FEMMES	8	3	3	1	27	39	3	84
HOMMES	18	7	16	0	15	29	9	94
MALADIES PROFESSIONNELLES RECONNUES	30	7	23	6	21	60	7	154
FEMMES	4	0	1	0	6	25	1	37
HOMMES	26	7	22	6	15	35	6	117
<b>TOTAL</b>	<b>197</b>	<b>60</b>	<b>130</b>	<b>25</b>	<b>154</b>	<b>456</b>	<b>69</b>	<b>1 091</b>
FEMMES	39	16	20	6	91	192	24	388
HOMMES	158	44	110	19	63	264	45	703

Source : DRHMD/SA2P/P.

Champ : ensemble des accidents du travail ou de service avec arrêt, des accidents de trajet avec arrêt et des maladies professionnelles reconnues déclarés par le personnel civil en 2014.

Lecture : en 2014, 141 accidents du travail ou de service avec arrêt ont été déclarés par des civils servant dans l'armée de terre.

\* EMA et organisations interarmées.

## 5.2.1 – Les accidents du travail ou de service

Répartition des accidents du travail ou de service, par employeur et par sexe

En effectifs physiques

	TERRE	MARINE	AIR	GENDAR- MERIE	SGA	EMA*	DGA	TOTAL
ACCIDENTS DU TRAVAIL OU DE SERVICE	236	78	139	30	194	623	120	1 420
FEMMES	45	19	24	6	123	281	37	535
HOMMES	191	59	115	24	71	342	83	885
DONT ACCIDENTS AVEC ARRÊT	141	43	88	18	91	328	50	759
FEMMES	27	13	16	5	58	128	20	267
HOMMES	114	30	72	13	33	200	30	492
DONT DÉCÈS	1	0	0	0	0	0	0	1
FEMMES	0	0	0	0	0	0	0	0
HOMMES	1	0	0	0	0	0	0	1
NOMBRE DE JOURNÉES PERDUES	3 031	934	1 538	673	2 280	7 777	1 004	17 237
FEMMES	657	274	222	377	1 603	2 812	600	6 545
HOMMES	2 374	660	1 316	296	677	4 965	404	10 692

Source: DRHMD/SA2P/P.

Champ: ensemble des accidents du travail ou de service déclarés par le personnel civil en 2014.

Lecture: en 2014, 45 accidents du travail ou de service ont été déclarés par des civils féminins servant dans l'armée de terre.

\* EMA et organisations interarmées.

Répartition des accidents du travail ou de service avec arrêt, par statut et par sexe

En effectifs physiques

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
TITULAIRES	191	159	350
NON TITULAIRES	24	29	53
OUVRIERS DE L'ÉTAT	52	304	356
TOTAL	267	492	759

Source: DRHMD/SA2P/P.

Champ: ensemble des accidents du travail ou de service avec arrêt déclarés par le personnel civil en 2014.

Lecture: en 2014, 191 accidents de travail ou de service avec arrêt ont été déclarés par des femmes titulaires.

Les effectifs du personnel  
de la défense

Les mouvements  
du personnel

Les rémunérations  
du personnel

La formation  
du personnel

Les conditions de travail  
du personnel

## 5.2.2 – Les accidents de trajet

### Répartition des accidents de trajet, par employeur et par sexe

En effectifs physiques

	TERRE	MARINE	AIR	GENDAR- MERIE	SGA	EMA*	DGA	TOTAL
ACCIDENTS DE TRAJET	39	19	27	4	77	113	24	303
FEMMES	14	5	5	2	46	68	5	145
HOMMES	25	14	22	2	31	45	19	158
DONT ACCIDENTS AVEC ARRÊT	26	10	19	1	42	68	12	178
FEMMES	8	3	3	1	27	39	3	84
HOMMES	18	7	16	0	15	29	9	94
DONT DÉCÈS	0	0	0	0	0	0	0	0
NOMBRE DE JOURNÉES PERDUES	1 057	260	874	18	1 112	2 012	243	5 576
FEMMES	131	84	337	18	493	1 413	32	2 508
HOMMES	926	176	537	0	619	599	211	3 068

Source : DRHMD/SA2P/P.

Champ : ensemble des accidents de trajet déclarés par le personnel civil en 2014.

Lecture : en 2014, 14 accidents de trajet ont été déclarés par des civils féminins servant dans l'armée de terre.

\* EMA et organisations interarmées.

### Répartition des accidents de trajet avec arrêt, par statut et par sexe

En effectifs physiques

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
TITULAIRES	62	44	106
NON TITULAIRES	8	10	18
OUVRIERS DE L'ÉTAT	14	40	54
TOTAL	84	94	178

Source : DRHMD/SA2P/P.

Champ : ensemble des accidents de trajet déclarés par le personnel civil en 2014.

Lecture : en 2014, 62 accidents de trajet avec arrêt ont été déclarés par des femmes titulaires.

## 5.2.3 — Les maladies professionnelles

### Répartition des maladies professionnelles, par employeur et par sexe

En effectifs physiques

	TERRE	MARINE	AIR	GENDAR- MERIE	SGA	EMA*	DGA	TOTAL
MALADIES DÉCLARÉES	47	12	31	12	39	105	13	259
FEMMES	12	2	2	1	15	58	2	92
HOMMES	35	10	29	11	24	47	11	167
MALADIES RECONNUES	30	7	23	6	21	60	7	154
FEMMES	4	0	1	0	6	25	1	37
HOMMES	26	7	22	6	15	35	6	117
DONT DÉCÈS	0	0	0	0	1	0	0	1
FEMMES	0	0	0	0	0	0	0	0
HOMMES	0	0	0	0	1	0	0	1
NOMBRE DE JOURNÉES PERDUES	1 322	937	300	456	293	4 397	0	7 705
FEMMES	752	109	0	0	166	2 561	0	3 588
HOMMES	570	828	300	456	127	1 836	0	4 117

Source : DRH-MD/SA2P/P.

Champ : ensemble des maladies professionnelles déclarées par le personnel civil en 2014.

Lecture : en 2014, 12 maladies professionnelles ont été déclarées par des civils féminins servant dans l'armée de terre.

\* EMA et organisations interarmées.

### Répartition des maladies professionnelles reconnues, par statut et par sexe

En effectifs physiques

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
TITULAIRES	25	23	48
NON TITULAIRES	4	2	6
OUVRIERS DE L'ÉTAT	8	92	100
TOTAL	37	117	154

Source : DRH-MD/SA2P/P.

Champ : ensemble des maladies professionnelles reconnues par l'administration en 2014.

Lecture : en 2014, 25 maladies professionnelles déclarées par des femmes titulaires ont été reconnues par l'administration.

Les effectifs du personnel  
de la défense

Les mouvements  
du personnel

Les rémunérations  
du personnel

La formation  
du personnel

Les conditions de travail  
du personnel

## 5.2.4 – Les invalidités permanentes partielles reconnues

Répartition des invalidités permanentes partielles reconnues par catégorie, par type d'accident ou de maladie et par sexe

	ACCIDENTS DU TRAVAIL OU DE SERVICE		ACCIDENTS DE TRAJET		MALADIES PROFESSIONNELLES		TOTAL	
	NOMBRE	TAUX MOYEN (IPP*)	NOMBRE	TAUX MOYEN (IPP*)	NOMBRE	TAUX MOYEN (IPP*)	NOMBRE	TAUX MOYEN (IPP*)
CAT. A	0	–	1	12,0 %	4	6,5 %	5	7,6 %
FEMMES	0	–	0	–	2	3,0 %	2	3,0 %
HOMMES	0	–	1	12,0 %	2	10,0 %	3	10,7 %
CAT. B	1	10,0 %	2	31,5 %	5	3,0 %	8	11,0 %
FEMMES	0	–	2	31,5 %	2	3,5 %	4	17,5 %
HOMMES	1	10,0 %	0	–	3	2,7 %	4	4,5 %
CAT. C	5	12,6 %	2	10,0 %	38	14,6 %	45	14,2 %
FEMMES	4	13,3 %	2	10,0 %	19	11,0 %	25	11,2 %
HOMMES	1	10,0 %	0	–	19	18,3 %	20	17,9 %
TOTAL	6	12,2 %	5	19,0 %	47	12,7 %	58	13,2 %
FEMMES	4	13,3 %	4	20,8 %	23	9,6 %	31	11,5 %
HOMMES	2	10,0 %	1	12,0 %	24	15,7 %	27	15,1 %

Source : DRHMD/SA2P/P.

Champ : ensemble des invalidités permanentes partielles reconnues par l'administration en 2014.

Lecture : en 2014, 4 accidents du travail ou de service déclarés par des femmes civiles de catégorie C ont donné lieu à la reconnaissance d'une invalidité permanente partielle par l'administration à un taux moyen de 13,3 %.

\* Invalidité permanente partielle.

## 5.3 – LE TEMPS PARTIEL

Répartition des agents à temps partiel <sup>(4)</sup>, par statut, par quotité de temps de travail et par sexe

En effectifs physiques

		QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL						TOTAL	% DE TEMPS PARTIEL
		MOINS DE 50 %	50 %	60 %	70 %	80 %	90 %		
TITULAIRES	FEMMES	3	73	55	78	2347	684	3240	17,8 %
	HOMMES	0	18	8	5	334	112	477	2,7 %
NON TITULAIRES	FEMMES	9	153	8	18	208	78	474	18,1 %
	HOMMES	11	123	2	4	69	20	229	4,9 %
OUVRIERS DE L'ÉTAT	FEMMES	2	8	4	7	265	98	384	14,8 %
	HOMMES	0	19	3	4	197	57	280	1,9 %
TOTAL	FEMMES	14	234	67	103	2820	860	4098	17,5 %
	HOMMES	11	160	13	13	600	189	986	2,7 %
	TOTAL	25	394	80	116	3420	1049	5084	8,4 %

Source : DRHMD/SPP-RH/PRH.

Champ : ensemble du personnel civil sous PMEA travaillant à temps partiel en décembre 2015.

Lecture : en décembre 2015, 73 agents titulaires féminins travaillent à 50 %.

Les effectifs du personnel de la défense

Les mouvements du personnel

Les rémunérations du personnel

La formation du personnel

Les conditions de travail du personnel

(4) Hors personnel civil de recrutement local (PCRL), présidence de la République et vacataires

## Répartition des agents à temps partiel <sup>(5)</sup>, par statut, par catégorie et par sexe

En effectifs physiques

		FEMMES	HOMMES	TOTAL	
Les effectifs du personnel de la défense	TITULAIRES	CAT. A +	5	1	6
		CAT. A (HORS CAT. A +)	272	89	361
		CAT. B	942	225	1 167
		CAT. C	2021	162	2 183
		SOUS-TOTAL	3 240	477	3 717
Les mouvements du personnel	NON TITULAIRES	Niv. I	224	86	310
		Niv. II	48	19	67
		Niv. III	202	124	326
		SOUS-TOTAL	474	229	703
Les rémunérations du personnel	OUVRIERS DE L'ÉTAT	OUVRIERS	330	215	545
		CHEF D'ÉQUIPE	7	13	20
		TSO	47	52	99
		SOUS-TOTAL	384	280	664
TOTAL		4 098	986	5 084	

Source : DRHMD/SPP-RH/PRH.

Champ : ensemble du personnel civil sous PMEA travaillant à temps partiel en décembre 2015.

Lecture : en décembre 2015, 5 femmes titulaires de catégorie A + travaillent à temps partiel.

(5) Hors personnel civil de recrutement local (PCRL), présidence de la République et vacataires.

## Répartition des agents à temps plein <sup>(4)</sup> passant à temps partiel, par statut, par catégorie et par sexe

En effectifs physiques

		FEMMES	HOMMES	TOTAL
TITULAIRES	CAT. A +	0	0	0
	CAT. A (HORS CAT. A +)	40	17	57
	CAT. B	129	56	185
	CAT. C	223	38	261
	SOUS-TOTAL	392	111	503
NON TITULAIRES	Niv. I	27	17	44
	Niv. II	3	5	8
	Niv. III	18	14	32
	SOUS-TOTAL	48	36	84
OUVRIERS DE L'ÉTAT	OUVRIERS	28	27	55
	CHEF D'ÉQUIPE	2	3	5
	TSO	7	7	14
	SOUS-TOTAL	37	37	74
TOTAL	477	184	661	

Source : DRH-MD/SPP-RH/PRH.

Champ : ensemble du personnel civil sous PME A étant passé à temps partiel au cours de l'année 2015.

Lecture : en 2015, 40 agents titulaires féminins de catégorie A sont passés à temps partiel.

Les effectifs du personnel de la défense

Les mouvements du personnel

Les rémunérations du personnel

La formation du personnel

Les conditions de travail du personnel

(4) Hors personnel civil de recrutement local (PCRL), présidence de la République et vacataires

## Répartition des agents à temps partiel <sup>(6)</sup> passant à temps plein, par statut, par catégorie et par sexe

En effectifs physiques

		FEMMES	HOMMES	TOTAL
TITULAIRES	CAT. A +	1	1	2
	CAT. A (HORS CAT. A +)	49	28	77
	CAT. B	145	45	190
	CAT. C	281	31	312
	SOUS-TOTAL	476	105	581
NON TITULAIRES	Niv. I	21	7	28
	Niv. II	4	3	7
	Niv. III	9	3	12
	SOUS-TOTAL	34	13	47
OUVRIERS DE L'ÉTAT	OUVRIERS	63	51	114
	CHEF D'ÉQUIPE	0	2	2
	TSO	7	15	22
	SOUS-TOTAL	70	68	138
TOTAL		580	186	766

Source : DRHMD/SPP-RH/PRH.

Champ : ensemble du personnel civil sous PMEA étant passé à temps plein au cours de l'année 2015.

Lecture : en 2015, 49 agents titulaires féminins de catégorie A (hors Cat. A+) ont repris une activité à temps plein.

(6) Hors personnel civil de recrutement local (PCRL), présidence de la République et vacataires.

## 5.4 – LE TEMPS INCOMPLET

Le travail à temps incomplet est distinct du travail à temps partiel.

Le temps incomplet peut être utilisé lorsque les besoins du service ne nécessitent pas un emploi à temps complet. Pour être qualifié de temps incomplet, la durée du temps de travail doit être inférieure ou égale à 70 % de la durée légale de 35 heures hebdomadaires. De fait, le temps incomplet ne concerne que les agents non titulaires 84-16 <sup>(7)</sup> (y compris les ICT/TCT de la DGA et les vacataires).

Par ailleurs, si un agent à temps partiel peut passer à temps plein, un agent à temps incomplet ne peut, en revanche, accéder à un emploi à temps complet.

### Répartition des agents non titulaires 84-16 <sup>(7)</sup> à temps complet et incomplet, par catégorie et par sexe

*En effectifs physiques*

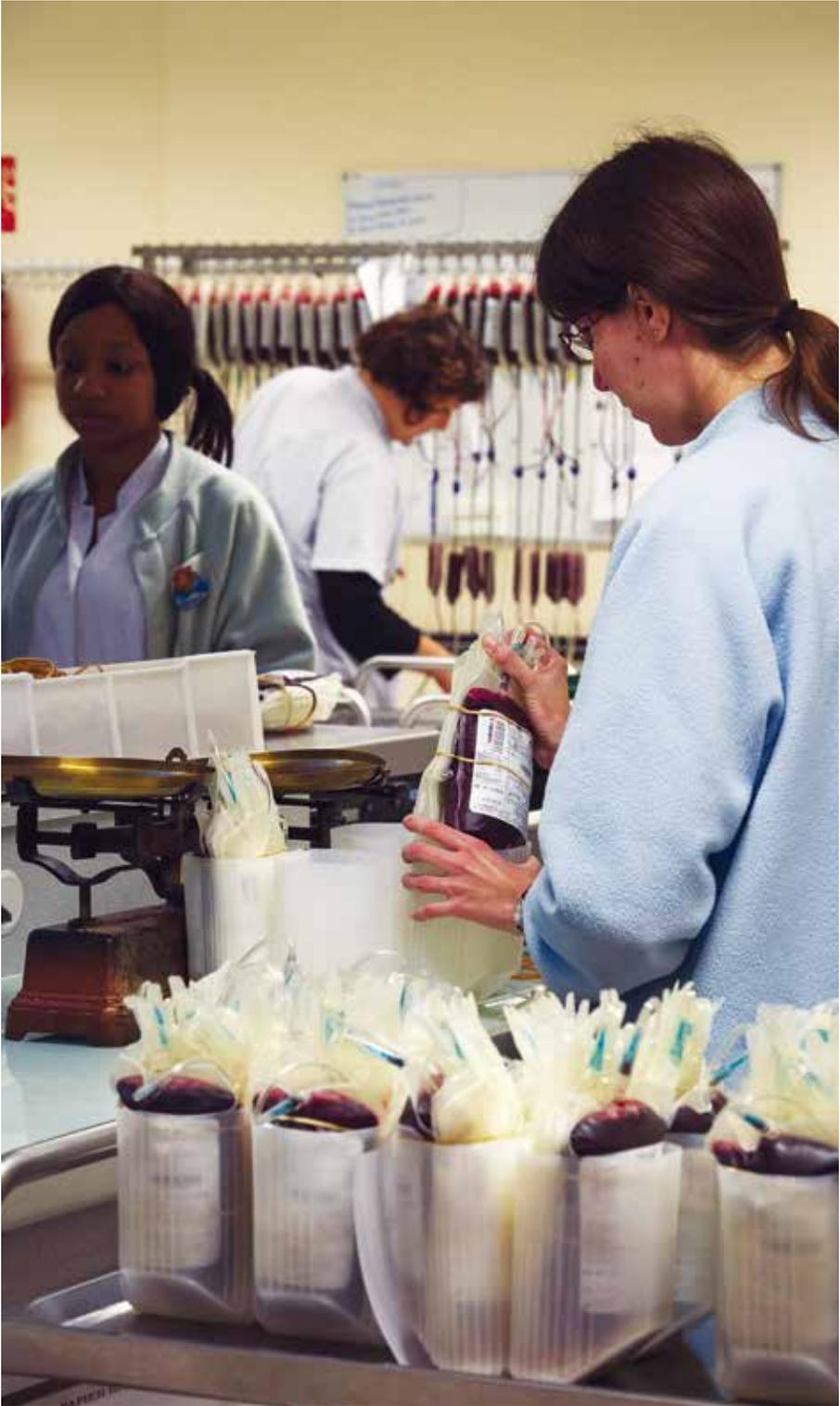
		TEMPS COMPLET	TEMPS INCOMPLET
Niv. I	FEMMES	883	185
	HOMMES	2 163	122
	SOUS-TOTAL	3 046	307
Niv. II	FEMMES	203	21
	HOMMES	453	13
	SOUS-TOTAL	656	34
Niv. III	FEMMES	612	18
	HOMMES	348	4
	SOUS-TOTAL	960	22
TOTAL	FEMMES	1 698	224
	HOMMES	2 964	139
	TOTAL	4 662	363

Source : DRH-MD/SPP-RH/PRH.

Champ : ensemble des agents non titulaires 84-16 (dont ICT/TCT de la DGA et vacataires) en décembre 2015.

Lecture : en 2015, 883 femmes non titulaires 84-16 de niveau I sont employées à temps complet.

(7) Agents non titulaires relevant de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État.



# Glossaire

84-16: Personnel non titulaire servant en application de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984

APM: Affaires pénales militaires

BOE: Bénéficiaire de l'obligation d'emploi

CAA: Cessation anticipée d'activité

CAT. A: Catégorie A

CAT. B: Catégorie B

CAT. C: Catégorie C

CGA: Contrôle général des armées

CHSCT: Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

D49: Personnel non titulaire relevant du décret n° 49-1378 du 3 octobre 1949

DAF: Direction des affaires financières

DGA: Direction générale de l'armement

DGSE: Direction générale de la sécurité extérieure

DICoD: Délégation à l'information et à la communication de la défense

DIRISI: Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense

DPSD: Direction de la protection et de la sécurité de la défense

DRH-MD: Direction des ressources humaines du ministère de la défense

DRM: Direction du renseignement militaire

EDG: École de Guerre

EMA: État-major des armées

EMS: Enseignement militaire supérieur

ENA: École nationale d'administration

ESP: Épreuve de sélection professionnelle

ETPT: Équivalent temps plein travaillé

GPC: Sous-direction de la gestion du personnel civil

ICM: Indemnité pour charges militaires

ICT: Ingénieurs et cadres technico-commerciaux

IPP: Invalidité permanente partielle

IRA: Institut régional d'administration

MdR: Militaire du rang

MES: Mission pour l'encadrement supérieur et cadres dirigeants

NIV. I: Niveau I

NIV. II: Niveau II

NIV. III: Niveau III

OED: Observatoire économique de la défense

OFF: Officier  
P: Sous-direction des pensions  
PACTE: Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'État  
PCRL: Personnel civil de recrutement local  
PEP: Sous-direction de la politique générale, des études et de la prospective  
PIA: Poste interarmées  
PMEA: Plafond ministériel des emplois autorisés  
PNA: Position normale d'activité  
PPE: Poste permanent à l'étranger  
PRH: Sous-direction du pilotage des ressources humaines militaires et civiles  
QEFI: Sous-direction des questions économiques et financières internationales  
RAE: Recensement des agents de l'État  
SA2P: Service de l'accompagnement professionnel et des pensions  
SCA: Service du commissariat des armées  
SEA: Service des essences des armées  
SGA: Secrétariat général pour l'administration  
SIAé: Service industriel de l'aéronautique  
SID: Service d'infrastructure de la défense  
SIMu: Service interarmées des munitions  
S-OFF: Sous-officier  
SPP-RH: Service de la politique générale et du pilotage des ressources humaines militaires et civiles  
SRHC: Service des ressources humaines civiles  
SSA: Service de santé des armées  
TCT: Techniciens et cadres technico-commerciaux  
TSO: Technicien à statut ouvrier  
VAE: Validation des acquis de l'expérience  
VOL: Volontaire

# Table des matières

<b>LES EFFECTIFS DU PERSONNEL</b> .....	<b>7</b>
1.1 – LES EFFECTIFS EN 2015.....	8
1.1.1 – Le personnel militaire.....	8
1.1.2 – Le personnel civil.....	10
1.2 – L'ÂGE DU PERSONNEL.....	15
1.2.1 – Le personnel militaire.....	15
1.2.2 – Le personnel civil.....	19
1.3 – LES EMPLOIS DE HAUTE RESPONSABILITÉ ET LES EMPLOIS FONCTIONNELS.....	27
1.3.1 – Le haut encadrement militaire .....	27
1.3.2 – Le haut encadrement du ministère de la défense (militaire et civil) .....	28
<b>LES MOUVEMENTS DU PERSONNEL</b> .....	<b>31</b>
2.1 – LES ENTRÉES DANS LE PMEA .....	32
2.1.1 – Le personnel militaire.....	32
2.1.2 – Le personnel civil.....	35
2.2 – LES DÉPARTS DU PMEA .....	41
2.2.1 – Le personnel militaire.....	41
2.2.2 – Le personnel civil.....	45
2.3 – LES ENTRÉES DANS LE SYSTÈME DE PENSION .....	50
2.3.1 – L'âge moyen de départ à la retraite.....	50
2.3.2 – Les pensions entrées en paiement en 2015.....	52
2.4 – LES PROMOTIONS .....	54
2.4.1 – Le personnel militaire.....	54
2.4.2 – Le personnel civil.....	59
2.5 – LES MUTATIONS .....	65
2.5.1 – Le personnel militaire.....	65
2.5.2 – Le personnel civil.....	67
<b>LES RÉMUNÉRATIONS</b> .....	<b>71</b>
3.1 – LES RÉMUNÉRATIONS MENSUELLES NETTES MOYENNES.....	72
3.1.1 – Le personnel militaire.....	72
3.1.2 – Le personnel civil.....	73

3.2 – LA PART DES PRIMES ET INDEMNITÉS DANS LA RÉMUNÉRATION MENSUELLE BRUTE .....	82
3.2.1 – Le personnel militaire.....	82
3.2.2 – Le personnel civil.....	82

## **LA FORMATION ..... 87**

4.1 – LE PERSONNEL MILITAIRE.....	88
4.1.1 – Les militaires ayant suivi au moins une formation.....	88
4.1.2 – Le nombre moyen de jours de formation .....	89
4.2 – LE PERSONNEL CIVIL.....	91
4.2.1 – Les civils ayant suivi au moins une formation.....	91
4.2.2 – Le nombre moyen de jours de formation .....	92
4.2.3 – Le congé de formation professionnelle.....	94
4.2.4 – La validation des acquis de l’expérience (VAE) .....	94
4.2.5 – La formation statutaire après un changement de corps .....	95

## **LES CONDITIONS DE TRAVAIL..... 97**

5.1 – LES ACCIDENTS DE SERVICE OU DE TRAJET ET LES MALADIES PROFESSIONNELLES DU PERSONNEL MILITAIRE .....	98
5.2 – LES ACCIDENTS DU TRAVAIL OU DE SERVICE, LES ACCIDENTS DE TRAJET ET LES MALADIES PROFESSIONNELLES DU PERSONNEL CIVIL, EN 2014.....	100
5.2.1 – Les accidents du travail ou de service.....	101
5.2.2 – Les accidents de trajets.....	102
5.2.3 – Les maladies professionnelles.....	103
5.2.4 – Les invalidités permanentes partielles reconnues .....	104
5.3 – LE TEMPS PARTIEL.....	105
5.4 – LE TEMPS INCOMPLET .....	109

## **GLOSSAIRE ..... 111**



Ce document a été réalisé par le

Secrétariat général pour l'administration  
Direction des ressources humaines du ministère de la défense  
Service de la politique générale et du pilotage des ressources humaines militaires et civiles  
Sous-direction de la politique générale, des études et de la prospective  
Bureau de l'analyse statistique, des enquêtes et du bilan social

Directeur de la publication : Anne Sophie Avé,  
directeur des ressources humaines du ministère de la défense  
Directeur adjoint de la publication : Vice-amiral d'escadre Philippe Hello,  
adjoint du directeur des ressources humaines du ministère de la défense

Rédacteur en chef : Général de division aérienne Alain Ferran,  
chef du service de la politique générale  
et du pilotage des ressources humaines militaires et civiles

Rédacteurs en chef adjoints : Général de brigade Pierre Roche,  
sous-directeur de la politique générale, des études et de la prospective  
Philippe Mondon-Guilhaumon, adjoint au sous-directeur de la politique générale,  
des études et de la prospective

Rédacteurs : Laurent Jacquemin, chef du bureau de l'analyse statistique, des enquêtes  
et du bilan social  
Christophe Kerviel, responsable de la section « Bilan social »  
Amélie Gros, chargée d'études  
Denise Trobrillant, chargée d'études

Statistiques : Ensemble des armées, directions et services du ministère de la défense  
Crédits photos : DICOd, ECPAD, SIRPA d'armées

Conception graphique/PAO/Fabrication :  
SGA/SPAC/SdTIR/PGSI/PGT Impressions – Pôle graphique de Tulle – 05 55 93 61 00  
La couverture a été conçue par SGA/Com – Pascal Illic

Pour vous procurer des exemplaires de ce document  
Par téléphone : 09 88 68 63 82  
Courriel : drhmd-bs.trait.fct@intradef.gouv.fr  
Par correspondance :  
Sous-direction de la politique générale, des études et de la prospective  
DEF/SGA/DRH-MD/SPP-RH/PEP  
60, boulevard du Général Martial Valin – CS 21623  
75509 PARIS Cedex 15

Ce document est accessible en ligne  
INTERNET > [www.defense.gouv.fr/sga](http://www.defense.gouv.fr/sga)  
INTRANET > [www.sga.defense.gouv.fr](http://www.sga.defense.gouv.fr)



INTRANET › [WWW.SGA.DEFENSE.GOUV.FR](http://WWW.SGA.DEFENSE.GOUV.FR)  
INTERNET › [WWW.DEFENSE.GOUV.FR/SGA](http://WWW.DEFENSE.GOUV.FR/SGA)

Directeur de la publication › Anne Sophie AVÉ, directeur des ressources humaines du ministère de la défense  
Conception graphique et réalisation de la couverture › © PI - SGA/Com 2016  
Impression › SGA/SPAC Impressions

